

UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
FACULTE DES ARTS, LETTRES ET  
SCIENCES HUMAINES  
.....

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET  
EDUCATIVES  
.....

UNITE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES  
.....

DEPARTEMENT D'HISTOIRE  
.....



THE UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I  
.....

FACULTY OF ARTS, LETTERS  
AND SOCIAL SCIENCES  
.....

POST GRADUATE SCHOOL FOR  
THE SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES  
.....

DOCTORAL RESEARCH UNIT  
FOR SOCIAL SCIENCES  
.....

HISTORY DEPARTMENT  
.....

**CONFLITS ET INTEGRATION REGIONNALE  
SECURITAIRES EN AFRIQUE CENTRALE (1990-2016)**

Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en Histoire

Option : Histoire des Relations Internationales

Par  
AKOA ESSOMBA Jean Marc  
Licence en Histoire



Sous la Direction du  
M. Moussa II  
*Maître de Conférences*

Octobre 2022

## **DÉDICACE**

## REMERCIEMENTS

Il n'y a pas de plus bel excès que celui de la reconnaissance ; ainsi, exprimons-nous notre gratitude à tous ceux dont le soutien moral et matériel a permis la réalisation de ce travail. Nous pensons notamment à :

Notre Directeur de recherches, Monsieur le **Professeur Gabriel Maxime Dong Mognol**, enseignant rigoureux, pour sa disponibilité à diriger ce mémoire.

Bien plus, nous sommes reconnaissant à tous les enseignants du département d'histoire de l'université de Yaoundé I, Particulièrement aux Professeurs Moussa II, Bekono Cyrille Aymard et au Docteur Ndo'o Rose Gisèle. Qu'il nous soit permis de remercier notre aîné académique Mani Koumda Martial pour la relecture et les orientations de ce travail. Nos remerciements vont également à l'endroit de tous les Centres de Documentations et d'Archives, les Bibliothèques et à tous nos informateurs pour la convivialité, la disponibilité et surtout pour les informations mises à notre disposition.

Nous ne saurons clore ce sigle de remerciements sans remercier notre famille. Il s'agit spécialement de mes parents Sa Majesté Essomba Akoa et Madame pour le soutien moral et financier, la formation intellectuelle et le culte de l'effort qu'ils nous ont inculqués. Qu'ils trouvent dans ce travail l'expression de notre profonde gratitude. Merci à tous nos frères, sœurs, neveux et nièces qui ont contribué chacun à sa manière à l'élaboration de travail

Enfin, nous disons merci à nos camarades de promotion avec lesquels nous avons passé les moments d'études et de recherches inoubliable : Edina Onomo Claudel, Djipanje, Iya, Akombo Clovis, Afane Carole, Djida Yanick.

Que tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à la réalisation de ce travail, mais dont les noms n'ont pas été mentionnés, trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

**SOMMAIRE**

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>ADP</b>	: Alliance Démocratique des Peuples
<b>AEF</b>	: Afrique Équatoriale Française
<b>AFDL</b>	: Alliance des forces démocratique pour la libération du Congo
<b>ALIR</b>	: Armée de Libération du Rwanda
<b>CCD</b>	: Comité de la Concertation et de Dialogue
<b>CEDEAO</b>	: Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest
<b>CEDEAO</b>	: Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
<b>CEEAC</b>	: Communauté Économique des Etats de l’Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	: Organisation Économique et Monétaire d’Afrique Central
<b>CEPGL</b>	: Communauté Économique des États des grands LACS
<b>CEPGL</b>	: Communauté Economique et Monétaire des Etats des Grands Lacs
<b>CIA</b>	: <i>Central Intelligence Agency</i>
<b>CHEAM</b>	: Centre des hautes Études Sud-Africaine et l’Asie moderne
<b>CIRLG</b>	: Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs
<b>CNDP</b>	: Congrès National pour la Défense du Peuple
<b>CNR</b>	: Conseil National de Résistance
<b>CNRD</b>	: Conseil National de Résistance pour la Démocratie
<b>COMSITES</b>	: Commandant des Sites
<b>COPAX</b>	: Conseil de Paix et de Sécurité de L’Afrique Centrale
<b>CSL</b>	: Compagnie de Soutien Logistique
<b>DDR</b>	: Désarmement, Démobilisation et Réintégration
<b>EAC</b>	: Communauté d’Afrique de l’Est
<b>EAC</b>	: <i>East African Community</i>
<b>ECOMOG</b>	: <i>Economic Community of West African States Cease- fire Monitoring Group</i>
<b>EMR</b>	: Etat-Major Régional

<b>ESIG</b>	: École Supérieure Internationale de Guerre
<b>FAA</b>	: Force Africaine en Attente
<b>FACA</b>	: Forces Armées Centrafricaines
<b>FARDC</b>	: Forces Armées de la République du Congo
<b>FDLR</b>	: Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
<b>FNL</b>	: Force National de Libération
<b>FOMAC</b>	: Force Multinationale d’Afrique Centrale
<b>FOMUC</b>	: Force Multinationale en Centrafrique
<b>FPR</b>	: Front Patriotique Rwandais
<b>GONIDEC</b>	: Organisations Internationales Africaines : Étude comparative
<b>HCR</b>	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
<b>HMCC</b>	: Hôpital Médical Chirurgical de Campagne
<b>IRIC</b>	: Institut des Relations Internationales du Cameroun
<b>LRA</b>	: <i>Lord Resistance Army</i>
<b>LRA</b>	: Lances Roquettes Antichars
<b>MARAC</b>	: Mécanisme d’Alerte Rapide de l’Afrique Centrale
<b>MEND</b>	: Mouvement pour l’Emancipation du Delta du Niger
<b>MICOPAX</b>	: Mission de Consolidation de la Paix en Centrafrique
<b>MISAB</b>	: Mission Interafricaine de Surveillance des Accords de Bangui
<b>MISCA</b>	: Mission Internationale de soutien à la République Centrafricaine
<b>MLC</b>	: Mouvement de Libération du Congo
<b>MONUC</b>	: Mission de l’Organisation des Nations Unies en république démocratique du Congo
<b>MONUSCO</b>	: Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en république démocratique du Congo
<b>MONUX</b>	: Mission d’Organisation des Nations Unies pour la stabilité RDC
<b>MRLZ</b>	: Mouvement Révolutionnaire pour la Libération du Zaïre
<b>NDPVF</b>	: Niger Delta People’s Volunter Force

<b>NDV</b>	: Niger Delta Vigilante
<b>OMI</b>	: Organisation Militaire Internationale
<b>OMP</b>	: Opération de Maintien de la Paix
<b>OMP</b>	: Opération Maintien de la Paix
<b>ONG</b>	: Organisation Non-Gouvernementale
<b>ONU</b>	: Organisation des Nations Unies
<b>OUA</b>	: Organisation de l'Unité Africaine
<b>OUA</b>	: Organisation de l'Unité Africaine
<b>PAL</b>	: Plan d'Action de Logos
<b>PAM</b>	: Programme Alimentaire Mondial
<b>PAPS</b>	: Programme d'Appui de Paix et de Sécurité
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PRP</b>	: Parti de la Révolution Populaire
<b>RCA</b>	: République Centrafricaine
<b>RDC</b>	: République Démocratique du Congo
<b>RECAMP</b>	: Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix
<b>SADC</b>	: Communauté de Développement de l'Afrique Australe
<b>SADCC</b>	: Conférence de Coordination pour le Développement de l'Afrique Australe
<b>SDF</b>	: <i>Social Democratic Front</i>
<b>SIPO</b>	: <i>Strategic Indicative Plan for the Organ</i>
<b>UA</b>	: Union Africaine
<b>UDC</b>	: Union Démocratique du Cameroun
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UMA</b>	: Union du Maghreb Arabe
<b>UNDP</b>	: Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès
<b>UPC</b>	: Union des Patriotes Congolais

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### CARTES

Carte n° 1 : la dynamique centrifuge de l’Afrique centrale .....	40
Carte n° 2 : Mouvements des coupeurs de route entre le Cameroun, le Tchad et la RCA .....	65
Carte n° 3 : Zone de déploiement et d’action de la FOMAC en RCA.....	97

### SCHÉMA

Schéma n° 1 : Les différentes filières liées au commerce du Coltan, diamant et or .....	38
---	----

### PHOTOS

Photo n° 1 : Groupe des soldats de la FOMAC dans les opérations de sensibilisation et d’information en vue du processus de désarmement des ex combattants en 2010	99
Photo n° 2 : Des ex-combattants du conflit se font enregistrer par les soldats de la FOMAC en vue du désarmement en 2010 .....	101
Photo n° 3 : Les ex-combattants en attente de vérification. ....	101
Photo n° 4 : Échantillons des armes récupérées par la FOMAC lors de la phase de désarmement proprement dite en 2010.....	102
Photo n° 5 : Un échantillon des actions Civilo-militaires de la FOMAC en RCA en 2010	103

### TABLEAUX

Tableau 1 : L’incidence de la pauvreté dans quelques pays d’Afrique centrale de 1996 à 2001 (en % de la population) .....	47
Tableau 2 : chronologie des principaux conflits en Afrique centrale après 1990 .....	60
Tableau 3: Organisation de la composante militaire de la FOMAC	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 4 : Dispositions humanitaires de la FOMAC .....	92
Tableau 5 : Moyens aériens disponibles pour la FOMAC .....	93



## RESUME

Le sujet de cette recherche est intitulé " Conflits et intégration régionale sécuritaire en Afrique centrale (1992-2016) ". Il pose le problème de la construction d'une intégration régionale sécuritaire en Afrique centrale. En d'autres termes, l'objectif est de montrer qu'après le désengagement sécuritaire des certaines puissances occidentales dans les Opérations de Maintien de la Paix en Afrique Centrale, les acteurs politiques ont décidé d'assurer conjointement leur sécurité. Et pour cela ils ont mis sur pied des organisations d'intégration régionale. La problématique que dégage ce sujet vise montrer comment la conflictualité ambiante dans la zone Afrique centrale a participé à la construction d'une intégration régionale sécuritaire. Sur la base des sources orales et écrites, il ressort qu'après l'abandon par l'ONU de la sécurité de la zone Afrique Centrale, les États de cette sous-région ont mis sur pied un mécanisme de paix et de sécurité afin de lutter conjointement contre la prolifération de la violence. Le régionalisme sécuritaire en Afrique centrale part de l'initiative MISAB pour être mûri en FOMUC. La FOMUC se présente comme étant la première structure sous régionale sécuritaire d'Afrique centrale. Lors de sa création, le 25 octobre 2002 la FOMUC reçoit mandat des états de la CEEAC d'apporter la stabilité en RCA et de restructurer les forces armées centrafricaines. Le 12 juillet 2008, les acteurs politiques de la CEMAC et de la CEEAC décident mutualisés les efforts dans le domaine de la sécurité. Cette mutualisation sécuritaire donne vie à la FOMAC. Cette dernière est constituée des contingents nationaux interarmes, des policiers et civils dont la mission est de maintenir, restaurer, sauvegarder dans les pays de la sous-région en crise. Depuis sa création, la FOMAC a participé au rétablissement de la paix dans plusieurs pays de la sous-région Afrique centrale. Cette participation se caractérise par le déploiement des troupes militaires, des missions de surveillance, des actions civilo- militaires dans le but de consolider la paix dans les pays en crise. Cependant, malgré le bilan fort intéressant de la FOMAC, il faut noter que le régionalisme sécuritaire en Afrique centrale fait face à plusieurs contraintes. A savoir les contraintes structurelles liées à la faible capacité des armées africaines à maintenir la paix. A cette contrainte s'ajoute d'autres de nature conjoncturelle, le manque de moyen financier pour pouvoir financer de manière autonome les activités de l'organisme régional sécuritaire d'Afrique centrale.

**Mots Clés :** Intégration régionale, Paix, Sécurité, Afrique centrale.

**ABSTRACT**

**INTRODUCTION GENERALE**

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La fin de la Guerre Froide marque une mutation importante en Afrique. Les espoirs de paix, d'harmonie et de prospérité qu'elle charriait ne se sont pas concrétisés. Au contraire, En Afrique centrale en particulier le déferlement s'est installé. Dans cette région du continent africain, les haines anciennes entre les peuples et les sociétés, les irrédentismes divers, l'instrumentalisation du fait ethnique, ont montré que la paix perpétuelle, n'est pas à l'ordre du jour. Ce fait a pris une consistance en Afrique centrale les recherches scientifiques ont eu, pour la plupart du mal à saisir tant la nature de ces guerres que les motivations des différents protagonistes.

La recherche de la paix et de la sécurité constitue une constante et une préoccupation cruciale de la politique étrangère Etats de l'Afrique centrale. Si dans la perspective de Frantz Fanon, l'Afrique a la forme d'un pistolet dont la gâchette se trouve en République Démocratique du Congo (RDC), aussi, s'il n'y a pas de paix et de prospérité en RDC en général et en Afrique centrale en particulier, la paix et le développement resteront un leurre pour l'Afrique toute entière. C'est dire à quel point la recherche de la paix et de la sécurité est un problème de portée générale qui cristallise les attentions des dirigeants politiques et des intellectuels non seulement de l'Afrique mais aussi de ce qu'il est convenu d'appeler la communauté internationale.

Depuis la décennie des indépendances, l'Afrique centrale est confrontée à un cycle de conflit. C'est la République Démocratique du Congo et la République centrafricaine qui plonge cette région dans un cycle de turbulence politique dont elle ne s'est pas encore, malheureusement relevée. Après l'assassinat du père de la nation centrafricaine Barthélemy Boganda, c'est le tour du premier ministre Congolais Patrice Emery Lumumba dont l'ordre aurait été donné par le président américain Eisenhower<sup>1</sup> comme il ressort de l'analyse de Perry Anderson. Alors, l'agent de la *Central Intelligence Agency* (CIA) qu'était Joseph Mobutu prend effectivement le pouvoir en 1965<sup>2</sup>. Au fil du temps, d'autres pays comme le Tchad, le Burundi vont emboîter le pas à la violence. Toutefois, les rebellions qui éclatent çà et là, sont matés ou enrayés avec l'aide tant de l'Organisation des Nations Unions championne des Opérations de Maintien de la Paix (OMP), des Marocains et Américains en RDC, des Français et Libyens en RCA.

---

<sup>1</sup> P., Anderson, *Comment les Etats-Unis ont fait le monde à leur image : la politique étrangère américaine et ses penseurs*, Paris, Agone, 2015, p. 115.

<sup>2</sup> C., Beckmann, *L'Enjeu congolais. L'Afrique après Mobutu*, Paris, Fayard, p. 66.

A partir de 1990, la fin de la Guerre Froide se caractérise par des changements géopolitiques majeurs observés sur la scène internationale. De ce fait, il y a un recoupage géopolitique en Afrique. La vision de Washington consiste à s'appuyer sur les "nouveaux leaders africains". Ces derniers sont qualifiés par l'historien et journaliste togolais Atsutsé Kokouvi Agbobli de "collaborateurs actifs"<sup>3</sup>. Dans la foulée, cette bataille des grandes puissances en Afrique aboutit à une série de guerres civiles et interétatiques dont les conséquences se font encore ressentir sur la paix et la sécurité de la région. Pendant que le génocide rwandais précipite sur le sol congolais de nombreux réfugiés qui vont devenir la pomme de discorde entre les deux Etats géographiquement proches, la crise politique tchadienne et les conflits centrafricains se font ressentir au Cameroun à travers les vagues de réfugiés fuyant les atrocités des groupes rebelles.

Malheureusement, le nouvel exécutif de Kigali est hostile au président en place au Zaïre pour avoir soutenu les auteurs du génocide notamment le président déchu et assassiné, Juvénal Habyarimana<sup>4</sup>. Parallèlement, les rébellions qui sont nées depuis des années sous le contrôle des Etats explosent la région. En cette période, la question de l'africanisation des instruments de sécurité en Afrique se pose avec acuité. Les grandes puissances se sont désengagées du champ sécuritaire africain. L'Organisation des Nations Unis (ONU) qui est le pilier de la sécurité en Afrique depuis les indépendances appelle à la responsabilisation sécuritaire africaine. Ce désengagement sécuritaire des grandes puissances en Afrique a contraint les Etats africains à mener une réflexion sur l'appropriation de la sécurité<sup>5</sup>.

Pour trouver un début de solution à cet appel onusien, les Etats de la région initient les initiatives de coopération sécuritaire, le renforcement de la sécurité avec l'intervention militaire en cas de menace sécuritaire dans un Etat de la région. Ce travail, qui débute par des alliances militaires bilatérales, évolue au début des années 2000 vers le multilatéralisme sécuritaire d'Afrique centrale marqué par l'intégration des mécanismes de sécurité collective dans l'agenda des organisations d'intégration que sont la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent sujet de mémoire intitulé "**Conflits et intégration régionale sécuritaire en Afrique centrale (1990-2016)**".

---

<sup>3</sup> A. Kokouvi Agbobli, " L'Afrique centrale : enjeux et rivalités des grandes puissances", dans P. Ango Ela (dir), *La prévention des conflits en Afrique centrale : prospective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001, p. 55-56.

<sup>4</sup> F. Koura Mfegue, *Les ressources naturelles dans les conflits armés en République démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 145.

<sup>5</sup> B. Yangou Houmkimi, "L'évolution de l'intégration sous-régionale de l'AEF à la CEMAC (1919-2017) : permanences et mutations ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2019, p. 99.

## **II. LES RAISONS DE CHOIX DU SUJET**

Le choix de ce sujet de recherche a été motivé par diverses raisons qui peuvent se regrouper en deux grandes catégories. D'une part, les raisons d'ordre historique et d'autres part, celles académiques.

### **1. Raisons historiques**

Face à la question centrée sur les questions de l'historien, Antoine Prost relève que " S'il n'y a pas de faits, pas d'histoire sans questions, les questions tiennent dans la construction de l'histoire une place décisive". En fait, l'histoire ne se définit pas uniquement par son objet et les dates. C'est le fait qui oriente la construction scientifique de l'historien. Les raisons historiques ayant motivées le choix sont facilitées par la forte documentation archivistique et les publications sur la question en amont. Mais en aval, la raison historique primordiale relève des souffrances des hommes depuis le début de la vie humaine. Il est un fait incontestable les problèmes d'insécurité des nations sont une constance historique. Depuis la formation des entités sous le modèle de nation ou État-nation, les admirations tentent de trouver les solutions aux problèmes de paix et de sécurité. Cette dernière est le fruit de l'effort de l'homme déterminé à n'apporter que des réponses efficaces aux questions liées à son bien-être, quel que soit l'espace ou l'environnement dans lequel il se trouve. La littérature spécialisée sur la sécurité relève que depuis des temps immémoriaux les hommes malgré l'absence de la technologie observée aujourd'hui maîtrisaient les techniques de construction de la paix autours de l'arbre à palabre.

### **2. Raisons académiques**

Le choix de notre thématique tient tout d'abord de la proximité académique suivie depuis notre accès à l'Université. L'environnement académique quotidien a été modelé dans la compréhension du monde dans des modalités de rupture et de continuité. La coopération internationale se déroulant à l'ombre de la conflictualité, la lecture intellectuelle permet de déceler les fondements, les mécanismes et le fonctionnement de ces logiques. Particulièrement, le cas africain révèle des attraits spécifiques intéressants pour bon nombre de chercheurs sur la problématique sécuritaire. En effet, nous voulons approfondir nos connaissances sur la construction de la paix et de la sécurité en Afrique Centrale.

Au plan académique, se fonde d'emblée sur les exigences de notre système éducatif. Comme l'exige l'orthodoxie universitaire, tout étudiant en fin du cycle de Master est tenu par l'obligation de présentation d'un Mémoire portant sur une thématique adossée à la spécialité et

respectant les usages méthodologiques prescrits par le département d'histoire de l'Université de Yaoundé 1. C'est donc pour justifier toutes ces recommandations académiques que le présent sujet a été formulé. Cependant, le présent thème de mémoire trouve également sa raison d'être dans notre formation scolaire et académique. Premièrement, nos enseignements du secondaire sur les organisations internationales ont été particulier et assez instructifs dans la mesure où ils nous ont permis de constater que chaque acteur des relations internationales en vertu de ses orientations de politique étrangère comme interne diversifie ses amitiés tant dans le bilatéralisme que dans le multilatéralisme. C'est ce dernier qui justifie sans doute le fait qu'un Etat soit en coopération avec une Organisation internationale, acteur infra-étatique des relations internationales qu'avec un Etat dont la personnalité juridique est similaire. Notre constat premier a été d'observer que les organisations internationales sont spécialisées dans des secteurs d'activités divers et chaque Etat se trouve impliqué dans les activités de ces institutions par choix rationnel soit pour la visibilité internationale ou pour solliciter de l'assistance en vue de résoudre un problème national qui mine sa population

### **III. LE CADRE SPATIAL ET TEMPOREL**

Le cadre spatial temporel permet de situer le sujet dans le temps et dans l'espace.

#### **1. Délimitation temporelle**

Dans le temps, nous nous étalerons nos prospections à partir de 1992, année marquant le début du désengagement des grandes puissances du champ sécuritaire africain en raison de la complexité de l'intervention de l'ONU en Somalie. En effet, cette date est importante en ce sens qu'elle marque la naissance au sein de la région du Comité Consultatif de Paix des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale par le Secrétaire Général des Nations Unies pour encourager les Etats africains à plus de responsabilité dans le maintien de la paix<sup>6</sup>. D'un autre côté, la limite à posteriori de notre étude se situe en 2016. En effet, le choix de cette deuxième limite chronologique est motivé par des exigences d'ordre pragmatique à l'instar de la fin du mandat de la Mission Internationale de soutien à la République Centrafricaine (MISCA) en RCA.

#### **2. Cadrage géographique**

Ce sujet s'insère dans l'espace Afrique centrale. Comprise entre les tropiques du cancer et du capricorne d'une part, la région des grands Lacs et le Golfe de Guinée d'autre part, la

---

<sup>6</sup> M., Mubiala, *Coopérer pour la paix en Afrique centrale*, Genève, UNIDIR, 2003, p. 3, Cité par Yangouo Houmkimi, "L'Evolution de l'intégration", p. 99.

structure de cette sous-région varie d'un intérêt à un autre<sup>7</sup>. Les Britanniques considèrent toute la sphère comprise entre le Nigéria et la Zambie comme étant l'Afrique centrale. Les Français quant à eux considèrent essentiellement l'ex Afrique Equatoriale Française et le Cameroun<sup>8</sup>. De plus, l'Afrique centrale est au cœur du continent africain et regroupe traditionnellement l'Angola, le Burundi, la Guinée Equatoriale, la RCA, le Cameroun, le Gabon, la République du Congo, le Rwanda, Sao Tomé et Princes le Tchad et la RDC. Un facteur important qui caractérise cette région est qu'elle abrite un grand bassin forestier. C'est un carrefour aux confluent des autres sous-régions du continent<sup>9</sup>. L'Afrique centrale dont il est question ici est comprise dans le sens de l'analyse réaliste des relations internationales et de la philosophie politique où l'ordre sous-régional procède du jeu des puissances. Elle coïncide alors avec l'ordre institutionnel de la CEEAC à vocation économique et ayant une forte déclinaison politique<sup>10</sup>. Selon la Résolution 464 du XXVI<sup>e</sup> Conseil des Ministres de l'OUA (1976), l'Afrique centrale devrait couvrir 11 pays Africains : Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, République du Congo, RDC, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Tchad, Sao-Tomé and Principe.

Cependant, il faudrait noter que le Rwanda a quitté la CEEAC en 2007 avant de la rejoindre en mai 2015 lors de la 16<sup>e</sup> session ordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenue à N'Djamena<sup>11</sup>. La CEEAC a une population estimée en 2013 à 145 millions d'habitants et une superficie de 6.640.490 Km<sup>2</sup><sup>12</sup>. C'est donc la partie du continent qui s'étend du 23<sup>e</sup> degré de latitude Nord à la frontière entre le Tchad et la Lybie, jusqu'au 18<sup>e</sup> degré de latitude Sud, sur la bande de Caprivi au sud de l'Angola d'une part ; au 2<sup>e</sup> degré de longitude Ouest sur la frontière entre le Cameroun et le Nigeria, jusqu'au 33<sup>e</sup> degré de longitude Est, à la frontière du Burundi avec la Tanzanie et la Zambie d'autre part<sup>13</sup>. Notre étude intégrera donc deux communautés d'Afrique centrale : la CEMAC et la CEEAC. Cette sphère géographique comprend les pays membres de la CEEAC, sachant que cette communauté comprend tous les

---

<sup>7</sup> M., Moupou, "Géostratégie et intégration économique en Afrique Centrale", in Daniel Abwa et al (éds), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale*, tome 2, actes du colloque de Yaoundé, 26-28 avril 2000, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, p. 483.

<sup>8</sup> Mopou, "Géostratégie et intégration", p. 484.

<sup>9</sup> Mavungu Mvumbi-di-Ngoma, *Les relations interafricaines*, Centre des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie Modernes (CHEAM), Paris, 1990, p. 63.

<sup>10</sup> Y. A., Chouala cité par André Marie Yinda, "Cameroun entre paix et guerre en Afrique Centrale", in Daniel Abwa et al (éds), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale*, tome 2, actes du colloque de Yaoundé, 26-28 Avril 2000, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, p. 659.

<sup>11</sup> A., Meyer, "Prévenir les conflits en Afrique centrale : La CEEAC : entre ambitions, défis et réalité", Rapport sur l'Afrique centrale, Institut d'Études de Sécurité, n° 3, août 2015, p. 3.

<sup>12</sup> www.ceeac-eccas.org retour du Rwanda dans la CEEAC, consulté le 25-02-2022 à 11 h 45 mn.

<sup>13</sup> Janal Libom Yannick, "Le processus de rationalisation des Communautés Économiques Régionales en Afrique Centrale", mémoire de Master en Relations Internationales, IRMIC, IRIC, 2012-2013, p. 8.



Etats de la CEMAC plus les autres. De plus, ce choix se justifie par le fait que la CEEAC est le cadre pertinent dans la gestion de la paix et la sécurité.

#### **IV. INTÉRÊT DE L'ÉTUDE**

##### **1- Intérêt heuristique**

Démontrer l'intérêt de notre étude revient à mettre en exergue le capital scientifique et intellectuel dont elle est porteuse, tant en ce qui concerne les méthodes d'analyse mises à contribution, qu'en ce qui concerne le substrat scientifique, résultat de la recherche. L'utilité de notre entreprise intellectuelle est intéressante en ceci qu'elle se veut le fruit d'une analyse scientifique du potentiel réel d'intégration régionale de l'Afrique Centrale dans le domaine particulier qui est celui de la prévention des conflits. Et cela loin de tout enthousiasme patriotique ou nationaliste qui est de nature à tronquer les résultats de notre recherche qui prétendent rendre compte de la pure tradition des sciences sociales faite d'une quête sans complaisance de la vérité scientifique.

Traitant, à la suite de DURKHEIM, les faits sociaux comme des choses, notre recherche vise à mettre en exergue la réalité scientifique de ce qui a été fait, de ce qui est fait, et de ce qui sera fait dans le cadre de la mobilisation, la mise en place et de déploiement de la FOMAC dans le cas du conflit centrafricain et celui de la sécurisation de l'Afrique Centrale. En fait, nous proposons dans une perspective relativiste de montrer quels sont les modalités de mobilisation et de mise en place du COPAX dans les théâtres de conflit ; et plus spécifiquement dans le cas centrafricain. Ainsi, il s'agit de comprendre quelles sont les actions et interventions en RCA, RDC, Ouganda, les interactions existantes entre les acteurs au sein de la Force.

##### **2- Intérêt pratique**

Pour ce qui est de l'intérêt pratique, il faut avouer que l'Ecole Supérieure Internationale de Guerre (ESIG) n'aurait certainement pas vu le jour si elle n'avait rien à apporter sur le plan pratique. D'ailleurs sa devise : "la stratégie au service de paix" résume de fort belle manière son ambition. Celle de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité sur le continent africain et pourquoi pas dans le monde. C'est sans doute dans cette philosophie pacifique que nous situons notre approche. Pour cela, tout le monde sait que l'une des choses essentielles dont a besoin l'Afrique centrale est la paix. Nous voulons donc à travers cette étude, montrer quelles peuvent être des conditions et les stratégies nécessaires pour la pacification de l'Est de la RDC, de la RCA, du Burundi où pullulent les groupes militaires de tout bord.

### 3. Intérêt professionnel

Cette recherche apparaît également à plus d'un titre comme une voie d'insertion professionnelle à travers l'expertise certaine qu'elle nous offrira et qui servira d'atout dans notre quête d'un emploi ; le but, étant entre autres, d'apporter, autant que possible, notre modeste contribution au processus d'intégration en Afrique du point de vue sécuritaire. Sans oublier l'ouverture que c'est susceptible de nous procurer l'obtention d'un master vers des études doctorales.

## V. CLARIFICATION CONCEPTUELLE

La définition des concepts est une étape cruciale dans la recherche scientifique. Elle permet à l'auteur de se débarrasser de la complexité ou de l'ambiguïté des termes afin de leur donner la signification qui est la sienne. Elle vise aussi à délimiter l'extension des concepts et de dire dans quelle perspective ou acception ces concepts seront employés. Ainsi, quatre concepts seront explicités clairement dans ce travail à savoir l'intégration régionale, l'alliance, la paix et la sécurité.

### - Intégration régionale

L'intégration régionale, faut-il le reconnaître est complexe à définir. Elle est une variante des relations internationales dont toute tentative de définition suppose au préalable la précision du concept de région. Cette dernière désigne "un groupe de pays doté d'une continuité géographique plus ou moins forte et présentant une situation de forte interdépendance dans une pluralité de domaines"<sup>14</sup>. La région renvoie donc dans ce cadre à l'espace interactionnel ou d'intégration ; l'intégration quant à elle, considérée comme l'action de faire entrer dans un ensemble plus vaste. Ainsi donc, en prenant les États comme les entrants prépondérants, il peut s'agir du regroupement des États. Toutefois, ce regroupement repose par excellence, selon Georges Scelle sur "le consentement libre et dans l'accord conventionnel des volontés"<sup>15</sup>. Alors qu'est-ce que l'intégration régionale ? A cette question, plusieurs réponses sont apportées. Il importe de savoir que le terme d'intégration régionale est, selon Pierre François Gonidec<sup>16</sup>, "à la fois un processus et une situation qui, à partir d'une société internationale morcelée en unités indépendantes les unes des autres, tendant à leur substituer de

---

<sup>14</sup> Y.A., Chouala, Les organisations économiques régionales africaines, Recueil des cours, Yaoundé, Institut des relations Internationales du Cameroun (IRIC), 2013.

<sup>15</sup> Georges Scelle (1932) cité par M. L., Ropivia, *Géopolitique de l'intégration en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 31.

<sup>16</sup> P. F., Gonidec, *Les Organisations Internationales Africaines, Étude comparative*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 53.

nouvelles unités plus ou moins vastes, dotées au minimum du pouvoir de décision, soit dans un ou plusieurs domaines déterminés, soit dans l'ensemble des domaines relevant de la compétence des unités intégrées, à susciter au niveau des consciences individuelles, une adhésion ou une allégeance et à réaliser au niveau des structures, une participation de tous au maintien et au développement de la nouvelle unité''.

Pour Ernst Haas, ‘‘L’intégration est un processus dans lequel les élites transfèrent leur loyauté, attentes et activités politiques vers un nouveau centre dont les institutions possèdent et revendiquent des compétences supérieures à celles des États nationaux préexistants’’. Une conception plus large (conception sociologique) de l’intégration fait d’elle un processus par lequel se tissent des liens multiples soit entre États soit directement entre communautés nationales jusqu’à un seuil remettant en cause au moins partiellement le principe même de la souveraineté nationale<sup>17</sup>. Interdépendance économique accrue, d’une entité partagée favorisant dans une aire géographique particulière le développement d’actions collectives institutionnalisées pouvant aller jusqu’à l’unification politique<sup>18</sup>.

En relations internationales, l’intégration régionale se définit comme le processus par lequel la régularité et l’intensité des interactions entre certains États et entre certaines sociétés s’accroissent permettant la constitution d’une communauté de sécurité.

#### **- Paix**

Plus qu’un concept, la paix est à la fois une vertu, un bien et une aspiration pour toutes les communautés humaines. Elle est de ce point de vue au cœur de toute œuvre humaine. Toutefois, les menaces à la paix abondent et la peur investit peu à peu les cœurs. Aucune nation, quelle que soit sa grandeur, la recherche et à l’ère du terrorisme de masse, nous devenons tous les « mendiants de la paix »<sup>19</sup>. Aussi recherchée soit-elle, la paix reste un concept incompris et le plus souvent mal défini. A l’image de la notion de guerre, le terme de « paix » est un terme polysémique qui exige un minimum de délimitation avant de faire l’objet d’un usage savant. Pour ce faire, la seule façon de procéder consiste à partir de la notion de guerre : suite à la définition de la guerre comme acte de violence armée entre unités politiques, la paix peut être définie comme l’absence de violence armée entre unités politiques<sup>20</sup>. Une telle définition est essentiellement négative et néglige l’acceptation de la paix positive synonyme de justice et

<sup>17</sup> Guy Hermed et al, *Dictionnaire de sciences politiques*, Paris, PUF, 2016, p. 67.

<sup>18</sup> Marie Claude Smouts et al. *Dictionnaires des Relations Internationales*, Larousse, 2003, p. 265.

<sup>19</sup> Discours du président Paul Biya à l’assemblée générale des Nations Unies en septembre 2017.

<sup>20</sup> D., Battistella, *Théories des relations internationales*, p. 414.

d'équité sociales mis en avant par Galtung dans les années 1970. Dans le cadre de ce travail, la paix sera entendue non seulement comme absence de guerre mais aussi comme un processus visant à assurer aux populations des grands lacs la justice et l'équité sociales.

### - Sécurité

La sécurité comme certains autres concepts des Relations internationales, est au centre des préoccupations de nombreuses disciplines. Cet investissement sur cette notion débouche comme on pouvait s'y attendre sur les confrontations sans fin. C'est pourquoi certains analystes estiment que la sécurité est un concept essentiellement contesté. Ainsi, la percée des études critiques de la sécurité au début des années 1990 avec la fin de la guerre froide, a exacerbé le débat et donné naissance à deux principales lignes de clivage. On a d'un côté les études traditionnelles, qui continuent de penser que le sujet de la sécurité c'est l'Etat, lequel évolue sous la menace permanente des autres Etats. De leur côté, les études critiques décentrent l'Etat. Il n'est plus l'objet de sa sécurité ni sa finalité. Il en est l'instrument, au profit notamment, des individus. En outre, la source de la menace n'est plus objective<sup>21</sup>. Sans entrer dans ce débat, le concept sécurité dans ce travail recouvre la définition d'Arnold Wolfers. Pour lui en effet, "dans un sens objectif, la sécurité mesure l'absence de menaces pesant sur les valeurs acquises ; dans un sens subjectif, elle désigne l'absence de peur que ces valeurs soient attaquées"<sup>22</sup>.

### - Afrique centrale

L'Afrique centrale est un espace géopolitique qui couvre très nettement une superficie de 6 673 662 km<sup>2</sup>. Elle est traversée par l'Équateur et s'étire en longueur du 18° degré latitude Sud au 24° degré latitude Nord. Sa démographie estimée à 145 219 009 d'habitants<sup>23</sup>, est distribuée dans 10 pays notamment dans l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad. En se basant sur le processus de structuration de la puissance continentale, la CEEAC est limitée au Nord par l'UMA, à l'Ouest par la CEDEAO, à l'Est par l'EAC et au Sud par la SADC. La résolution CM/464 du XXVI<sup>ème</sup> Conseil des Ministres de l'OUA adoptée en 1976, prévoit cinq régions à savoir les régions Nord, Ouest, Centre, Est et Sud. En plus, de cette résolution, le Plan d'Action de Lagos (PAL) de 1980 et le Traité d'Abuja de 1991 préconisent la création des organisations sous-régionales dans diverses sous-régions africaines

<sup>21</sup> T., Balzacq, *Théories de la sécurité : les approches critiques*, Paris, Sciences Po, 2016, p. 25-26.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> "Rapport de la Banque Mondiale" de 2012.

géographiquement bien déterminées comme préalable à la constitution d'une Communauté Economique Africaine.

En conséquence, la mise en œuvre du PAL se fera en Afrique centrale le 18 octobre 1983, avec la signature à Libreville du Traité constitutif de la CEEAC. Eu égard des analyses antérieures en l'occurrence celles de Joseph Vincent Ntuda Ebode, la CEEAC s'apparente et s'identifie très exactement à « l'Afrique médiane Latine »<sup>24</sup>. Il s'agit de l'espace géopolitique centrafricain composé des pays ayant en partage les langues d'origine latines. Il est donc question essentiellement des anciennes colonies françaises (Tchad, Gabon, Congo Brazzaville, Centrafrique), espagnoles (Guinée Équatoriale) plus le Cameroun (ancien protectorat allemand, placé sous mandant franco-britannique, après la défaite de l'Allemagne de 1914-1918 et qui en tant qu'État bilingue partage le français et l'anglais comme langues officielles. Notre sujet concerne par conséquent un pays qui est dans cet espace géopolitique et dont les conséquences sécuritaires impactent sur les autres pays de la Sous-région. Or, l'exigence de précision qui guide nos travaux nous oblige à faire un choix, non sans avoir énoncé les raisons qui résultent de l'analyse de la Polito genèse et de l'étude de structuration institutionnelle, tout en considérant la compétence rationnelle de ces organisations, notre travail est allé à la CEEAC puisque la FOMAC, point focal de notre étude est le bras armé du COPAX qui lui-même est intégré à la CEEAC.

## VI. REVUE DE LITTÉRATURE

Pour appréhender le problème de recherche sous examen, il est mieux indiqué de parcourir la littérature scientifique et technique disponible sur les phénomènes étudiés en exploitant des travaux scientifiques antérieurs et le positionnement ou la démarcation des chercheurs. Les études sur la construction collective de la sécurité en Afrique centrale abordent trois principales thématiques : les causes de cette insécurité, les mécanismes de paix internationaux, les propositions de sortie de crise.

### a- Les causes de l'insécurité en Afrique centrale

Les auteurs qui analysent cette question présentent de nombreuses causes de cette insécurité et ne semblent pas être unanimes sur ce point. Pour certains, ce sont des causes purement endogènes qui expliquent ces conflits tandis que d'autres auteurs mettent au centre de leurs analyse les causes exogènes. Pour ce qui est des causes endogènes, la faiblesse de l'Etat

---

<sup>24</sup> J. V., Ntuda Ebode, "Géopolitique des sous régions africaines : quel destin pour l'Afrique médiane latines ?", *Diplomatie magazine*, n° 11, Paris, 2004, p. 47.

congolais est peut-être le trait le plus saillant pour expliquer la persistance de la violence. Des auteurs comme Denis Tull et Timothy Raeymaekers<sup>25</sup> ont affirmé que l'absence d'institutions solides et impartiales a permis à des élites de parasiter l'Etat, de se l'approprier pour servir leurs propres intérêts et de créer de nouvelles formes de gouvernance, processus dont la communauté des bailleurs a été complice.

Pour Thierry Vircoulon<sup>26</sup>, la violence dans l'Est de la RDC est d'essence ethnique et oppose les Hema et les Lendu. Il écrit : « l'Ituri est un district où plusieurs couches de conflictualité se sont déposés entre elles. S'inscrivant dans un antagonisme de longue durée, les tentatives d'accaparement foncier des propriétaires hema des années 1990 ont été l'étincelle qui a provoqué l'explosion »<sup>27</sup>. Cet avis semble partagé par Roland Pourtier<sup>28</sup> lorsqu'il postule que l'imbricatio identitaire constitue la dimension ethnique des conflits en RDC. Selon cet auteur, les clivages autochtones/étrangers, Hutus/Tutsis ou encore Kivutiens/Congolais sont des fractures importantes pour comprendre les dynamiques de violence dans cette partie de ce pays. Toutefois, l'ethnie ne semble pas être pertinente pour fournir des explications pertinentes et satisfaisantes à ces dynamiques conflictuelles. Selon Crawford Young, « de façon générale, l'ethnicité n'est pas le moteur des conflits ni ne détermine leur surgissement. Les seigneurs de guerre manipulent et utilisent l'ethnicité, mais ne sont pas des entrepreneurs ethniques »<sup>29</sup>.

Très remonté contre l'analyse ethnique des conflits en RDC, Eddie Tambwe<sup>30</sup> réfute cette approche et estime qu'elle est simpliste. Les guerres de l'Est de la RDC sont, en effet, présentées comme un conflit ethnique. Estime-t-il. Or, une telle grille de lecture attribue mécaniquement aux acteurs en présence des rôles prédéterminés. Pourtant, aucune ethnie n'est en guerre contre une autre. Attribuer le qualificatif « ethnique » à un conflit dont les termes sont assez bien connus, est un exercice d'une facilité intellectuelle aberrante, et politiquement dangereuse. Mwayila Tshiyembe abonde dans le même sens lorsqu'il affirme que : « la revendication ethnique des rébellions et des sécessions n'est qu'un leurre, un marché de

---

<sup>25</sup> Jason Stearns, "Repenser la crise au Kivu : mobilisation armée et logique de gouvernement de transition", *Politique Africaine*, n° 129, Mars 2013, p. 25.

<sup>26</sup> T., Vircoulon, "L'Ituri ou la guerre au pluriel", *Afrique Contemporaine*, n° 215, 2005/3, p. 137.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> R., Pourtier, "Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux", *EchoGéo* [en ligne], mis en ligne le 21 janvier 2009, consulté le 30 septembre 2017, URL: <http://echogeo.revues.org/10793>; DOI : 104000/echogeo.10793.

<sup>29</sup> Gauthier de Villers, "La guerre dans les évolutions du Congo-Kinshasa", *Afrique Contemporaine*, n° 215, 2005/3, p. 59.

<sup>30</sup> Eddie Tambwe Kitenge bin Kitiko, « Préface », dans Jean Mpisi, *Kivu, RDC : la paix à tout prix ! La conférence de Goma (6-23 janvier 2008)*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 8.

dupe’’<sup>31</sup>. Pour cet auteur, toutes les guerres qui ont ravagées et qui ravagent encore la RDC sont des conflits politiques liés à la conquête du pouvoir<sup>32</sup>. D’autres auteurs mettent au centre de leurs analyses la question des ressources naturelles ou encore des interventions des Etats de la région comme participant de l’escalade de la violence dans les grands lacs<sup>33</sup>.

Dans une approche plus globale, Joseph Gahama<sup>34</sup> identifie cinq groupes de causes de violence et de la conflictualité dans la région des grands lacs. Il s’agit consécutivement des causes politiques, des causes économiques, des causes psychologiques, des causes socioculturelles, la dimension régionale et le rôle de la communauté internationale. Les causes politiques font référence aux manipulations ou au classement ethnique de la période coloniale et à l’action des élites politiques africaines dont l’action vise à instrumentaliser les différences ethniques dans leur stratégie de conquête du pouvoir. Les causes économiques renvoient quant à elles aux problèmes structurels du sous-développement notamment la pauvreté monétaire et humaine, la malédiction des ressources naturelles et les problèmes fonciers. Pour ce qui est des causes psychologiques, il cite entre autres la haine, la peur et les mécanismes de défense et de repli identitaire, liés eux-mêmes à l’exacerbation et l’instrumentalisation des questions identitaires.

En ce qui concerne les causes socioculturelles, elles ont trait à ce que Gahama appelle la « dégradation des valeurs socioculturelles ». Il s’agit de la perte du sens de l’unité, de l’absence de l’amour du travail et du goût de l’effort, la dévalorisation des pouvoirs politiques traditionnels, la banalisation des actes criminels, la consécration de la violence physique et verbale et la perte d’autorité ou d’identité. Pour cet auteur, la dernière série de cause concerne la dimension régionale et le rôle trouble de la communauté internationale. La dimension régionale de la conflictualité dans la région des grands lacs rend compte de la question complexe des réfugiés. Pour Gahama, ‘‘la question des réfugiés devint à la longue un casse-tête non seulement parce qu’ils constituaient une lourde tâche pour les Etats d’accueil, mais aussi car

---

<sup>31</sup> Mwayila Tshiyembe, "Conflits armés, identités ethniques, ressources naturelles en RDC : approche stratégique-polémologique et voie de sortie de la guerre", dans Germain Ngoie Tshibambe (dir), *Identités, ressources naturelles et conflits en RDC : défis méthodologiques et voies de sortie ?* Paris, L’Harmattan, 2013, p. 53

<sup>32</sup> Mwayila Tshiyembe, *Géopolitique de la paix en Afrique médiane : Angola, Burundi, République Démocratique du Congo, République du Congo, Ouganda, Rwanda*, Paris, L’Harmattan, 2003.

<sup>33</sup> J-F., Orru et Als, "Le diamant dans la géopolitique africaine", *Afrique Contemporaine*, N° 221, 2007/1, PP 173-203 ; Sandrine Perrot, "Les nouveaux interventionnismes militaires africains : une redéfinition des conditions de la puissance au Sud du Sahara ? ", *Politique Africaine*, n° 98, 2005/2, pp. 111-130 et Bernard Leloup, "Le Rwanda et ses voisins : activisme militaire et ambitions régionales ", *Afrique Contemporaine*, n° 215, 2005/3, pp. 71-91.

<sup>34</sup> J., Gahama, "Les causes des violences ethniques contemporaines dans l’Afrique des grands lacs : une analyse historique et socio-politique ", *Afrika Zamani*, Revue Africaine d’Histoire, n° 13-14, 2005-2006, PP 101-115 ; du même auteur, ‘‘Une cinquantaine d’années et de conflits dans et de violence dans la région des grands lacs africains’’, dans Tukumbi Lumumba-Kasongo et Joseph Gahama (dir), *Paix, sécurité et reconstruction post-conflit dans la régions des grands lacs africains*, Dakar, CODESRIA, 2017, pp. 9-28.

certain leaders politiques, en dépit des mécanismes mis en place pour la sécurité collective dans cette partie du continent africain, les utilisaient comme une arme redoutable pour déstabiliser leurs pays d'origine. Des rebellions y ont pris naissance et ont parfois réussi à s'emparer du pouvoir après de meurtrières guerres de libération''. Il conclut cette liste de cause en montrant qu'en apportant le soutien aux différents camps en compétition pour le pouvoir dans la région des grands lacs, la communauté internationale y joue un rôle ambigu.

### **b- Les mécanismes de paix internationaux**

D'autres études montrent comment ce qu'il est convenu d'appeler la communauté internationale gère les problèmes de paix et de sécurité auxquels est confronté la RDC. En tant qu'institution chargée de la paix et de la sécurité internationale, l'ONU a déployé sur le terrain en 1999 une opération de maintien de la paix. De même, l'UE avec une forte implication de la France, a déployé l'opération Artemis<sup>35</sup> en 2003 en Ituri avec pour objectif d'empêcher une crise humanitaire dans ce district déchiré par les violents combats opposant les ethnies Hema et Lendu. Si d'un point de vue opérationnel, le bilan apparaît globalement positif pour cette dernière mission, il n'en est pas le cas pour la MONUC. C'est la raison pour laquelle les auteurs sont essentiellement critiques à son encontre. Pour Thierry Vircoulon, la MONUC fait figure en RDC de "simple force internationale de gardiennage"<sup>36</sup>. Dans la même lancée et à en croire le géographe français Roland Pourtier, les soldats de la paix de la MONUC assistent en spectateur aux malheurs qui s'acharnent sur la région des grands lacs.

Même son de cloche chez un auteur comme Nguway Kpalaingu Kadony<sup>37</sup> pour qui, à cause du comportement séculaire des Congolais à vouloir toujours se faire manipuler, le pays est placé sous une tutelle qui ne dit pas son nom. Pour lui, ceux qui pèsent à l'ONU ne sont pas disposés à mettre fin à leurs actes de pillage par des acteurs étatiques interposés. Ces critiques nous confortent dans notre position notamment sur le fait que les missions de maintien de la paix ne peuvent pas maintenir la paix dans la région des grands lacs. Cette prérogative incombe au premier chef aux Etats de la région. C'est pourquoi ils doivent se mettre ensemble pour régler cette question.

---

<sup>35</sup> Niagalé Bagayoko, "L'opération Artémis, un tournant pour la politique européenne de sécurité et de défense ?", *Afrique Contemporaine*, n° 209, 2004/1, pp. 101-116.

<sup>36</sup> Thierry Vircoulon, "Ambiguïtés de l'intervention internationale en république démocratique du Congo", *Politique Africaine*, n° 98, 2005/2, p. 85.

<sup>37</sup> Nguway Kpalaingu Kadony, "Les mécanismes internationaux du maintien de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo de 1960 à 2013. Analyse critique des échecs exponentiels", dans Germain Ngoie Tshibambe (dir), *Identités, ressources naturelles et conflits en RDC : défis méthodologiques et voies de sortie ?* Paris, L'Harmattan, 2013, p. 87.



### c- Les propositions de sortie de crise

Wilson Mvomo Ela<sup>38</sup> s'interroge sur les chances de la CEEAC à accroître ses moyens en termes de capacités et son engagement en termes de volonté dans la conduite des actions susceptibles de résorber durablement les conflits et à y ancrer une stabilité propice au développement. De cette interrogation, il formule trois observations. D'abord, il fait ressortir la concurrence qui existe entre les projets communautaires de la CEMAC et de la CEEAC. Il estime que cette compétition entre les projets communautaires tend à créer un chevauchement entre les deux espaces communautaires. Par conséquent, cela ne constitue point un atout en faveur de l'intégration régionale. Ensuite, il poursuit sa réflexion en montrant comment l'instabilité politique constitue l'obstacle majeur à l'intégration économique. Il explique cela en recourant aux facteurs aussi bien internes (l'absence de pédagogie et de débats nourris sur la question de l'intégration au niveau communautaire aux luttes pour la conservation ou l'accès au pouvoir, les rapports difficiles entre gouvernants et gouvernés, la question des réfugiés est une réelle préoccupation au sein de la CEEAC) qu'externes (l'intérêt des grandes puissances pour les richesses des pays membres de la CEEAC est mis en avant pour expliquer leur instabilité).

Prolongeant la réflexion, Elie Mvie Meka<sup>39</sup> étudie la stratégie de paix et de sécurité de la CEEAC. Il s'intéresse de ce fait à la construction d'une architecture de paix et de sécurité de la CEEAC et à la gouvernance démocratique comme des clés essentielles d'une paix et d'une sécurité durables. Sa démarche est essentiellement démonstrative. Il s'appuie sur des études exploratoires à partir des infrastructures de la sécurité. Une telle approche nécessite une action collective de différents acteurs locaux, nationaux et internationaux par le biais des mécanismes bilatéraux et multilatéraux. Il part du postulat selon lequel la gouvernance de la sécurité est irriguée par la gouvernance démocratique. Cela renforce le pouvoir de l'autorité civile et subordonne le militaire. Il soutient que les institutions législatives, les organisations de la société civile et la gouvernance de la sécurité exigent une réévaluation des missions des forces armées pour leur réinsertion dans la société. De même, il argue que les liens armées- nation ainsi renforcés, transforment les armées africaines de nature pragmatique en armées professionnelles respectueuses des droits de l'homme et de la démocratie.

---

<sup>38</sup> W., Mvomo Ela, "Intégration économique et instabilité politique en Afrique Centrale", In : *Paix et Sécurité dans la CEEAC*, In : Actes du colloque international Friedrich Ebert Stiftung, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2007, pp. 77-84.

<sup>39</sup> E., Mvie Meka, *Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*, Yaoundé, FES, 2007.

En s'inscrivant dans la continuité des précédents auteurs, Joseph Vincent Ntuda Ebode<sup>40</sup> part d'une présentation des caractéristiques de la position géographique de l'Afrique centrale pour justifier la mobilisation d'une force sous-régionale. Il expose trois caractéristiques. La première de ces caractéristiques tient à la position centrale qu'occupe région Afrique centrale. La deuxième caractéristique a trait à la concurrence entre la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Economique des Etats des Grands Lacs (CEPGL). La troisième caractéristique est relative au chevauchement entre les Etats et les sous-régions. Cet ensemble de caractéristiques permet de comprendre les enjeux et défis de l'Afrique centrale, sa structuration sécuritaire et la nature même de sa force en attente. En plus, il s'interroge sur la nature, mieux encore, sur l'organisation des Etats africains. Il poursuit sa réflexion en se penchant sur les équipements, sur les réponses des dirigeants politiques face aux contraintes territoriales et sur la réaction des populations africaines face aux phénomènes coloniaux. Son analyse est essentiellement compréhensive en ce sens qu'il présente d'une part le point de situation et évoque les défis qui incombent à la FOMAC.

Dans le même ordre d'idées, Mback wara<sup>41</sup> à travers l'étude portée sur la prévention des conflits dans la sous-régionale en Afrique centrale, fait le constat suivant : l'Afrique centrale est traversée par de nombreux conflits. Partant de ce constat, il se pose la question de savoir si le système intégré de prévention et de gestion des conflits en Afrique centrale influence le processus d'intégration de cette sous-région. Mieux encore, peut-on penser que la présence et les actions du système de prévention des conflits de l'Afrique centrale ont eu une incidence en termes d'avancée sur le processus d'intégration sous-régionale ? Pour répondre à ces questions, il émet l'hypothèse selon laquelle le système de prévention des conflits de la CEEAC est plus théorique que pratique. A cet effet, il ne peut influencer positivement le processus d'intégration. Pour parvenir à démontrer que le système intégré de prévention et de gestion des conflits en Afrique centrale peut influencer le processus d'intégration de cette sous-région, il procède à l'analyse de l'état de la théorie et des concepts, la présentation de l'Afrique centrale CEEAC, cadre d'action du système de prévention des conflits et par l'endoscopie du rendement insuffisant de l'instrument de prévention des conflits.

---

<sup>40</sup> J. V., Ntuda Ebodé, "Les Forces en Attente de l'Afrique Centrale : Point de situation et défis", op. cit, (consulté, le 12 février 2022)

<sup>41</sup> A. H., Mback Wara, "La prévention des conflits dans la dynamique de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale", Mémoire de Master 2, Science politique, Université de Yaoundé, 2006. [https://www.memoireonline.com/01/10/3133/m\\_La-prevention-des-conflits-dans-la-dynamique-de-lintegration-sous-regionale-en-Afrique-central0.html](https://www.memoireonline.com/01/10/3133/m_La-prevention-des-conflits-dans-la-dynamique-de-lintegration-sous-regionale-en-Afrique-central0.html), consulté, le 20 février 2022 à 14 h 30 minutes.

C'est le dernier thème abordé par les études sur la paix et la sécurité en RDC. Contrairement aux autres thématiques, celle-ci semble faire l'objet de peu de publications. Pour Mwayila Tshiyembe, l'instauration de la paix et de la sécurité en RDC passe par l'invention d'une république plurinationale ou multiethnique par la refondation du pacte républicain, l'instauration d'une démocratie de proximité, l'instauration d'une constitution démotique et l'instauration d'un pacte régional de non-agression et de coprosperité économique. Cette dernière proposition semble pertinente pour notre recherche.

Toutefois, il convient d'indiquer qu'un pacte de non-agression a été concocté et signé en juillet 1996 par les Etats membres de la CEEAC à Yaoundé. Le Rwanda et le Burundi avaient à l'époque refusé de signer cet accord. On ne voit donc pas la raison pour laquelle ils l'accepteraient aujourd'hui eu égard au fait que leur diplomatie de nuisance et de pillage à l'encontre de la RDC a déjà été dévoilé. Pour les trois autres propositions, il est important de dire que l'Etat-nation tel qu'il a été conçu en Occident n'a pas pu être approprié localement par les élites politiques africaines notamment par ce qu'il a institué une fiction unitaire. D'où l'exigence pour l'auteur de réformer cet Etat afin qu'il prenne en compte les réalités culturelles et sociologiques africaines. De ce point de vue, nul ne peut contester la nécessité de ladite réforme. Cependant, ce dont il est question dans cette recherche, c'est de rechercher les voies et moyens pour l'avènement dans notre pays des conditions optimales de paix et de sécurité.

Dans ce contexte, il ne semble pas que la refondation de l'Etat puisse avoir une incidence directe sur l'avènement de la paix. Peut-être convient-il de commencer à explorer des conditions préalables pour cette paix avant de penser à la réforme de l'Etat. Selon Emmanuel Murhula<sup>42</sup>, la perte de confiance et la question des préalables est capitale pour la promotion de la paix dans les grands lacs. Il faut se placer à ce niveau pour comprendre à quel point l'agression du Congo par le Rwanda et le Burundi a affecté de manière profonde les relations entre leurs peuples. C'est seulement en mesurant l'exacte portée que les solutions politiques et géopolitiques ont quelque chance d'aboutir. Pour Pierre Jacquimot<sup>43</sup>, il incombe de s'attaquer aux causes sous-jacentes du conflit notamment en neutralisant les divers trafics de ressources naturelles et d'armes. Ainsi, il propose un ensemble de solution comme pistes de sortie de crise notamment de faire de la sécurité un préalable, d'améliorer les conditions de vie des populations, de briser les reins de l'économie frauduleuse, de rétablir l'Etat dans ses divers attributs, de parier sur la coopération régionale, relancer la production par des projets fédérateurs ; d'organiser le

---

<sup>42</sup> E. Murhula Amisi Nashi, "L'avenir du Congo", p. 140.

<sup>43</sup> Pierre Jacquimot, "La sortie de crise dans l'Est du Congo et les perspectives de la coopération régionale", *Mondes en Développement*, N° 147, 2009/3, pp. 93-108.

commerce et d'adopter les programmes intégrateurs et de créer l'agence interétatique d'aménagement des grands lacs.

A l'issue de ce panorama et de cette présentation des études sur les dynamiques d'insécurité dans l'Est de la RDC, trois constats peuvent être établis. Premièrement, la violence dans cette partie du pays apparaît multiforme dans son déploiement. Ce qui permet de mettre en relief les approches globales pour saisir tous les pans de cette conflictualité.

Deuxièmement et sans volonté d'être contre les mécanismes de paix internationaux sur le continent, il convient de dire que ceux-ci se sont révélés incapables de solutionner les problèmes auxquels sont confrontés les populations de ce pays. Il est inconcevable qu'une force à la taille de la MONUSCO n'arrive pas à stabiliser cette région. D'où notre hostilité à son égard car il apparaît de plus en plus que sa présence en RDC consiste en l'exploitation des ressources minières énormes de ce pays qualifié à juste raison de scandale géologique.

Troisièmement et c'est la voie qu'emprunte cette étude. Il faut que les dirigeants politiques de la région conçoivent des alliances militaires ad hoc pour pouvoir mettre un terme à l'insécurité galopante. De ce point de vue, les pistes de solution proposées par Pierre Jacquemot et par Emmanuel Murhula<sup>44</sup> nous serons d'un apport incommensurable. En effet, il est nécessaire d'approfondir l'intégration régionale économique au sein de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) comme c'est le cas depuis 2009 en y intégrant l'Ouganda. Toutefois, l'intégration économique ne peut se faire que dans un cadre sécurisé. L'implication de tous les quatre Etats au sein de cette alliance promouvra certainement une entente diplomatique et des mesures de confiance mutuelles. Ce n'est qu'à partir de ces alliances qui pourront même devenir permanentes si l'expérience réussit, que la région des grands lacs retrouvera la paix. Dans cette perspective, les Etats de l'Ouganda, le Burundi et le Rwanda n'auront plus besoin d'entretenir sur le territoire congolais de nombreux groupes politico-militaires.

### **b-Problématique**

L'insécurité est le contraire de la sécurité et désigne un état de guerre, de conflits armés ou de désordre. Cet état est préjudiciable pour la prospérité économique et pour le bien-être des populations. Or, l'une des constances de la géopolitique de la région Afrique centrale à l'époque contemporaine est la prévalence de l'insécurité et de la conflictualité. Ceci est d'autant plus vrai pour ce qui concerne spécifiquement les pays comme la RCA, le Tchad, la RDC, le

---

<sup>44</sup> Nisse Nzereka Mughendi, "Relancer la CEPGL en pleine crise économique ? L'enjeu du partage des ressources congolaises", *Dounia*, n° 02, Décembre 2009, pp. 191-197.

Burundi. Depuis la naissance de ces Etats en 1960, on peut dire sans risque de se tromper qu'ils sont l'objet de la préoccupation de la communauté internationale pour sa conflictualité.

La paix et la sécurité en Afrique centrale a toujours été au centre des préoccupations de la communauté internationale dans son ensemble. C'est pourquoi de nombreuses organisations internationales tant africaines ou non sont venues au chevet de certains Etats de la région dans l'objectif d'endiguer son état permanent d'insécurité et de conflictualité. Toutefois, plus de cinquante ans après que cette situation perdure, l'Afrique centrale est toujours travaillée par des convulsions de toute sorte qui donnent raison à ceux qui pensent que les thérapies adoptées jusqu'ici pour traiter le grand malade de l'Afrique sont inefficaces. Pour cela, cette étude tend à montrer que dans un contexte de désengagement des puissances occidentales des opérations de sécurité en Afrique centrale, les Etats de la région décident de se réapproprier leur sécurité à partir des alliances militaires. Ces dernières ont ainsi facilité à terme l'introduction des mécanismes de paix et de sécurité dans l'architecture des organisations d'intégration régionale comme la CEEAC.

Ainsi, la problématique qui meuble cette étude est la suivante : comment la conflictualité ambiante de la région a-t-elle participé à la construction d'une intégration régionale sécuritaire en Afrique centrale ?

### **c- Hypothèses**

Les hypothèses sont des réponses provisoires à la question de départ. C'est une proposition de recherche. Elles aident le chercheur dans l'élaboration et la recherche des outils indispensables à l'opérationnalisation de la recherche. C'est dire qu'elles occupent une place fondamentale dans la réflexion et la pratique des sciences sociales. Dans ce travail, nous aurons deux types d'hypothèses : l'hypothèse centrale et les hypothèses secondaires.

#### **1. Hypothèse centrale**

L'hypothèse centrale de cette étude postule que le retrait des puissances occidentales du champ sécuritaire africain a permis à l'Afrique centrale de réagir à travers un mécanisme endogène de paix et de sécurité qui a conduit vers une intégration régionale sécuritaire.

#### **2. Hypothèses secondaires**

L'hypothèse centrale est appuyée par deux hypothèses secondaires :

- L'environnement régional est délétère en Afrique centrale du fait de la prépondérance des conflits aux conséquences diverses.

- Pour résoudre le problème de l'insécurité, les Etats ont misé sur l'africanisation des questions de sécurité. L'incidence importante est l'avènement d'un mécanisme de paix et de sécurité cheville ouvrière de la construction sécuritaire de la CEEAC.

### **d-Cadre théorique**

Pour Raymond ARON, "une théorie est un système hypothético-déductif, constitué par un ensemble de propositions dont les termes sont rigoureusement définis et dont les relations entre les termes (ou variables) revêtent le plus souvent une forme mathématique"<sup>45</sup>. La théorie ici a pour but de fixer les limites et tracer les axes le long desquels les investigations et le déroulement de cette étude s'articuleront ; afin de "percer le secret des Princes"<sup>46</sup>, il s'agira de convoquer, la théorie fonctionnaliste et le complexe de sécurité et la théorie behavioriste.

#### **a- La théorie fonctionnaliste**

Cette théorie est l'œuvre de David MITRANY, à travers son ouvrage *A working peace system*. L'idée centrale du fonctionnalisme est que, faute d'éliminer les frontières politiques par la force, il pense que la seule façon de prévenir la guerre serait la surimposition d'une toile de plus en plus répandue d'activités et d'agences internationales à travers lesquelles les nations du monde seraient graduellement incorporées intégrées<sup>47</sup>. En commençant par la coordination des activités dans les domaines techniques comme la défense, le transport, on pourrait parvenir à la création d'une autorité pour superviser cette toile d'activités. C'est la ramification.

Ainsi pour parvenir à une intégration dans la Sous-région CEEAC, les États gagneraient à créer d'autres structures pour coordonner les actions des domaines techniques comme cela a été fait dans le cadre de la défense. Cependant, la multiplication des organisations internationales fonctionnelles au lieu de booster le processus d'intégration en Afrique Centrale, pourrait le paralyser davantage : d'où l'importance pour nous de nous intéresser au néo-fonctionnalisme.

Cette théorie apparaît comme un renouveau du fonctionnalisme et a pour fondement l'effet de "débordement" ou "d'engrenage". La coopération dans un domaine entraînera inévitablement des effets qui renforcent la coopération dans d'autres domaines. Ainsi, en

---

<sup>45</sup> Raymond Aron, "Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ?", in *Revue Française de Science Politique*, 17<sup>e</sup> année, n° 5, 1967, p. 838.

<sup>46</sup> Jean-Louis Martres, "De la nécessité d'une théorie des relations internationales. L'illusion paradigmatique", [www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/fd00126.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/fd00126.pdf).

<sup>47</sup> Jean-Jacques Roche, *Théories des relations internationales*, Paris, Paradigme, 2001, p. 99.

renforçant leur coopération dans le domaine de la sécurité, les États de la CEEAC pourraient parvenir à une meilleure intégration.

### **b. La théorie de la sécurité régionale et du complexe de sécurité**

Le précurseur de cette théorie est Barry Buzan, il est certainement un chercheur qui a le plus contribué à une réflexion en profondeur sur le concept de sécurité et qui a ouvert de nouvelles pistes de recherches dans le domaine. On peut considérer qu'il se trouve à la charnière entre le réalisme, l'institutionnalisme et le constructivisme car ses travaux empruntent des éléments à ces différentes écoles. Ce qui apparait comme l'important ici c'est la volonté de fonder une démarche spécifique « études de sécurité » qui permettent de surmonter les limites des études stratégiques traditionnelles et les approches classiques en relations internationales et de proposer un cadre théorique permettant de travailler à partir d'un concept élargi de sécurité<sup>48</sup>.

Il a développé le concept de la sécurité régionale et de complexe de sécurité qui stipule pour le premier qu'entre les unités politiques et le système international, existent des sous-systèmes régionaux dont l'existence est justifiée par des considérations de sécurité. Dans la mesure où la sécurité est un phénomène relationnel, on ne peut comprendre pas la politique de sécurité d'un État sans avoir égard au cadre dans lequel il se trouve. "La région" renvoie à l'existence d'un sous-système distinct et significatif qui regroupe des États géographiquement proches. L'espace étant un élément qui joue un rôle dans la perception de la menace. Penser la sécurité d'une région implique d'aller au-delà de la question de pouvoir et des rapports de force. En effet, la sécurité se réfère fondamentalement à la distinction ami/ennemi et fondamentalement selon la logique qui doit être distingué de celle qui découle de la simple distribution du pouvoir entre unités d'un système.

Le complexe de sécurité renvoie à la formation d'un sous-système de sécurité basé sur la distinction ami/ennemi. Il repose sur la crainte partagée par un groupe d'Etats et explique que la sécurité d'un État ne peut être perçue indépendamment de celle de ses voisins. Le facteur d'un complexe de sécurité est l'existence d'un sentiment collectif par rapport à une menace relativement bien identifié<sup>49</sup>. Ces deux concepts ont été appliqués notamment aux régions d'Amérique du Sud, d'Afrique Australe et de l'Afrique des Grands Lacs.

Cette théorie s'applique à l'Afrique centrale dans la mesure où étant une zone de toutes les convoitises des autres régions du continent et international, l'Afrique centrale prend en

---

<sup>48</sup> Charles-Philippe David, *La guerre et la paix, 3<sup>e</sup> édition, revue et augmentée*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 59.

<sup>49</sup> Ibid.

charge elle-même sa propre sécurité sous réserve des Nations-Unies. Ainsi la CEEAC a son propre Conseil de Paix et de Sécurité (COPAX) et une Force d'intervention multinationale et multidimensionnelle (La FOMAC).

#### VIII. Cadre méthodologique

Pour le professeur Omar Aktouf, la méthode « se traduit, sur le terrain, par des procédures concrètes dans la préparation, l'organisation et la conduite d'une recherche »<sup>50</sup>. L'option pour une méthode ne saurait être arbitraire, elle doit au contraire être inspirée par la nature même de l'objet. Son propre selon Kaplan, est d'aider à comprendre au sens le plus large, non seulement les résultats de la recherche scientifique, mais aussi le processus lui-même. Notre démarche s'articule autour des techniques d'investigation.

##### **A- Technique de collecte des données**

Il n'existe pas de techniques de recherche spécifiques ou propres aux relations internationales. De toute manière, le chercheur selon Christian ATIAS<sup>51</sup>, travaille le plus souvent sur des écrits, sur des textes sur des mots et sur des phrases. DUVERGER lui, pense qu'il faut distinguer parmi les sources de documentation, deux catégories bien distinctes. D'abord la documentation déjà élaborée, constituée par les travaux existants, ensuite la documentation nouvelle : documentation brute, documentation de première main, qui servira de base à d'autres travaux<sup>52</sup>.

À premier rang de ces écrits, les travaux sur l'intégration en Afrique Centrale, sur le mécanisme de paix et de sécurité, sur les forces armées en Afrique Centrale, sur l'Etat, sur les conflits, l'étude nécessitera par moment à titre d'éléments d'informations, l'emploi des données chiffrées. La presse retiendra aussi notre attention en tant reflet des tensions et des courants traversant notre société et notre époque en matière de nouvelle menace<sup>53</sup>. Les sources officielles ne seront pas de reste. Le recours aux différents rapports et aux publications, les discours, les journaux, les enseignements, les procès-verbaux, des entretiens avec des militaires et personnels au ministère de la défense au Cameroun et des anciens commandants de la FOMAC, constitueront à n'en point douter, une masse incontournable de données indispensables à l'intelligence de l'objet.

---

<sup>50</sup> Omar Aktouf, *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1987, p. 27.

<sup>51</sup> Christian Atias, *Épistémologie juridique*, Paris, PUF, Collection droit fondamental, 1985, p. 2470.

<sup>52</sup> Maurice Duverger, *Méthodes de la science politique*, Paris, PUF, 1959, p. 61.

<sup>53</sup> Voir le colloque organisé au Cours supérieur interarmées de défense sous le thème «L'Afrique Face aux Nouvelles Menaces » Problèmes Stratégiques Politiques et Juridiques, 18 et 19 avril 2012, Yaoundé



À ce qui précède, s'ajoute l'apport non négligeable de sources audiovisuelles, la radio, les sites web et la télévision en l'occurrence.

### **B- Analyse des données**

Pour se garder de toute approximation ou de l'impasse sur certains points, nous avons fait preuve de lucidité, d'une extrême rigueur et du plus grand discernement dans le choix des données. Le travail ici a consisté à effectuer une interprétation minutieuse des données collectées. Par ailleurs, au regard du caractère aléatoire des informations de la presse et de celles collectées par le biais des moteurs de recherche, il est apparu donc judicieux de procéder au recoupage de leurs sources, afin de comprendre la signification profonde des événements. Pour y parvenir nous avons utilisés **la méthode historique** qui consiste à la collecte, la confrontation et l'analyse des données, associée à la méthode juridique, et géopolitique.

**La méthode juridique** consiste en l'interprétation des textes juridiques. Le choix porté sur cette méthode tire son fondement de ce que notre étude fait appel au droit communautaire. En effet, le système de prévention et des règlements des conflits ainsi que le bras armé de ce système sont consacrés par les textes juridiques. Dans cette logique, la grille de lecture se fera à partir des textes tels que le traité instituant la CEEAC, le protocole instituant le COPAX, le pacte d'assistance mutuelle entre les membres de la CEEAC, le règlement du MARAC et le règlement de la FOMAC. **La méthode géopolitique** notamment avec les travaux d'Yves LACOSTE (2008) et des chercheurs de sa mouvance amènent à considérer la géopolitique comme l'étude des rivalités de pouvoir(s) et/ou d'influence(s) sur un territoire donné. ROSIERE (2003) quant à lui la définit assez justement comme une discipline spécialisée dans « l'étude de l'espace considéré comme enjeu ». Suivant ces définitions, il s'avère que toute analyse géopolitique cherche à comprendre ce qui est en jeu. Dans cet ordre d'idées, on peut souligner que la méthode géopolitique propose des éléments théoriques pour concevoir, analyser et comprendre une situation géopolitique, c'est-à-dire un ensemble de relations de pouvoir que des groupes humains tissent entre eux en fonction de leurs représentations et qui s'expriment dans l'espace. Ainsi donc, avec une approche des problèmes essentiellement fondés sur la dialectique, la méthode géopolitique s'attache à l'analyse de la répartition des ressources et à leur effet sur les relations entre entités politiques.

Pour François Thual (1996), la première démarche lorsqu'on est face à un élément international, est de l'analyser en tant que phénomène, c'est-à-dire l'appréhender comme porteur d'un concept d'intentionnalité. Il fait remarquer que l'intention renvoie à un « réseau hiérarchisé d'attitudes obéissant à une logique de réalisation des ambitions ou d'atténuation des

menaces existantes »<sup>54</sup>. C'est dans cette logique que s'inscrivent les actions diplomatiques militaires ou autres. Par ailleurs, ce dernier appelle à repérer l'ancienneté des comportements et à savoir sélectionner les éléments de convergence des comportements sur la longue durée.

## IX. PLAN DE TRAVAIL

La présente étude se déploie sur quatre chapitres structurés de façon thématique. Le premier chapitre est intitulé '**Étiologie des conflits en Afrique centrale depuis la fin de la Guerre Froide**'. De ce chapitre, il ressort qu'à la fin de la Guerre Froide les grandes puissances décident de se retirer des opérations de maintien de la paix de l'ONU déployées en Afrique. Cette situation devient davantage complexe dans un contexte où l'Afrique centrale peine à être pacifié.

Le deuxième chapitre est intitulé '**Acteurs, nomenclature et incidence des conflits en Afrique centrale**' dresse un inventaire des acteurs, établit la typologie des conflits qui minent la région et présente les conséquences de ceux-ci.

Après une responsabilisation des États dans la pacification de l'Afrique centrale la construction sécuritaire évolue vers un multilatéralisme sécuritaire endogène de l'Afrique centrale. Ce dernier permet à la région de mettre en place un système de sécurité adossé à l'architecture institutionnel de la CEEAC. Tel est l'objet du Chapitre trois intitulé '**L'institution d'une intégration régionale sécuritaire : des thérapies extra-régionales à l'avènement d'une initiative de pacification endogène de l'Afrique centrale**'.

Enfin, le chapitre quatre intitulé '**Évaluation, difficultés et perspective pour un régionalisme sécuritaire en Afrique centrale**' procède à un bilan de l'action de la CEEAC dans les conflits de la région Afrique centrale. De ce fait les difficultés liées à cette politique publique communautaire ont également été décelées. C'est pourquoi ce chapitre se termine par des pistes prospectives.

---

<sup>54</sup> F., ThuaL, *Méthodes de la géopolitique*, p. 4.

**CHAPITRE 1 : ETIOLOGIE DES CONFLITS EN AFRIQUE  
CENTRALE DEPUIS 1990**

Les pays d'Afrique centrale ont souvent été considérés comme les pays les plus bouleversés et les plus touchés, à l'échelle du continent, par des conflits et des crises internes profondes. Les guerres génocidaires au Rwanda et au Burundi, la série de coups d'Etat et les tensions conflictuelles en République du Congo-Brazzaville, ainsi que la guerre civile en République démocratique du Congo, laquelle a évolué, au fil des années, en conflit international, sont autant de manifestations qui mettent en évidence les problèmes d'instabilité auxquels l'Afrique centrale a été confrontée depuis la dernière décennie. Mise à part la profonde violence, qui a souvent caractérisé ces événements, la relative stabilité que ces Etats ont manifestée à l'extérieur, pendant les décennies qui ont précédé leur effondrement dans la guerre, constitue un fait marquant<sup>1</sup>.

Ces écroulements se sont produits en général à une vitesse surprenante, ce qui, non seulement, a encouragé l'émergence d'un certain afro pessimisme du côté de quelques auteurs et observateurs, mais peut soulever en outre des questions au sujet d'autres Etats de cette partie du continent. L'apparente stabilité relative qui caractérise actuellement le quelques Etats de la région permet-il effectivement, à ces Etats de pouvoir maintenir et consolider un niveau d'unité suffisant en matière politique et sociale dans leur territoire ? Ou, bien au contraire, est-il possible de noter certains facteurs et développements indiquant les limites de leur capacité d'agir et mettant de plus en plus en évidence leur réelle faiblesse ?

De ce constat, il ressort que depuis le début de la décennie 1990, l'Afrique centrale est demeurée une zone d'épanouissement majeure des conflits dans le continent. Cette période a conduit à l'explosion des tensions internes longtemps contenues. De cette situation, divers conflits et violences ont émergées. Cet environnement belliciste a imposé un véritable système de conflits issus des relations tumultueuses entre les Etats de la région. Par exemple, au plan géographique en reprenant l'image de Frantz Fanon, la RDC est un maillon essentiel qui alimente cette insécurité permanente, connectée à plusieurs pays voisins comme l'Angola, la RCA avec une extension vers le Tchad, le Congo-Brazzaville et ceux des Grands Lacs, les conflits et crises à répétitions de ce triangle se sont étendus dans toute la région.<sup>2</sup>

En effet, si pendant la Guerre Froide, les conflits africains étaient rependus dans les régions d'Afrique occidentale (Mali, Libéria, Sierra Leone, Burkina Faso, Guinée Bissau) et australe (Afrique du Sud, Mozambique, Namibie), depuis la fin de cette guerre idéologique, les

---

<sup>1</sup> A. Meyer, "L'intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité des États faibles : l'exemple de quatre États centrafricains", Thèse de Doctorat en Science politique, Institut d'Études Politiques de Paris, 2006, p. 50.

<sup>2</sup> Ibid.

conflits ont basculé vers l'Afrique centrale. A l'observation de la chronique de cette région, il est à constater que sur onze Etats membres, sept sont en proie aux conflits ou à une situation de guerre civile (Angola, Burundi, Congo, RCA, RDC, Rwanda, Cameroun, Tchad). Seulement deux connaissent une situation de paix sociale relative (Gabon, Guinée équatoriale) et un seul est en situation de paix sociale totale (Sao Tome et Principe). Un a connu une guerre interétatique (le Cameroun face au Nigeria)<sup>3</sup>. Sept sont impliqués directement (Angola, Burundi, RDC, Rwanda) ou indirectement (Congo, RCA, Tchad) dans ce que la littérature qualifie de Première Guerre mondiale africaine. Ainsi, le tableau statistique de la région en matière de conflits est sombre.

Alors, pour mieux comprendre les enjeux de cet embrasement de la région, il revient à cerner de fond en comble les fondements de ces conflits. Ce chapitre de manière spécifique tente d'examiner les fondements des conflits répertoriés en Afrique centrale depuis la fin de la Guerre Froide. L'analyse du problème des causes des conflits passe par une démarche triptyque : les fondements politiques, économiques et socioculturels.

## **I. LES FONDEMENTS POLITIQUES DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE**

Le monde politique est le premier démembré concerné par les conflits en Afrique centrale. Il s'agit de l'implication des formations étatiques dans la conduite des conflits en Afrique centrale. En général, ces causes sont structurelles et conjoncturelles.

### **A. Les causes structurelles des conflits en Afrique centrale**

Les causes structurelles sont celles qui procèdent par une démarche descriptive des caractéristiques et structures des États d'Afrique centrale. De manière générale, elles expliquent les conflits de la région par l'échec du modèle d'État hérité de la colonisation et la porosité des frontières marquant l'absence de l'appareil étatique au niveau des frontières.

#### **1. La permanence de l'inadaptabilité de l'État hérité de la colonisation après la Guerre Froide**

La première cause commune à la base des conflits d'Afrique centrale relève de l'incapacité de l'État à faire face à ses missions régaliennes. Les conflits émergent dans un appareil politique au moment où les contestataires proclament le problème national sous le prisme du départ des dirigeants du pouvoir, en raison de la mauvaise gouvernance. Dans cette dynamique, ces acteurs initiateurs de la revendication menacent de ne pas s'en tenir qu'aux

---

<sup>3</sup> E.W., Fofack, "L'Organisation des Nations Unies et la résolution des conflits armés de l'après-guerre Froide en Afrique centrale : 1990-2004", Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé, 2008, p. 119.

mots si les choses ne changent pas<sup>4</sup>. La faillite de l'État de manière triviale est synonyme de l'effondrement ou l'échec de l'État. Cette notion conceptualisée et popularisée à travers les écrits de Williams Zartman est chargée des sens et ne se réfère pas seulement à la situation des coups d'État. C'est une situation où la structure, l'autorité et l'ordre public se sont effondrés et doivent être reconstruits<sup>5</sup>.

Malgré cette réalité qui confirme les problèmes de stabilité et de déficit sécuritaire en Afrique centrale, les formations étatiques demeurent et n'ont jamais succombé face à cette difficulté. Dans la pratique, l'État est une réalité en Afrique centrale qui se manifeste par les institutions et les hommes qui l'animent. En fait, un État en faillite est celui dont les liens économiques, politiques, culturels et civilisationnels ont été rompus au point de conduire à la détérioration drastique de ses conditions d'existence et de manière subséquente réduit sa capacité de reproduction<sup>6</sup>. Ainsi, l'État en Afrique est une reproduction du modèle Européen. Dans la *praxis*, son fonctionnement ne rime point aux éléments anthropologiques et historiques africains. Ainsi, ce modèle territorial né en Europe après la Guerre de trente ans est une réponse adaptée en 1648 par les européens pour résoudre leurs conflits internes.

En Afrique, le particularisme culturel alternant en société centralisée et égalitaire n'obéit pas au sens de l'État jacobin européen et son implémentation a donné lieu à des diversités. Cette taxonomie a conduit à une rhétorique terminologique dont les substantifs sont : patronage, clientélisme, prébendisme, népotisme qui décrit cette forme d'État comme une pathologie africaine<sup>7</sup>. Face à cette greffe mal posée, cette forme d'État a engendré des conflits. Si la conception de l'État à la base traduit les intérêts de toute une communauté, ce système africain brille par l'épanouissement de l'homme au pouvoir avec sa famille et leur compagnon.

Alors, c'est en réponse à cette forme d'administration que naissent des groupes de contestation organisés en mouvements paramilitaires. Ces groupes de revendication et de contestation sont à la base des conflits qui traduisent leur revendication au sujet de la manière donc la nation est conduite. Cependant, dans cette Afrique centrale marquée par une gestion patrimoniale du pouvoir par des familles minoritaires, les violences en tout genre n'ont épargné aucun de ces pays depuis le tournant des indépendances<sup>8</sup>. Les crises internes se sont intensifiées et ont été exportées en territoires voisins. Malgré la séparation des souverainetés par des

---

<sup>4</sup> P.F., Ngayap, "Le monopole et le partage du pouvoir à l'origine des conflits", in P.A. Ela, *La prévention des conflits en Afrique centrale : prospective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001, p. 59.

<sup>5</sup> Fofack, "L'Organisation des Nations Unies", p. 123.

<sup>6</sup> L., Futini, "The collapse of States: Angola and the sovied Union", in W., Zartman, p. 143.

<sup>7</sup> D., Bourman, *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997, p. 58.

<sup>8</sup> R., Pourtier, "L'Afrique centrale dans la tourmente. Les enjeux de la guerre et de la paix au Congo et alentour", *Hérodote*, n° 4, Vol. 111, 2003, p. 12.

frontières, elles se sont poursuivies même après la période post-Guerre Froide et ont instauré un climat d'instabilité permanente dans plusieurs pays. Pour étayer cet argumentaire, il est important de procéder à une étude cas de quelques conflits désastreux de la région.

#### - Le cas des deux guerres de libération de la RDC

Les deux guerres du Congo traduisent la guerre de libération enclenchée par l'AFDL en 1996 et à la guerre d'agression de l'Est de la RDC conduite par les États voisins tels le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi. Cette deuxième est conduite officiellement sous l'égide de la lutte pour le leadership et le partage du gâteau congolais. La guerre de libération du Congo a pour but d'écarter le régime du maréchal Mobutu du pouvoir. Fomentée par l'AFDL, elle est conduite par Laurent Désiré Kabila. Dans sa constitution du 23 octobre 1996, l'AFDL mène cette bataille à travers une coalition de quatre partis : le Parti de la Révolution Populaire (PRP) de Laurent Désiré Kabila, l'Alliance Démocratique des Peuples (ADP) de Déogratas Bugera, le Mouvement Révolutionnaire pour la Libération du Zaïre (MRLZ) d'Anselme Masasu Nindanga et le Conseil National de Résistance pour la Démocratie (CNRD) d'André Kisase Ngandu<sup>9</sup>.

Par ailleurs, cette guerre congolaise repose sur une institutionnalisation de la haine, partie du Rwanda et culminée par le génocide de 1994 et dont les ondes de choc ou les métastases se sont étendues dans toute la région, générant les guerres préventives et de prédation<sup>10</sup>. Dans la perspective des études menées par Mwayila Tshiyembe, la guerre de l'AFDL contre le régime de Mobutu est à la fois une guerre d'agression et une guerre civile sous-tendant la stratégie de vassalisation de la RDC par le Rwanda et l'Ouganda avec la bénédiction des USA<sup>11</sup>.

La guerre d'agression de la RDC débute le 02 août 1998. Elle est liée au non-respect par Laurent Désiré Kabila des accords Lemera. Reprochant à Laurent Désiré Kabila de n'avoir pas payé le prix de la guerre de 1996-1997, ses alliés rwandais et ougandais ont décidé, au cours de l'année 1998, de le chasser du pouvoir à Kinshasa<sup>12</sup>. Elle se manifeste en plusieurs étapes et en de nombreuses batailles. Les opérations débutent par un raid sur Kitona le 4 août 1998, soit deux jours après l'ouverture des hostilités à l'Est du pays. Cette guerre est le résultat de l'opération de renversement préparée minutieusement par les alliés Tutsi de Kabila. A la base

<sup>9</sup> J., Mpsi, *Kivu, RDC : la paix à tout prix ! La conférence de Goma (6-23 janvier 2008)*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 53.

<sup>10</sup> Mbuyi Kabunda, "Préface", in G., Ngoie Tshibambe (dir), *Identités, ressources naturelles et conflits en RDC : défis méthodologiques et voies de sorties ?* Paris, L'Harmattan, 2013, p. 19.

<sup>11</sup> Mwayila Tshiyembe, "Conflits armés, identités ethniques, ressources naturelles en RDC : approche stratégique-polemologique et voie de sortie de la guerre", in G. Ngoie Tshibambe (dir), *Identités, ressources naturelles et conflits en RDC : Défis méthodologiques et voies de sorties ?* Paris, L'Harmattan, 2013, p. 49.

<sup>12</sup> Mwayila Tshiyembe, "Conflits armés", p. 49.

militaire de Kitona, étaient maintenu et contrôlés plus de 20000 soldats de l'ex-armée zaïroise de Mobutu. Le but de ce maintien était lié à leur rééducation pour une reconversion idéologique. La mission était confiée à des instructeurs Tutsi rwandais. Le centre de rééducation, Kitona s'est transformé en un véritable mouvoir et un bastion de la cause anti-Kabila. Pour lancer l'opération dans l'Ouest congolaise Kigali via Goma, les envahisseurs ont capturé les avions qui stationnaient à Goma le 2 août, au déclenchement de la guerre et avaient pris leurs pilotes en otage<sup>13</sup>.

Pour justifier leur occupation, outre l'argument historique que le régime de Kigali brandit, pour démontrer que Kivu faisait partie, avant la création de l'Etat indépendant du Congo par le colonisateur Belge, du royaume rwandais. Dans ce sens, cette intervention était selon Kigali préventive pour éviter le génocide des Tutsis de la région du Kivu que préparait Kinshasa. C'est fort de cet argument que le gouvernement rwandais, occupe le Kivu, afin de protéger les Banyamulenge (Tutsi Congolais) qui s'y trouvaient. De son côté, pour contrer ces nouveaux occupants, le président Kabila sollicite l'aide des Hutus militant précisément dans le Kivu et commença à monter la population autochtone contre les Tutsis, ce qui occasionna de nombreux lynchages dans les rues de Kinshasa, le plus souvent par supplice de pneu. Le 12 août, un major loyal au gouvernement de Kinshasa lança un appel à la résistance sur une radio de Bunia.

#### - Le cas Rwandais

C'est avec l'attentat du 6 avril 1994, que le Rwanda se retrouve dans l'anarchie à travers le génocide. Pendant que d'un côté les Tutsis et Hutu se massacrent, l'APR essaie de gagner du terrain. Cette avancée porte ses fruits en juillet 1994 lorsque l'Armée patriotique rwandaise prend possession de Kigali. Les Forces armées rwandaises, pourtant dotées d'un abondant matériel par la France et supérieures en nombre, s'effondrèrent devant l'habileté tactique d'une armée motivée qui ne lésina d'ailleurs pas sur les massacres de populations civiles au fur et à mesure de sa progression<sup>14</sup>. L'APR s'approche de la victoire avec le retrait des militaires franco-belges du territoire rwandais. Par ailleurs, la dégradation de la situation humanitaire pousse la troupe onusienne à quitter Kigali. Avec cette déresponsabilisation des anciennes puissances coloniales, cette tâche incombait désormais au leadership africain.

---

<sup>13</sup> Mayoyo Bitumba Tipo-Tipo, *La Deuxième Guerre Occidentale contre le Congo : offensive des médias et dessous des cartes*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 103.

<sup>14</sup> R., Pourtier, "L'Afrique centrale dans la tourmente : Les enjeux de la guerre et de la paix au Congo et alentour", *Hérodote* Vol. 4, n° 111, 2003, p. 6.



Malheureusement, les affrontements débutés par un massacre intercommunautaires se sont transformés quelques mois après en catastrophe humanitaire. Il est vrai que dans le même temps l'ONU avait fort à faire dans l'ex-Yougoslavie, et que le Rwanda, alors à peu près inconnu du grand public des pays du Nord, ne représentait pas un réel enjeu géopolitique : il a fallu le génocide pour qu'une large couverture médiatique révèle au monde son existence en même temps que le drame qui s'y déroulait<sup>15</sup>.

La conquête du pouvoir par le Front populaire rwandais (FPR), la débandade des FAR accompagnée d'un exode massif des paysans hutus, l'intervention française (opération Turquoise 6) qui permit aux FAR de se replier sans trop de dommages au Zaïre, eurent pour conséquence de déporter la guerre au Kivu<sup>16</sup>. En de deux ans, c'est-à-dire de 1994 à 1996, le taux de réfugiés hutus, composés majoritairement de militaires et de miliciens interahamwe est devenu ascendant. Ces derniers vivaient de l'accompagnement du HCR et du PAM (Programme alimentaire mondial) dans les camps du Sud et surtout du Nord-Kivu. Arrivés au pouvoir à Kigali et en tant qu'anciens réfugiés, Paul Kagame est conscient du risque que représentaient des camps implantés proche de la frontière.

#### - Le cas Tchadien et centrafricain

Entre 1960 et 1990, la partie nord de l'Afrique centrale représentée par la RCA et le Tchad a connu plusieurs cycles d'instabilités aux allures régionalisées. Dans ce dernier pays, une forme de violence cyclique organise la lutte pour le pouvoir depuis les années 1960, selon un modèle opposant un groupe rebelle basé dans une périphérie nationale, dont la résilience et la dangerosité tiennent au soutien fourni par un pays limitrophe (souvent la Libye et ou le Soudan), au détenteur du pouvoir consommant la rente de l'État depuis la capitale, avec des attributs de garnison entrepôt<sup>17</sup>. Au début des années 2000, à cette forme de violence est venu se greffer, au Ouaddaï et au Darfour, un nouveau système de conflits. Il s'agit d'une situation dans laquelle des "conflits armés produisent de conjonctures nationales distinctes et relevant d'acteurs, de modalités et d'enjeux différents s'articulent les uns aux autres et brouillent les frontières spatiales, sociales et politiques qui les distinguaient initialement"<sup>18</sup>. Ces conflits marquent en fait deux guerres centre-périphérie par lesquels les gouvernements soutiennent les groupes du pays voisins. Ainsi, entre le régime soudanais soutient les opposants au régime

<sup>15</sup> Pourtier, "L'Afrique centrale dans la tourmente", p. 7.

<sup>16</sup> R., Poutier, "La guerre au Kivu : un conflit multidimensionnel", *Afrique contemporaine*, n° 180, 1996, p. 17.

<sup>17</sup> J., Roitman, "La garnison-entrepôt", *Autrepart*, n°6, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 39-41.

<sup>18</sup> R., Marchal, "Tchad/Darfour : vers un système de conflits", *Politique africaine*, n° 102, Paris, Karthala, pp. 135-138.

tchadien basés au Darfour, tandis que le régime tchadien apporte son soutien aux rebelles darfouris anti régime de Khartoum<sup>19</sup>. La nouvelle forme de la guerre est apparue après 2010, avec le groupe djihadiste Boko Haram. Ce dernier à partir de son bastion initial du Centre du Borno a instauré une insécurité mettant en péril la stabilité des zones frontalières du Niger, du Cameroun et du Tchad<sup>20</sup>.

Toutefois, au milieu des années 1990, la RCA traverse une situation qualifiée d'escalade conflictuelle régionale. Cette dernière se caractérise par l'intervention permanente d'acteurs des pays voisins comme la *Lord Resistance Army* (LRA) ougandais, les groupes armés congolais, en passant par les bandits et combattants tchadiens et soudanais. Malgré ces alliances entre groupe rebelles, le conflit ne s'étend au-delà des frontières nationales initiales de la Centrafrique<sup>21</sup>. En 2012, la RCA fait face à un nouveau conflit. C'est un nouveau conflit alimenté par l'ex président Bozizé pour son retour dans l'appareil politique. Dans les faits, arrivés au pouvoir en 2003 par le canal d'un coup d'Etat, le Général Bozizé avait brandit la lutte contre la pauvreté et la pratique d'une démocratie participative ayant pour fondement les recommandations des Conseils de Réconciliation Nationale<sup>22</sup>. Cependant, dans la pratique, malgré une volonté affirmée de changement, on constate la continuité des fléaux dénoncés pendant le règne de l'ancien chef d'Etat Ange-Félix Patassé. Ces maux ont conduit à la dégradation du tissu socio-économique centrafricain et le blocage du débat démocratique.

Malgré les changements à la tête de l'Etat, l'amélioration de la situation Socio-économique et même politique du Pays ne s'est pas encore opérée. La pauvreté et le chômage n'ont pas été rompus et continuent à inciter la violence et la crise nationale. Les revendications relatives à la dégradation des conditions de vie sont avancées par l'opposition centrafricaine. Cette crise est aussi marquée par son caractère religieux et par la résurgence du phénomène de criminalité transfrontalière qui atteste de la porosité des frontières.

## 2. La porosité des frontières

Les frontières marquent la séparation entre de deux domaines de souveraineté étatiques. Dans toute l'Afrique, l'établissement de frontières linéaires a imposé une rupture du mode de

<sup>19</sup> M. Debos, "Darfour, Tchad, RCA. Le développement d'une crise régionale", *Ramses* Paris, Dunod, 2008, pp. 269-271.

<sup>20</sup> C., Rangé, "Boko Haram et la situation en 2017. La recomposition du système régional", in G., Magrin et al (dir), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, Paris, Agence française de développement, 2018.

<sup>21</sup> E., Chauvin et al, "La région du lac Tchad avant Boko Haram. Le système régional : environnement, populations et ressources", in E., Magrin et al, *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, Paris, Agence française de développement, 2018.

<sup>22</sup> G., Nzongola Ntaloja, *La dynamique des conflits en Afrique Centrale*, Communication lors du 19eme congrès mondial de l'Association Internationale de science politique, Durban, 29 juin-4 juillet 2003, p. 3.

vie d'avant la colonisation. Ainsi, les conséquences de ces démarcations sont nombreuses notamment des césures, la fin des continuités et des complémentarités spatiales, l'atteinte à la mobilité des hommes, la rigidification des territoires. Les frontières sont le fondement majeur de la souveraineté de l'État. Ce dernier cesse d'exister lorsqu'il perd ses frontières. C'est ce qui explique la défense perpétuelle des frontières par les États<sup>23</sup>. En Afrique centrale, elles sont imaginaires ou représentent des constructions artificielles qu'on intègre difficilement dans les usages politiques en raison du caractère transnational des rapports entre les peuples de la région et les difficultés qu'ont les États à y assurer efficacement leur surveillance.

Les tracés des frontières en Afrique sont une production coloniale qui ne reposait sur aucune base endogène pouvant permettre la construction de véritables États nations. Ces limites territoriales ont trouvé dans l'article 3 de la charte de l'OUA une assise juridique sous le nom du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Ce principe reconnaît la rigidité des frontières entre États. Malgré la consécration par les instances décisionnaires africaines, les frontières sont constamment violées, querellées et donne lieu à des conflits entre États<sup>24</sup>.

Le tracé colonial des frontières a omis le particularisme africain de l'existence des nations qui représentées par des communautés historiques et culturelles. Ces nations à travers les délimitations artificielles des territoires ont été éparpillées dans divers États postcoloniaux. Or dans la pratique, ces ethnies, tribus et communautés continuent de faire usage des pratiques communautaires qui favorisent le contournement voire la transgression quasi-naturelle des frontières<sup>25</sup>. Il n'est pas surprenant que les populations d'une région précise fassent allégeance à leur chef tribal au détriment des autorités administratives. Pour exercer pleinement son autorité, l'État doit assurer sur son territoire un contrôle permanent des frontières. C'est un devoir qui relève des prérogatives sécuritaires. Ce contrôle s'accompagne des moyens humains, financiers et matériels de chaque État.

Confronté aux problèmes financiers et logistiques, l'État est représenté à ses frontières par la douane qui est chargée de réguler les échanges transfrontaliers. C'est pour cette raison que des bandes armées s'épanouissent au niveau des frontières. En dehors des points de passage obligés, les parties des frontières dans lesquelles l'État n'est pas représenté sont généralement contrôlées par des groupes armés. Au niveau des régions septentrionales et

---

<sup>23</sup> Fofack, "L'Organisation des Nations Unies" p. 130.

<sup>24</sup> Ibid.

<sup>25</sup> P., Bigombe Logo, "Etats et autochtones en Afrique centrale, une communauté de destin par-delà les frontières", *Enjeux*, n°, janvier-mars 2001, p. 20.

orientale du Cameroun, il existe des coupeurs de route, au Burundi, les rebelles des FNL et au Rwanda les rebelles Hutu<sup>26</sup>. La difficulté de l'Etat à marquer sa présence au niveau des frontières permet aux acteurs du crime organisé de s'implanter et faire prospérer les conflits. Il s'agit d'une manifestation de la théorie des dominos dans les champs conflictuels. Cette porosité combinée à l'afflux des réfugiés entraîne le déficit sécuritaire de l'Afrique centrale.

## **B. Les causes conjoncturelles**

Les causes conjoncturelles sont liées aux mutations de la scène internationale. Il s'agit de l'ingérence armée entre les pays des grands lacs et une difficile application du pluralisme démocratique.

### **1. L'ingérence armée entre les États des grands lacs**

La continuité territoriale qui caractérise les Etats d'Afrique centrale a facilité les interactions entre les rébellions et a conduit à une alliance entre les mouvements rebelles et les pays voisins. Cette perspective caractérise les conflits de la région. La thèse liée à la faillite de l'Etat africain tend à exclure toute dynamique d'expansion de sa part ou envisager les expéditions extérieures en vue d'assurer sa sécurité. Or, la régionalisation des crises africaines prouve le contraire : elle ne procède pas tant d'une solidarité ethnique transnationale que de la volonté d'un Etat d'intervenir chez son voisin pour des buts précis<sup>27</sup>. La cause principale de l'instabilité persistante dans l'Est de la République démocratique du Congo par exemple est liée à l'ingérence du Rwanda et de l'Ouganda voisin depuis 1996. A travers ces deux pays le maréchal Mobutu est renversé et Laurent-Désiré Kabila créa l'AFDL mouvement paramilitaire congolais qui camouflait l'invasion étrangère des deux Etats sus cités. Le Rwanda et l'Ouganda justifiaient alors leurs actions par des objectifs sécuritaires qui étaient de priver leurs rébellions respectives de leurs sanctuaires zaïrois dans le Kivu et en Ituri<sup>28</sup>.

A côté de ces arguments défensifs, les événements ont cependant montré par la suite que ces prétentions sécuritaires dissimulaient des visées expansionnistes. Le régime rwandais a utilisé le territoire congolais comme un théâtre de projection de sa puissance au détriment du régime de Mobutu, du régime de Kabila qui échappa à la défaite en 1998 face à son ancien allié uniquement grâce à la mobilisation populaire et au soutien de l'Angola, du Zimbabwe, du Soudan et de la Namibie et de son ex-allié ougandais qu'il a vaincu militairement à Kisangani

<sup>26</sup> Bigombe Logo, "Etats et autochtones", p. 7.

<sup>27</sup>R., Banégas et R., Otayek, "Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne : effets d'aubaine et incertitudes politiques", Politique africaine, n° 89, mars 2003, pp. 71-87.

<sup>28</sup> O., Lanotte, "Guerres sans frontières ", GRIP / Complexe, Bruxelles, 2003, p. 94.

(RDC)<sup>29</sup>. Cette intrusion militaire a permis au Rwanda de contrôler, après 1998, le Kivu par le canal de l'AFDL. Par ailleurs, au moment du retrait des troupes rwandaises en RDC en 2002 un autre mouvement le Rassemblement Démocratique Congolais est créé en coulisse. Ce dernier qui se prétend protecteur des populations tutsies est devenu, depuis ce retrait son bras politique en RDC. Le Rwanda, à travers le RCD-Goma, instrumentalise le sentiment anti-tutsi de la majorité des Congolais en réaction aux invasions rwandaises pour justifier son refus de désarmer ou d'intégrer les forces armées nationales, afin de maintenir son emprise sur les Kivus<sup>30</sup>. Par ce jeu trouble, ce pays voisin pionnier de l'ingérence contribue de cette manière à détacher le Kivu et ses populations de la RDC pour le connecter dans l'orbite rwandaise.

Cette régionalisation du conflit a débordé a donné naissance à deux types de rivalités, entre hommes politiques congolais d'une part, entre Rwandais et Ougandais d'autre part. Ces derniers semblent avoir opté pour une politique de déstabilisation de l'est du Congo, à la faveur de laquelle le pillage des ressources pourrait continuer<sup>31</sup>. Dans ce sens, ils contribuèrent à la scission du RCD avec la formation de l'UPC, Union des patriotes congolais, créée à Hema sous le leadership de Thomas Lubenga. Les Nande représentés par le RCD-ML, rapatrié de Kisangani en Ituri, firent alliance avec Kinshasa, conscients que le marché principal du Congo se trouvait vers l'Ouest et non vers les petits pays pauvres de l'Est, ils ont reçu leurs armes de la capitale et armé les miliciens lendu regroupés au sein d'une Armée populaire congolaise<sup>32</sup>. Le MLC de Jean-Pierre Bemba est aussi dans le jeu. Ce mouvement a commis de multiples exactions notamment des actes d'anthropophagie et a cherché à étendre son influence dans l'Est. Mais, cette ingérence figure parmi d'autres causes politiques comme l'application à géométrie variable du pluralisme démocratique en Afrique centrale.

## **2. Une application difficile du pluralisme démocratique**

La démocratie telle qu'elle s'applique dans les États de la région est une reproduction du modèle occidental. Son implémentation en Afrique centrale pose problème. Cette situation embarrasse une bonne frange de la population des États qui remettent en cause le processus de gestion des États. En général, ils s'établissent le constat selon lequel les élections sont non e et le pouvoir est confisqué entre les mêmes familles. Allant de sens, Erick Wilson Fofack estime que même après la Guerre Froide, les États d'Afrique centrale sont marqués par la prégnance des choix

<sup>29</sup> B., Leloup, "Le Rwanda et ses voisins", *L'Afrique des Grands Lacs*, Annuaire 2004-2005, pp. 152-159

<sup>30</sup> Filip Reyntjens, "Rwandan: ten years from genocide to dictatorship", *African Affairs*, vol. CIII, n° 411, avr 2004, p. 207.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> Pourtier, "L'Afrique centrale dans la tourmente", p. 33.

politiques impulsés et appliqués par les régimes qualifiés à la fois d'autoritarisme, de totalitarisme et de dictature qui ont mis en application le fantasme de l'un à travers l'option du monopartisme, en fabricant des mythes collectifs<sup>33</sup>. Mais la fin du monopartisme est déclenchée à partir de 1990. A n'en point douter, les logiques contraignantes du dehors<sup>34</sup> et l'essoufflement des raisons néopatrimoniales et autoritaires sont explicatives des transitions démocratiques ou plutôt des décompressions autoritaires<sup>35</sup>.

En effet, le contexte international de l'après-guerre Froide est marqué par le débat de l'exclusion du parti unique et l'avènement du multipartisme. Cet évènement nouveau pour les oligarchies au pouvoir qui ont maille à partir avec les néo-oppositions politiques se transforme en scènes de répressions et de violations flagrantes des libertés. Ceci malgré le besoin légitime des citoyens à plus de liberté. Le processus démocratique dans la région a donc été impulsés par des forces non maitrisables par les leaders, et qui dans leur mise en place ont été considérablement dénaturées. La démocratie, appréhendée au sens naturel comme forme de gouvernement qui sied le mieux à la nature humaine, connait une autre appréhension pour les régimes politiques.

L'instabilité à l'intérieur des Etats de la CEEAC découle aussi de la conquête ou conservation du pouvoir par des moyens non démocratiques. En effet, la légitimité relative de nombreux dirigeants des pays membres de cette région et la nature violente de leurs régimes porte atteinte à l'émergence d'un cadre démocratique où le débat politique et la question de l'alternance peuvent être envisagés sereinement. Dans ce contexte, l'immobilisme et l'archaïsme politique, pousse également les opposants à recourir à la violence pour accéder au pouvoir. C'est ainsi que naissent et se développent les nombreux conflits politiques dont l'enjeu est la lutte pour pouvoir. Ce qui naturellement conduit à l'instabilité interne dans divers pays.

Ainsi, la confiscation du pouvoir favorise l'émergence de la conflictualité. Au Cameroun par exemple, entre 1992 et 1997 des élections législatives et présidentielles ont été organisées. Les observateurs électoraux mandatés ont publié des rapports confirmant l'irrégularité lors de tous les scrutins<sup>36</sup>. Ces derniers dans leur rapport proposent la validation de ces scrutins. A la fin de chaque élection, le conflit a surgi. Ainsi, à l'élection de 1992 les observateurs considère John Fru Ndi vainqueur lorsque le pouvoir proclame un résultat

---

<sup>33</sup> Fofack, "L'Organisation des Nations Unies", p. 124.

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> J.F., Bayart, "La problématique démocratique en Afrique noire. La Baule et puis après", *Politique Africaine*, n° 43, 1991, p. 11-12.

<sup>36</sup> P. F., Ngayap, "Le monopole et le partage du pouvoir à l'origine des conflits", in P., Ango Ela (dir), *La prévention des conflits en Afrique centrales. Prospective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001, p. 60.

contraire. Le leader de l'opposition considère que sa victoire est volée et décide de mettre en place un système d'insurrection pour revendiquer sa victoire. Le gouvernement sentant bien le risque de conflit décide d'instaurer l'état d'urgence dans son bastion le Nord-ouest. Le même scénario est apparu après l'élection de 1997, le trio de l'opposition constitué de l'UDC, SDF et l'UNDP contexte les résultats en mettant sur pied une stratégie insurrectionnelle<sup>37</sup>. C'est à ce moment que le pouvoir imagine une solution de sortie de crise avec la proposition de partage de pouvoir. A côté des ressorts politiques, les conflits d'Afrique centrale sont également actionnés pour des motivations économiques.

## **II. LES FONDEMENTS ÉCONOMIQUES DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE**

Les conflits de manière générale sont activés pour des raisons économiques. C'est dire au combien les acteurs quel qu'en soit leur taille s'affronte pour le sésame économique. Dans le cas de l'Afrique centrale, pour mieux appréhender les conflits qui y ont cours, il incombe de jeter un regard sur le potentiel économique de la région et faire l'inventaire de ses ressources naturelles.

### **A. Le potentiel économique de l'Afrique centrale**

L'Afrique centrale regorge un potentiel économique très important. Ce dernier est au cœur de la convoitise de plusieurs acteurs du crime organisé et des multinationales. De manière spécifique, ce potentiel est constitué du commerce des ressources rares comme le coltan, l'or, l'étain ainsi que des richesses géographiques.

#### **1. Le commerce du coltan, l'or et l'étain**

Le commerce des matières premières rares comme l'or, le coltan et l'étain renforce l'odeur du sang. Le cas du Kivu par exemple parle à l'Afrique centrale. En raison du caractère éminemment riche de la région, les batailles entre acteurs pour les ressources naturelles ont conduit à une guerre environnementale et au pillage. Au Kivu, les ressources du sol et du sous-sol ont impulsé une économie militaire et criminelle. Celle-ci s'organise est adossée sur des filières du coltan, de l'or et de l'étain avec des ramifications régionales et internationales. Cette économie est organisée autour de divers acteurs. Il s'agit du travail des enfants contrôlés par des militaires ou sociétés de sécurité, des acheteurs et courtiers, exportateurs clandestins. Une fois dans le circuit international, ces produits rentrent dans la légalité. Les richesses naturelles essentiellement du sous-sol permettent le financement des conflits tout en étant l'un des

---

<sup>37</sup> Ibid.

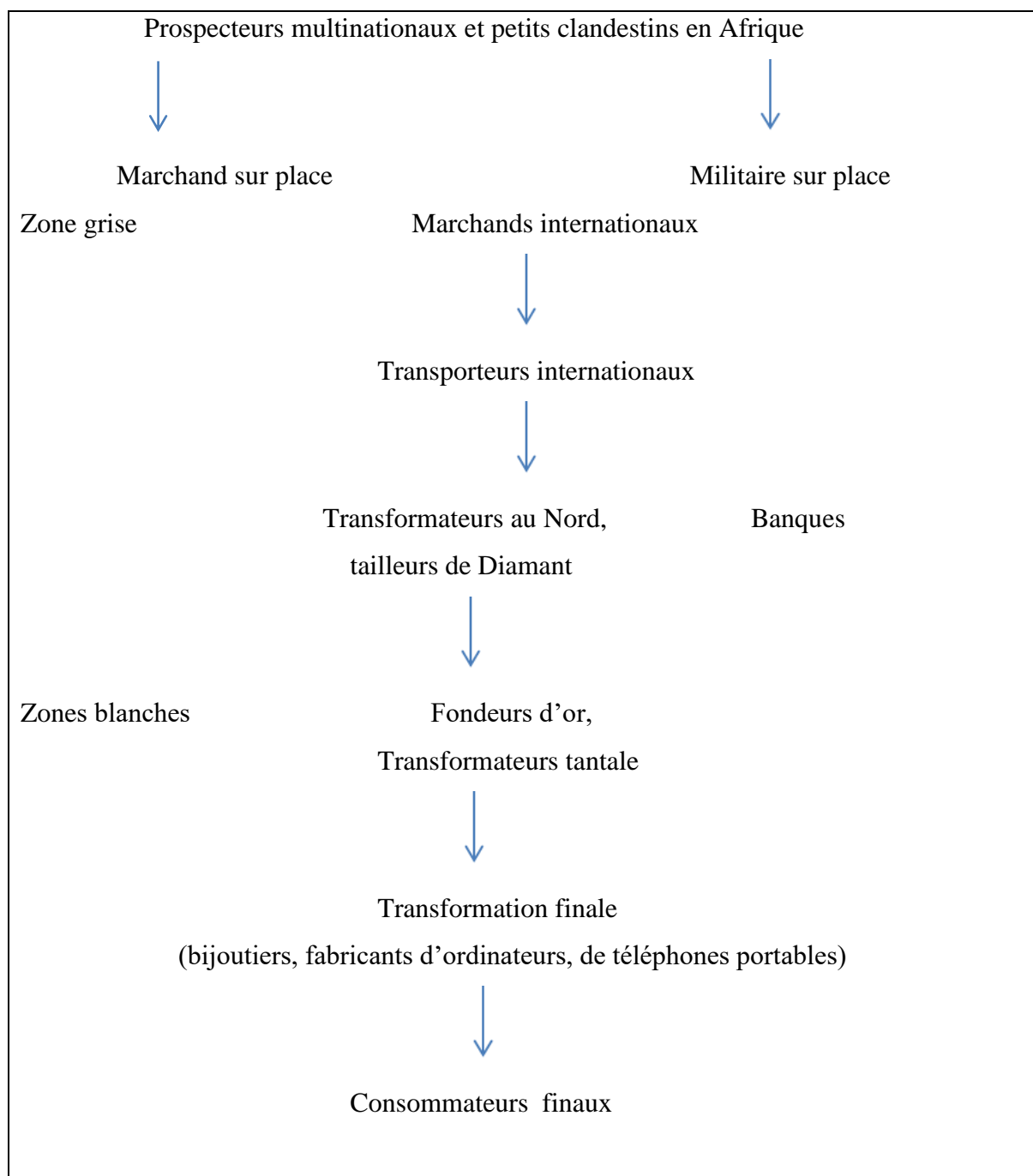
principaux enjeux<sup>38</sup>. Déterminés à l'origine par la captation de ressources, les conflits s'auto-entretiennent. Les rentes issues de ces ressources permettent l'achat d'armes et l'enrôlement de rebelles. En Afrique centrale, il existe plusieurs guerres liées à la rente des matières premières. Il s'agit respectivement du pétrole dénommé 'la merde du diable' (Angola, Congo, République centrafricaine, Tchad), le diamant (Angola, Liberia, République démocratique du Congo) et les métaux précieux (or, coltan [columbite-tantale] ayant la couleur du bitume, l'odeur de l'argent et le goût du sang) au Kivu en République démocratique du Congo, à l'uranium de la RCA, des ressources forestières ou des terres (Rwanda, Congo-Brazzaville, RDC), au contrôle des routes maritimes et à la piraterie (golfe de Guinée). Le processus d'exploitation de ces ressources mobilise plusieurs filières criminelles comme il ressort du tableau n° 1.

---

<sup>38</sup> I., Bannion et P., Collier, *Natural Resources and Violent Conflict : Options and Actions*, Washington DC, Banque mondiale, 2003, p. 29.



### Schéma n° 1 : Les différentes filières liées au commerce du Coltan, diamant et or



Source : P., Hugon, "Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains", *Hérodote* 2009/3 (n° 134), p. 75.

A l'observation de ce tableau, il ressort que plusieurs filières criminelles et illicites sont insérées dans le commerce du Coltan, diamant et or. Le tableau renseigne en fait sur les différentes échelles qui existent du niveau local au niveau international. Cette analyse rend compte des interactions qui existent entre les zones grises marquant l'économie criminelle et les zones blanches qui encadrent l'économie officielles. Interviennent dans ces filières des

entreprises, des armées, des transporteurs (avec prolifération depuis la dérégulation), des vendeurs et des trafiquants d'armes, des banques, des circuits financiers illégaux ainsi que des intermédiaires de toutes sortes.

Les conflits survivent du commerce illicite du coltan, l'or et l'étain. Au Kivu par exemple, le contrôle des mines de coltan, d'or, d'étain est assuré par les rebelles hutus, tutsis, les troupes de Kabila ou de Kagamé<sup>39</sup>. Dans ce pays, il existe des pratiques déloyales de commerce de ses ressources contrôlées par de grandes multinationales. Ces dernières sont des sociétés liées aux armées ougandaises ou zimbabwéennes, ainsi que des intérêts israéliens<sup>40</sup>. Une telle économie de pillage est contrôlée par un consortium d'hommes d'affaires, de mercenaires, de vendeurs d'armes de compagnies de sécurité face à la défaillance des États. de violence. A côté du commerce illicite des ressources précieuses, le potentiel géographique de la région est également source de conflit.

## **2. Le positionnement géographique de l'Afrique centrale**

Par sa position, l'Afrique centrale a la particularité d'être frontalière au reste des aires africaines. Cette région est également ouverte au Golfe de Guinée par le Gabon, l'Angola, la RDC, le Cameroun, la Guinée Équatoriale et le São Tomé et Príncipe. Aussi, l'Afrique centrale regroupe-t-elle dans son espace trois États enclavés : le Tchad, la RCA et le Burundi, dont les deux premiers sont tournés vers l'océan atlantique tandis que le troisième est beaucoup plus orienté vers l'océan indien. La position de l'Afrique centrale et ses différents États représentent un enjeu important pour comprendre le contexte sécuritaire de cette région et la construction de la sécurité régionale. Ce facteur géographique est d'autant plus important que la région subit non seulement l'instabilité interne de ses États membres, mais elle est également victime des menaces de son voisinage. La position de l'Afrique centrale sur le continent selon la carte n° 2 est un enjeu particulièrement pertinent pour mieux saisir l'effet spill over de la dynamique des menaces transfrontalières qu'il subit des régions voisines comme l'Afrique du Nord, occidentale et orientale<sup>41</sup>.

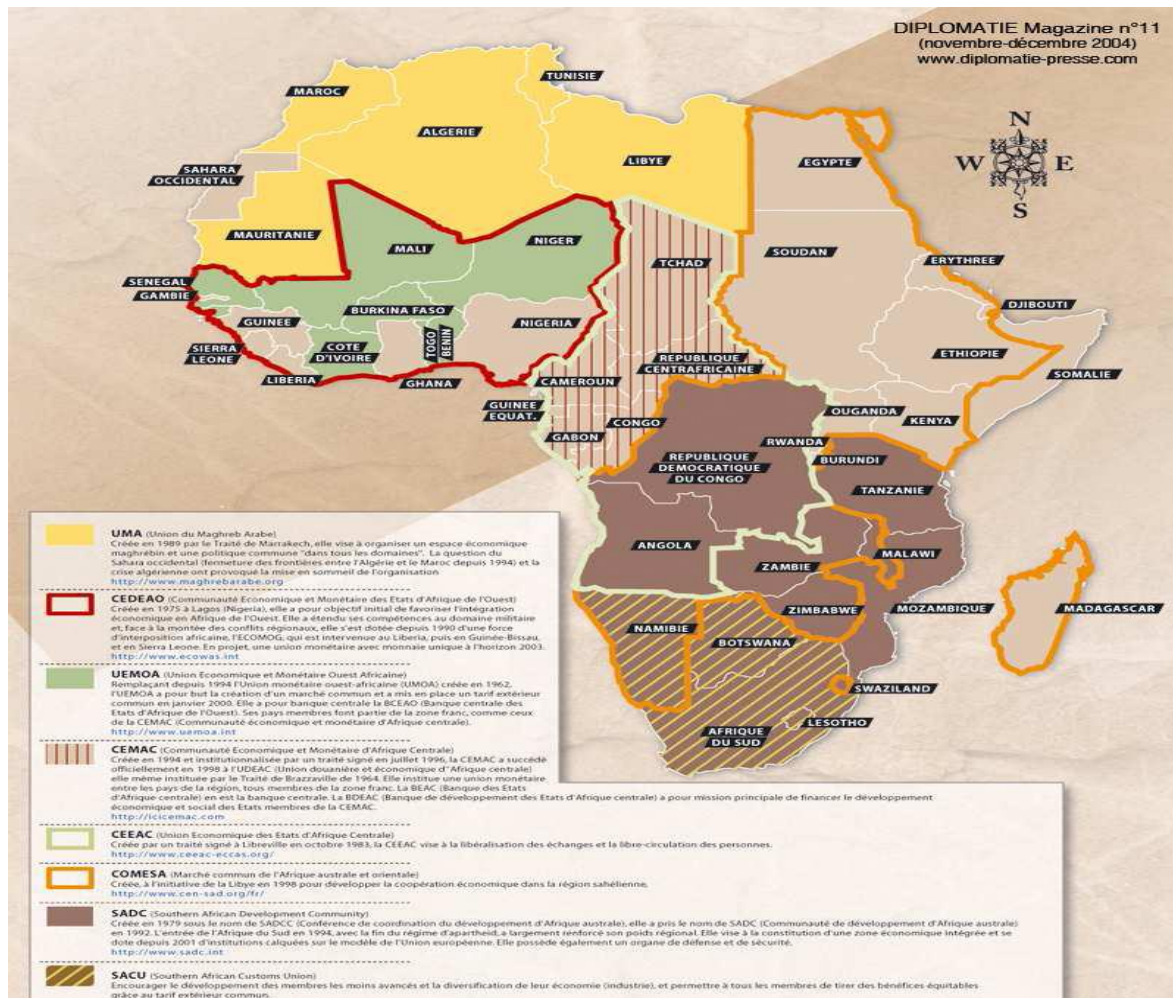
---

<sup>39</sup> P., Jacquemot, "L'économie des conflits dans le Congo oriental", *Hérodote*, n° 134, La Découverte, Paris, 2009, p. 38.

<sup>40</sup> J. F., Bayart et al, *La criminalisation des Etats en Afrique*, Paris, Karthala, 2003, p. 11.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 47.

## Carte n° 1 : la dynamique centrifuge de l'Afrique centrale



**Source** : Diplomatie Magazine, n° 11, novembre-Décembre 2004.

En effet, la position permet de mieux cerner non seulement la transfrontalité des menaces dans cette région mais également d'envisager « un maillage sécuritaire » conséquent pour les éradiquer. Dans le contexte de l'intégration régionale en Afrique centrale, la position des États souligne la pérennité du dilemme circulation sécurité<sup>42</sup>

L'Afrique Centrale regorge des atouts tant sur le plan géographique que politique. C'est une zone qui regroupe les anciens territoires de l'Afrique Equatoriale Française (AEF), les anciens territoires belges, portugais<sup>43</sup>, de l'ex-colonie espagnole de la Guinée Equatoriale et du Cameroun qui fut un territoire sous protectorat Allemand avant la Première Guerre mondiale. En effet, la CEEAC est une communauté ayant la forme d'un parallélogramme dont les points extrêmes se situent au nord du Tchad et au sud de l'Angola. Sa zone la plus large s'étire de la

<sup>42</sup> J., Gottmann, *La politique des Etats et leur géographie*, Paris, Librairie Armand Colin, 1952, p. 197.

<sup>43</sup> P., Elvic Batchom, "La sécurité collective en Afrique post-Guerre froide", *Res militaris*, n° 1, 2015, p. 5.

côte de la Guinée équatoriale jusqu'à la frontière du Burundi-Rwanda<sup>44</sup>. De plus, elle possède un espace terrestre et maritime qui constitue des lieux traditionnels d'expression des enjeux géopolitiques. Elle est située entre l'Afrique de l'ouest et l'Afrique orientale, ce qui lui a valu l'appellation d'Afrique médiane<sup>45</sup>. La plupart des pays de cette communauté ont une ouverture sur la mer et regorge de plusieurs îles dont celle de Sao Tomé et Princes et celle de Bioko sur laquelle s'étend la souveraineté de la Guinée équatoriale. Cette sous-région dispose des reliefs variés, des plus hauts sommets d'Afrique alternant avec les hauts plateaux, les plaines et les cuvettes congolaises. Cette aire géographique bénéficie d'une forte pluviométrie équatoriale.

L'Afrique Centrale est un ensemble régional qui regorge de nombreuses et diverses ressources naturelles. Comme ressources agricoles, les pays membres de la CEEAC produisent de nombreuses cultures vivrières à côté de cultures rentes telles : le cacao, le café, l'huile de palme, le tabac, la banane. A titre d'exemple, le Cameroun est le 6ème producteur mondial de cacao. La richesse forestière de cette sous-région est exceptionnelle. En effet, La forêt équatoriale qui plusieurs de ses pays membres (Cameroun, Congo, Gabon, la RCA, la RDC) recèle diverses essences de bois très prisées. Le cas de la RDC, souvent présentée comme un « scandale » géologique en raison de son exceptionnelle richesse en minerais, en gemmes et en ressources énergétiques, est assez représentatif de la richesse de la CEEAC<sup>46</sup>. En effet, le potentiel hydraulique et énergétique des pays membres de cette organisation est important ; neuf d'entre eux sont producteurs de pétrole. La puissance, entendue comme capacité à exercer de l'autorité ou de l'influence dans le cadre des relations internationales, n'a pas toute sa pertinence ici sur le plan géopolitique, en ce qui concerne l'institution communautaire de cette région.

De plus, la CEEAC est un cadre spatial qui constitue une voie stratégique parce qu'elle part directement du pôle nord pour l'Atlantique du Sud. Elle est la seule sous-région frontalière à toutes les autres et bénéficie de ce fait d'une position stratégique dans le continent. Certains pays membres comme le Tchad, le Cameroun, la République du Congo et la RDC qui sont des itinéraires vers l'Atlantique du Sud revêtent individuellement et en groupe un intérêt géostratégique qui suscite les convoitises des grandes puissances<sup>47</sup>. Cet *espace carrefour* est l'une de zones les plus riches en ressources naturelles, la majorité des Etats de la CEEAC sont

---

<sup>44</sup>L'AEF, était constituée du Congo Brazzaville, Gabon, Tchad et de l'Oubangui Chari (actuelle RCA) ; les anciennes possessions belges englobaient le Burundi, Rwanda et la RDC ; les anciennes colonies portugaises comprennent enfin l'Angola et Sao Tomé et Princes.

<sup>45</sup> E., Mvié Meka, *Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2007, p. 47.

<sup>46</sup> *Ibid.* p. 48.

<sup>47</sup> E., Mvié Meka, *Architecture de la sécurité*, p. 47.

des pays pétroliers à l'exception du Burundi et du Rwanda. Le Golfe de Guinée et la baie de Biafra s'annoncent comme le plus important terminal pétrolier africain. Cette sous-région abrite aussi le plus puissant potentiel hydroélectrique d'Afrique. La CEEAC regorge de ressources forestières et de ressources minières. Comme l'affirme Mvié Meka, la RDC, le Gabon, l'Angola et le Cabinda sont de "véritables scandales géologiques"<sup>48</sup>.

Au regard de ses atouts géopolitiques et géostratégiques des Etats, la CEEAC possède les ressources humaines nécessaires pour pouvoir gérer les problèmes sécuritaires en Afrique centrale. Son vaste territoire aérien et maritime, son relief, ses ressources minières et hydrauliques lui procurent des avantages considérables. De plus, la CEEAC constitue un grand espace sur le plan démographique et certains pays de la communauté comme l'Angola regorge d'une puissance militaire très sophistiquée.

## **B. Les ressources naturelles : pilier des conflits en Afrique centrale**

Il est avéré que les ressources naturelles sont l'élément direct qui déclenche les conflits. En dehors des convoitises multiples, les raisons telles que l'absence de redistribution des revenus tirés de l'exploitation des ressources ainsi que le financement des activités militaires activent les conflits dans la région.

### **1. L'absence de redistribution des revenus tirés de l'exploitation des ressources**

Les conflits africains ont un rapport direct avec les ressources naturelles. Dans le cas de l'Afrique centrale, la richesse du sous-sol sont au cœur des conflits, que ce soit en RDC, en RCA et au Congo Brazzaville (minerais, diamants, bois). Dans cette perspective, la présence d'importantes ressources matérielles dans une région augmente la probabilité des conflits du fait de l'absence de redistribution des revenus tirés de leur exploitation<sup>49</sup>.

Deux tendances des études de polémologie mettent en perspective l'argument de la conflictualité induite par l'absence de redistribution issue des rentes pétrolières. Dans la première, il ressort que le contrôle des régions produisant des matières permet aux rebellions d'assurer l'affaiblissement de l'État qui bénéficie des revenus seul. La seconde tendance met en scène les revenus issus des rentes des matières premières à des de financement des activités militaires.

Dans l'Est du Congo, le contrôle de l'Ituri et du Kivu par les différents mouvements rebelles et leurs parrains ougandais et rwandais a donné lieu à une exploitation accélérée des

---

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> H., Buhang et J., Rod, "Local determinants of Africa civil wars: 1970-2001", *Political Geography*, vol. XXV, n° 3, pp. 318-319.

minéraux comme l'or, le coltan<sup>50</sup>. L'exploitation des ressources qui s'accompagne du partage du butin s'avère un facteur déstabilisateur pour la paix dans ce pays et même en RCA. Du fait des avantages économiques acquises pendant le conflit, il devient difficile pour ces acteurs de parler d'une voix. Les acteurs qui en profitent privilégient donc le statu quo en entretenant l'instabilité à travers le financement des activités militaires.

## 2. Le financement des activités militaires

Les richesses naturelles essentiellement du sous-sol permettent le financement des conflits tout en étant l'un des principaux enjeux<sup>51</sup>. En Afrique centrale, plusieurs ressources alimentent le financement des guerres. A titre d'exemple, il s'agit du pétrole (Angola, Congo, Tchad), du diamant (Angola, RDC), des métaux précieux (or, coltan) ou à des ressources forestières. Dans les pays comme la RDC et la RCA les avantages économiques issus de l'exploitation des ressources permet de financer la guerre, la rémunération des rebelles, l'achat des armes, la nutrition des rebellions, la capture d'esclaves, le contrôle des terres. Le pétrole, ses dérivés et d'autres ressources diverses sont des enjeux important de la guerre, pour un continent qui détient d'énormes quantité d'hydrocarbures et assure des approvisionnements des compagnies étrangères. Face à cette anarchie, de nombreuses activités économiques sont devenues très lucratives<sup>52</sup>.

Dans un tel contexte, les firmes les mieux implantées voire plus compétitives sont qui disposent d'un système propre de sécurité leur permettant d'entretenir les groupes criminels. Ces acteurs privés impulsent un nouveau commerce triangulaire, où l'Afrique exporte illégalement vers les pays occidentaux des matières premières non transformées, où les pays d'Europe de l'Est exportent vers l'Afrique des armes et des mercenaires et où se nouent entre les pays de l'ouest et de l'est de l'Europe des relations financières plus ou moins occultes<sup>53</sup>. Dans un tel contexte, la fin des hostilités n'est pas envisagée, dans le souci de pérenniser le partage des rentes.

---

<sup>50</sup> J., Cuvelier, "Réseaux de l'ombre et configurations régionales : le cas du commerce du coltan en République Démocratique du Congo", *Politique africaine*, n° 93, mars 2004, pp. 82-92.

<sup>51</sup> Bannion et Collier, *Natural Resources and Violent Conflict*, p. 51.

<sup>52</sup> Ibid.

<sup>53</sup> J.M., Châtaignier et H., Magro, *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2006.

### III. LES FONDEMENTS SOCIOCULTURELS DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE

Les mobiles religieux et sociaux sont également à la base de la conflictualité en Afrique centrale. Dans cette région, la pauvreté généralisée des populations doublées par les affrontements ethniques et religieuses renforcent la conflictualité.

#### A. Les différences ethniques et religieuses

L'instrumentalisation de la religion et l'ethnisation du pouvoir politique sont des facteurs qui enveniment les conflits au plan culturel.

#### 1. L'instrumentalisation du fait religieux comme élément de base de regroupement des groupes paramilitaires

L'instrumentalisation du fait religieux joue un rôle primordial dans les conflits en Afrique centrale. Des regroupements paramilitaires à la base religieux se sont substitués dans certains États au nationalisme ou au socialisme comme projet de sociétés. Même si l'Afrique centrale est peu concernée par cette analyse de Huntington, elle reste confrontée par des divisions portées par des églises messianiques ou évangélistes. En RDC par exemple, l'église kimbanguiste joue un rôle important. En RCA, le conflit qui date de 2012 entre Balaka et anti Balaka est une opposition entre les fractions rebelles du Nord et du Sud et par ricochet entre l'islam et le christianisme.

Les facteurs politiques sont à la base des revendications sous fond religieux ou ethnique. L'accès d'une minorité aux postes de responsabilité ou aux services de base et la compétition pour le pouvoir et ses ressources créent des tensions entre groupes sur des bases identitaires, notamment ethnolinguistiques. Dans certains États, les autorités n'ont plus le contrôle de leur territoire ni la vulgarisation des lois et règles (cas de la RDC et de la RCA). Plusieurs sociétés sont caractérisées par des proto-États et par des citoyennetés embryonnaires<sup>54</sup>. En RDC à une période, les groupes au pouvoir se sont accaparés les postes et le capital économique au nom de la « zairianisation. Les diasporas, les conglomerats ou les puissances régionales tissent également des rapports avec ces factions à travers les logiques politiques.

#### 2. L'ethnicité du pouvoir

L'avènement du multipartisme en Afrique à la fin de la décennie 80 s'accompagne d'une montée des revendications identitaires, d'ordre ethnique ou religieux. Cette apparente

---

<sup>54</sup> Châtaignier et Magro, *États et sociétés fragiles*, p. 21.

corrélation entre le déverrouillage autoritaire auquel ont dû consentir, contraints et forcés, la plupart des régimes de parti unique et la multiplication des mobilisations communautaristes, dont certaines ont dégénéré en véritables processus de « purification ethnique », a remis au goût du jour la supposée incompatibilité entre démocratie idée et mode de régulation politique et sociétés africaines<sup>55</sup>. Elle a également redonné vigueur aux thèses primordialistes sur l'irréductibilité et l'immutabilité des « ethnicités africaines », promptes à reflourir dans certains discours politiques et médiatiques<sup>56</sup>.

Mais on ne saurait tirer prétexte du bilan plus que mitigé des réformes politiques libérales engagées en Afrique depuis le début de l'actuelle décennie pour décréter « l'épilogue des tentatives de passage à la démocratie »<sup>57</sup> et encore moins se laisser gangrener par la nostalgie de l'autoritarisme politique. Cependant, les régimes de parti unique ont dans l'ensemble réussi le pari en préservant le caractère unitaire hérités par ces Etats de la colonisation, mais au risque de la négation de la diversité ethnique et culturelle et d'une centralisation répressive, à l'origine de tensions de nature à accentuer les divisions centrifuges des périphéries et la primauté des identités particularistes sur le sentiment d'identification nationale.

De plus, les élites au pouvoir ont régulièrement instrumentalisé le sentiment ethnique pour le conserver et se légitimer, tout en faisant de l'opposition entre ethnies l'argument central de leur projet politique tout entier voué à l'apologie du développement et de l'unité nationale. Le débat au sujet du communautarisme qui caractérise le politique en Afrique centrale ne saurait donc être considéré comme un effet pervers du pluralisme (et encore moins de la démocratie).

## **B. Les disparités sociales**

Au plan social, il existe des disparités renforcées par une pauvreté généralisée et la dégradation de l'indice du développement humain.

### **1. La pauvreté sociale généralisée**

Les disparités sociales entre communautés dans les Etats d'Afrique centrale ont généralisé la pauvreté et par ricochet les conflits. Ces derniers sont motivés au sujet du partage non équitable des richesses. Les conflits sont favorisés par le sous-développement économique, le chômage des jeunes, la pauvreté et l'impossibilité pour les États d'assurer les fonctions

---

<sup>55</sup> Bayart et al, *La criminalisation des Etats*, p. 19.

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> P., Hugon, "Armée en Afrique : le rôle des facteurs économiques", *The European Journal of Development Research*, vol. XVIII, n° 2, juin 2006, p. 26.



régalien de sécurité<sup>58</sup>. Les inégalités et la pauvreté sont des moteurs importants de l'exclusion sociale dont les conflits, les troubles sociaux et l'instabilité sont la manifestation. La prépondérance des conflits dans les pays d'Afrique centrale trouve également un terrain fertile dans la pauvreté. Comme le relève de manière générale Nagel, "...le mécontentement politique et ses conséquences (manifestations, instabilité, violences, révolution) dépendent non seulement du niveau absolu de bien-être économique, mais aussi de la répartition des richesses"<sup>59</sup>. Ceci est une mise en perspective de la théorie de la courbe en U inversé conçue par Kuznets. Pour ce dernier, un taux élevé d'inégalité en termes de revenus cristallise le prolétariat, accentue la polarisation des classes et diminue la tolérance de la bourgeoisie quant à la participation d'un groupe à faible revenu aux processus politiques et décisionnels<sup>60</sup>.

Les inégalités et les conflits renforcent la propagation de la violence encore plus le sous-développement. Le risque de conflit est plus élevé dans les pays pauvres et inégalitaires que dans les pays riches et moins inégalitaires dans la mesure où un énorme fossé entre le bien-être économique attendu et la situation réelle d'un groupe peut engendrer des conflits<sup>61</sup>. Les pays d'Afrique centrale caractérisés par des niveaux élevés de pauvreté, d'inégalité et de chômage sont des terrains propices pour les rebelles et les groupes radicalisés. Ainsi, la pauvreté et l'inégalité sociale observable dans l'ensemble des pays de la région représentent la raison fondamentale des conflits et d'une instabilité marquée. Les inégalités (liées ou non aux revenus) et non seulement les conflits ont un lien double de cause à effet, mais ils représentent aussi des entraves de taille au développement humain et national<sup>62</sup>. Adopter une approche fondée sur cette double dynamique implique d'étudier les causes et les conséquences. En effet, pour mettre un terme à ce cercle vicieux, il est essentiel de comprendre les éléments qui engendrent et renforcent les inégalités, ainsi que la façon dont ils influent sur les conflits.

En sus, l'inégalité entre les populations d'un pays institutionnalise le prolétariat. Elle représente désormais un indice qui met en péril la cohésion sociale. La prévalence de l'inégalité

---

<sup>58</sup>Les différentes dimensions du débat sont largement abordées dans la littérature spécialisée. C'est ainsi que Nagel (1974) se concentre sur la relation entre la pauvreté, l'inégalité et les conflits ; Lichbach (1989) explore les conflits sous l'angle du lien avec la politique, l'économie et l'inégalité ; Cramer (2005) examine les faiblesses théoriques et empiriques des diverses approches, et Willems (2012) étudie le rôle de la citoyenneté et des droits à la propriété pour expliquer la relation entre conflit et inégalité.

<sup>59</sup>J., Nagel, *Inequality and discontent: A non-linear hypothesis*, *World Politics*, n°26, 1974, p. 453.

<sup>60</sup>E.N., Muller, *Economic determinants of democracy*, In M.I., Midlarsky (éd), *Inequality, Democracy and Economic Development*. Cambridge University Press, Cambridge, 1997.

<sup>61</sup>D'après Humphreys (2002), les pays dont le PIB par habitant s'élève à 250 dollars ont 15 % de chances qu'une situation évolue vers un conflit, contre 4 % pour les pays dont le PIB par habitant s'élève à 1 250 dollars ou plus. Sambanis (2004) et Holmqvist (2012) ont également étudié les raisons pour lesquelles les risques de conflits et de guerres civiles sont plus élevés dans des communautés pauvres et inégalitaires. Collier et Hoeffler (2004) ont insisté sur le rôle de l'inégalité des revenus dans la propagation des conflits.

<sup>62</sup>*Ibid.*

est une cause toute aussi importante de l'exclusion économique et sociale, qui souvent se manifeste par des conflits et une instabilité. Malgré les publications qui sont multipliées au sujet de la relation entre l'inégalité et les conflits, le débat sur leur corrélation et les conséquences qui en découlent n'est toujours pas tranché. A ces débats, s'ajoute la question de la dégradation des indicateurs de développement humain.

## 2. Dégradation des indicateurs de développement humain

Les indicateurs sociaux et de développement humain se sont considérablement sont considérablement devenus médiocre dans la quasi-totalité des pays de la région après la crise économique du début de la décennie 90, alors que les cours mondiaux de pétrole avaient atteints des meilleures performances. Dans cet ordre d'idées et sur la base des données des enquêtes-ménages disponibles dans certains pays<sup>63</sup>, il y ressort que la majorité de personnes vivraient en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté dans la région se caractérise sous plusieurs formes dont la faible accessibilité aux services sociaux de base, de fortes disparités entre les milieux urbains et les milieux ruraux, la forte taille des ménages, les disparités de genre en défaveur des femmes et des filles, la précarité du statut socioéconomique du chef de ménage<sup>64</sup>. Toutefois, la récurrence des guerres civiles et l'instabilité sociopolitique dans certains pays tels le Congo, la RCA ou le Tchad sont quelques exemples qui matérialisent les identités de la vulnérabilité dans les pays de la région. La généralisation de la pauvreté dans la région se décline ainsi comme il ressort du tableau n° 2 :

**Tableau 1 : L'incidence de la pauvreté dans quelques pays d'Afrique centrale de 1996 à 2001 (en % de la population)**

	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée Eq	Tchad	RCA
<b>1990</b>	/	50	/	67	70	54
<b>1996</b>	50.5	/	/	/	/	/
<b>1999</b>	/	/	32.4	/	/	/
<b>2001</b>	40.2	/	/	/	/	/
<b>2004</b>	/	/	/	/	/	64
<b>2005</b>	/	50	/	/	/	/

**Source** : ECAM (I et II), ECOSIT I, PNUD, Banque mondiale (World tables).

<sup>63</sup> Il s'agit de l'Enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM I et II), de l'Enquête congolaise auprès des ménages (ECOM I), de l'Enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT I et II).

<sup>64</sup> I., Tamba et al, *l'Afrique centrale, le paradoxe de la richesse : industries extractives, gouvernance et développement social dans les pays de la CEMAC*, Yaoundé, PUA, 2007, p. 51.

De ce tableau, il ressort que la dynamique de la pauvreté entre 1996 et 2001 est importante. Pendant cette période, la pauvreté touche divers pays de la région à plus de 50 % malgré les meilleures performances en termes de cours des matières premières.

Par ailleurs, l'autre indice qui justifie la dégradation de l'indice de développement humain en Afrique centrale est la baisse drastique du PIB par habitant. En effet, ce PIB par tête d'habitant, est passé de 1100 US\$ en 1990 à 630 US\$ en 2001<sup>65</sup>. En outre, la pauvreté dans la région se caractérise par la faiblesse des infrastructures de base telles que les services de santé, d'assainissement et de l'éducation de base. Ce qui naturellement entraîne la dégradation du milieu physique marqué par la recrudescence des maladies endémiques, tropicales et le VIH/SIDA. La dévaluation du F.CFA en 1994 et surtout les guerres civiles qui ont détruit le tissu économique, le choix de mauvaises politiques économiques et le mode de gestion déficient des affaires publiques sont à l'origine de la dégradation du cadre social de vie des populations d'Afrique centrale. Le panorama du développement humain dans les pays de l'Afrique centrale montre que cette région n'a pas su mettre à profit ses richesses naturelles pour améliorer durablement les conditions de vie de ses populations.

En somme, ce premier chapitre a posé le problème de l'étiologie des conflits en Afrique centrale. Les conflits d'Afrique centrale sont le produit de l'enchevêtrement entre des causes politiques, économiques et socioculturelles. Dans cet embrasement, les forces structurelles et conjoncturelles contribuent à leur donner de l'intensité. La persistance des conflits en Afrique centrale tient à l'incapacité des Etats à définir une stratégie permettant de propulser le développement économique et la construction d'un Etat de droit au service des populations. Cependant, ces Etats ne disposent pas de moyens nécessaires à la résolution qui s'enracinent des inégalités sociales. Pendant que les institutions de Bretton Woods par le canal des plans d'ajustement structurel, ont mis un terme au monopole de l'Etat de la sphère économique, désormais, le seul outil dont disposent les Etats africains pour maintenir l'ordre et la sécurité est la lutte contre les inégalités sociales.

---

<sup>65</sup> Tamba, *L'Afrique centrale*, p. 53.

**CHAPITRE 2 : ACTEURS, NOMENCLATURE ET INCIDENCE DES  
CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE**

L'histoire politique des États d'Afrique subsaharienne est aussi celle des actions militaires contre les gouvernements civils. Ce prétorianisme africain est encore visible, cinquante ans après les indépendances, à la faveur de « zones grises » marquées par des situations nationales de ni guerre, ni paix, et placées dans des processus de normalisation politique. L'insécurité est le contraire de la sécurité et désigne un état de guerre, de conflits armés ou de désordre. Cet état est préjudiciable pour la prospérité économique et pour le bien-être des populations. Or, l'une des constances de la géopolitique de la région des grands lacs à l'époque contemporaine est la prévalence de l'insécurité et de la conflictualité. Ceci est d'autant plus vrai pour ce qui concerne spécifiquement la RDC. Depuis la naissance de cet Etat le 30 juin 1960, on peut dire sans risque de se tromper qu'il est l'objet de la préoccupation de la communauté internationale pour sa conflictualité. Déjà en 1960, à la suite de la sécession du Katanga et du Kasai, ce pays aurait pu être divisé nul n'était la réaction de l'ONU à travers sa mission de paix. L'analyse des conflits en Afrique centrale nécessite de faire l'inventaire des acteurs, la typologie et leurs conséquences. Tel est l'objectif de ce deuxième chapitre. Pour le traiter, l'argumentation se fera en trois temps, d'abord les acteurs, ensuite la typologie des conflits et enfin les conséquences.

## **I. LES ACTEURS DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE**

Les acteurs des conflits représentent l'ensemble des entités au cœur des interactions conflictuelles. Ils sont de deux ordres : les acteurs étatiques et non étatiques.

### **A. Les acteurs étatiques**

Cette première catégorie actorielle est composée des armées nationales et des puissances militaires africaines.

#### **1. Les armées nationales**

Les armées sont des organisations composées d'acteurs (les militaires) intervenant au sein d'institutions dans des contextes socio-historiques et sur des territoires caractérisés par des tensions, des violences et des conflits armés. Les nombreux travaux sur les armées centre-africaines divisent les chercheurs et les disciplines<sup>1</sup>. Une certaine tradition académique, à vocation universaliste et dispensée notamment dans les écoles militaires s'est longtemps référée à un monde à la Clausewitz, fondée sur la distinction de la guerre et de la paix, et du militaire et du politique. Elle distingue, au sein des fonctions régaliennes de l'État, la sécurité intérieure

---

<sup>1</sup> R., Abrahamsen, *Conflict and Security in Africa*, James Currey, 2013.

(police), et la défense du territoire (forces armées). Selon Max Weber, l'État délègue aux forces armées le contrôle de la violence interne et externe au territoire<sup>2</sup>.

L'idéal type wébérien des armées renvoie, alors, à des organisations caractérisées par des missions et des objectifs (défense de l'indépendance et de l'intégrité du territoire), par des règles et des principes (neutralité, hiérarchie, obéissance, esprit de corps), reposant sur des valeurs ou un *éthos* militaire (dévouement, honneur, sacrifice), et des rites (uniformes, commémoration, musique). Les armées sont l'expression de la force au nom du droit pour assurer la sécurité. Subordonnées, en principe, au politique et à un État de droit, leur fonction première est la défense de l'intégrité territoriale et la sécurisation au sein des frontières nationales des biens et des personnes. Ces organisations sont composées d'acteurs, hommes en uniformes rémunérés par des soldes et appartenant à divers corps (de terre, d'air et de mer, gendarmerie). Ces analyses mettent l'accent sur les organisations, les équipements, le commandement, le financement des armées, et le niveau technologique des armements<sup>3</sup>.

Ce référent wébérien renvoie au modèle idéal occidental de démocratie et de marché, ou de sociétés à ordre social d'accès ouvert<sup>4</sup>. Elles sont définies par un découplage de l'économie du politique, du pouvoir militaire, du pouvoir politique, et par des systèmes de croyances privilégiant l'égalité, la solidarité et l'universalité. Le marché, la compétition politique, et la sécurité des biens et des personnes ordonnent les relations sociales. Les logiques sont celles de l'accumulation et de la destruction créatrice par les innovations des entrepreneurs économiques se substituant aux logiques de rentes. Les armées et les forces de l'ordre, subordonnées au pouvoir politique, ont pour mission d'assurer la sécurité intérieure et extérieure.

La période des indépendances constitue le point de départ de cette analyse, considérant le transfert juridique des compétences des armées coloniales aux armées nationales de jeunes États d'Afrique centrale confrontés à la convergence entre territoire et projet national. Une possible continuité entre les organisations militaires précoloniales n'est sans doute pas à exclure<sup>5</sup>. Au-delà de la diversité des trajectoires nationales, des héritages et des ruptures, trois

---

<sup>2</sup> L'analyse économique et politique des armées nationales trouve ses fondements aussi bien chez Machiavel (*L'art de la guerre*) critiquant les mercenaires et les armées privées, que chez Adam Smith prônant une division du travail entre civils et militaires.

<sup>3</sup> Abrahamsen, *Conflict and Security*, p. 9.

<sup>4</sup> D., North et al, *Violences et ordres sociaux*, Paris, Gallimard, 2010.

<sup>5</sup> Durant la période précoloniale, les sociétés acéphales ou segmentaires se faisaient la guerre sans corps spécialisés pour renforcer leur identité interne ; les sociétés « étatiques » visaient à contrôler ou à étendre leurs territoires pour accumuler de la richesse et de la puissance par des armées. Certaines étaient de tradition de groupes statutaires hiérarchisés (Éthiopie, Madagascar) ; d'autres ont été structurées par la guerre (Zagawas, Toubous au Tchad, Massai, Touaregs). Selon Pierre Clastres (2013), les sociétés primitives sont violentes : « leur être social est un

grands facteurs structurants peuvent être privilégiés pour fonder une périodisation : les modalités diverses de l'indépendance, la nature spécifique des conflits armés et la césure de la fin de la Guerre froide.

À l'époque coloniale, la distinction entre les forces de sécurité intérieure et de défense extérieure du territoire et, par conséquent, entre police et armée avait une faible pertinence dans la mesure où il y avait un respect des frontières inter-impériales convenues entre les différentes puissances parties aux traités internationaux contractés pour la plupart à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Près de soixante ans après les indépendances, et ce malgré quelques inflexions dans la durée, on observe que le système de sécurité de type holistique, vis-à-vis de crises globales et systémiques, tend à nouveau à estomper la séparation entre les armées et les autres forces de l'ordre, entre les armées nationales, régionales ou multilatérales, et entre la sécurité interne et la défense extérieure<sup>6</sup>.

Dans le cadre de ce mémoire, la fin de la Guerre froide sera considérée comme un moment fort de rupture. Bien entendu, les avatars se font progressivement, et la mondialisation et la multipolarisation internationale, ou l'islamisation de la radicalité, peuvent être considérées comme des moments de césure. Les frontières en Afrique centrale, cicatrices de la violence de l'histoire et souvent héritées de la colonisation, étaient généralement perçues comme arbitraires et hétéronomes. La distinction entre les forces de sécurité internes et de défense du territoire externe, et donc de police et d'armée, avait, de plus, une faible pertinence à l'époque coloniale. Près de 60 ans après les indépendances, le système de sécurité holistique tend à nouveau à estomper la séparation entre les armées et les autres forces d'ordre, entre les armées nationales, régionales ou multilatérales, et entre la sécurité interne et la défense extérieure. L'implication des armées nationales étant insuffisante dans la lutte contre l'insécurité en Afrique centrale, désormais, l'accent est mis sur l'interventionnisme militaire des États africains qualifiés de grandes puissances militaires africaines<sup>7</sup>.

## **2. L'interventionnisme militaire africain en Afrique centrale : le cas de la RDC**

Depuis la fin de la guerre froide, on constate en Afrique une recrudescence des ingérences armées qui n'est plus le fait des superpuissances ni des ex-puissances coloniales, mais celui d'hégémons africains. Ce nouvel interventionnisme qui renoue avec l'usage de la

---

être-pour-la-guerre ». L'indivision originelle des sociétés primitives est fondée sur l'indistinction du Nous et des autres.

<sup>6</sup> North et al., *Violences...*, p. 16.

<sup>7</sup> *Ibid.*

force comme mode d'action de politique étrangère souligne la mutation des modalités d'insertion de l'Afrique dans le système international et des relations interétatiques, et invite à réfléchir sur la redéfinition actuelle des conditions de puissance au Sud du Sahara. L'intervention militaire du Nigeria au Liberia en Afrique de l'Ouest avait déjà fait ses preuves. Cependant, en Afrique Centrale ce scénario débute avec l'intervention militaire de quelques Etats de la région au sein des pays qui connaissent une fragilité sécurité. Il s'agit des cas de l'Ouganda et du Rwanda en République démocratique du Congo (RDC), de l'Angola au Congo-Brazzaville, du Tchad, du Cameroun en RCA. Ces interventions, malgré leur élan de solidarité régionale mettent en évidence les ingérences militaires qui se sont multipliées au sud du Sahara<sup>8</sup>.

Depuis le début des années 1990 en effet, on constate une forme nouvelle d'interventionnisme qui n'est plus celle des organisations multilatérales, des ex-puissances coloniales ou des superpuissances américaine et soviétique de la guerre froide, mais celle d'hégémons régionaux africains. Il ne s'agit plus ici d'un soutien clandestin ou d'une assistance technique, voire militaire, apportée à un autre État<sup>9</sup> ou, à l'inverse, aux groupes armés qui lui disputent son autorité, mais d'une intervention armée directe (coercitive ou consensuelle) en vue de modifier, d'altérer ou, au contraire, de préserver la conduite politique d'un autre État.

L'intervention en Afrique centrale n'est pas en soi un phénomène nouveau. De la colonisation à la compétition bipolaire, en passant par la renégociation des liens des pouvoirs coloniaux avec leurs anciennes colonies, le sud du Sahara fut le lieu d'interventions armées des grandes puissances ou de leurs États mandataires (multiples interventions françaises<sup>10</sup>, intervention de Cuba en Éthiopie et en Angola). La fin de la Seconde Guerre mondiale avait concouru à la prise de conscience internationale du risque interventionniste et avait en cela édifié des barrières légales et éthiques à l'ingérence militaire. L'élargissement des normes westphaliennes aux pays non européens et son principe adjacent d'égalité entre tous les États et donc de souveraineté irréductible sur leur territoire, bien que reconnue tardivement pour les États du Sud, auraient dû contenir légalement l'intervention.

Les chartes internationales nées après-guerre sanctionnaient les ingérences dans les affaires intérieures d'un autre État et étaient reprises avec enthousiasme par les jeunes pays africains indépendants pour lesquels le principe de souveraineté équivalait à une reconnaissance

---

<sup>8</sup> S., Perrot, "Les nouveaux interventionnismes militaires africains. Une redéfinition de la puissance au Sud du Sahara", *Politique africaine*, Vol. 2, n° 98, 2005, p. 111.

<sup>9</sup> Il aurait été intéressant d'étudier le rôle souterrain du Burkina Faso et de la Libye dans les conflits de l'Afrique de l'Ouest et ses implications en termes de puissance.

<sup>10</sup> Voir J., Chipman, *French Power in Africa*, Oxford, Basil Blackwell, 1989.



internationale de leur existence. À quelques exceptions près (quand elle est menée à l'invite d'un gouvernement, dans le cas d'une contre-intervention ou d'autodéfense, lorsqu'elle est légitimée ou requise par une organisation collective), l'intervention y était définie comme une agression.

Mais la guerre froide a revitalisé cette politique étrangère intrusive. Considérant le coût d'une guerre globale (que les deux guerres mondiales avaient permis d'estimer) et les risques nucléaires que celle-ci engendrerait, les deux superpuissances américaine et soviétique avaient opté pour une « périphérisation » de leurs conflits bipolaires sur des terrains où les enjeux autant que les risques sécuritaires et financiers étaient minimisés. L'intervention dans le « tiers-monde » était alors la manifestation locale du conflit idéologico-structurel qui les opposait dans le cadre de leur compétition globale. Le terrain africain ne représentait qu'un intérêt stratégique somme toute minime pour les superpuissances, mais le but recherché consistait à combler toute vacuité de l'espace afin d'éviter que l'adversaire ne la comble avant<sup>11</sup>.

Les conflits congolais, quant à eux, révèlent à grande échelle la détermination nouvelle des puissances régionales ou des hégémons en devenir à faire valoir leurs intérêts par-delà leurs frontières nationales. La double guerre de 1996 et 1998 eut un effet majeur sur le positionnement international de nouveaux acteurs de la scène régionale, d'États de plus en plus entreprenants et autonomes. Ceux qualifiés de « nouveaux leaders africains » par Washington revendiquaient en effet l'interventionnisme comme mode de règlement des antagonismes. L'Ouganda a été l'un des acteurs et initiateurs principaux de l'offensive lancée contre le régime de Mobutu Sese Seko en 1996. Son objectif était double : sécuriser sa frontière occidentale contre les incursions de groupes rebelles basés dans l'est du Zaïre et soutenir son fragile allié rwandais dans le démantèlement des camps de réfugiés hutu en voie de remilitarisation. Les guerres congolaises ont mis en évidence la marginalisation des puissances du Nord autant que celle des organisations internationales dans la gestion du conflit. L'échec patent des médiations internationales ne faisait que souligner l'inanité des organismes internationaux et l'obsolescence de leurs modes de règlement des conflits<sup>12</sup>

De fait, l'ONU, l'OUA ou la SADC s'étaient montrées tout aussi inefficaces dans la prévention du conflit congolais. Le manque de résonance de leurs mises en garde, le tiraillement entre leurs États membres et leurs contradictions internes paralysaient leur action. Comme l'explique F. Reyntjens, « la guerre de 1996-1997 démontre que la capacité d'acteurs

---

<sup>11</sup> Chipman, *French Power in Africa*, p. 19.

<sup>12</sup> F., Reyntjens, *La Guerre des Grands Lacs. Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 157.

internationaux à influencer une situation a fort diminué au profit d'acteurs locaux et régionaux, qui poursuivent leurs propres priorités et qui ont le grand avantage d'être militairement et politiquement sur le terrain »<sup>13</sup>. Pour M. Ottaway, « l'intervention des nouveaux leaders n'est pas la cause de l'instabilité mais une réaction à l'insécurité »<sup>14</sup>. Ce nouvel interventionnisme s'accompagnait d'une remise en cause des organismes de sécurité internationaux. A ce sujet, le président ougandais Yoweri Museveni<sup>15</sup> affirmait que :

la méfiance exprimée envers leur inaction et leur paralysie fonctionnelle se transformait en une politique de défiance. « Auparavant, prévalait en Afrique une sorte d'unité artificielle : on ne se contredisait pas, on ne critiquait pas ses voisins. En 1994 au Rwanda, nous n'étions pas préparés à intervenir parce que nous comptions sur les forces de l'Onu présentes sur place. Au bout du compte, celles-ci s'étaient retirées sans avoir rien fait pour conjurer la tragédie. Une telle situation serait inconcevable à l'heure actuelle : je peux vous dire que ce qui s'est passé au Rwanda n'arrivera plus, là ou ailleurs, car nous y mettrons bon ordre.<sup>16</sup>

La double intervention congolaise confirmait le choix de l'Ouganda et du Rwanda d'opter pour une « gestion militaire de l'espace politique domestique et régional », tout en soulignant le manque de ressources politiques et économiques pour faire pression sur les autres États autrement que par les armes.

Fallait-il voir dans l'ingérence nigériane au Liberia, les guerres congolaises ou encore dans le rôle décisif de l'armée angolaise dans la prise de pouvoir de Denis Sassou Nguesso au Congo-Brazzaville en 1997<sup>17</sup> les prémices d'une nouvelle politique étrangère africaine visant à redessiner les contours des régions d'Afrique à la pointe du fusil ? Le type d'intervention mis en œuvre par les nouveaux dirigeants serait-il la traduction de cette « colonisation bénigne » des Africains par les Africains que A., Mazrui vantait pour mener à bien une « pax africana »<sup>18</sup> dont les Africains seraient alors eux-mêmes les garants ?

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> Ottaway, *Africa's New Leaders: Democracy or State Reconstruction?*, Washington DC, Carnegie Endowment for International Peace, 1999, p. 101.

<sup>15</sup> Voir C. Braeckman, "Entretien avec Yoweri Museveni : le Bismarck des Grands Lacs", *Politique internationale*, n° 78, hiver 1998, p. 379.

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> En octobre 1997, 3 000 soldats angolais franchissaient la frontière depuis l'enclave de Cabinda. Le lendemain, le président Pascal Lissouba prenait la fuite, laissant le champ libre aux miliciens pro-Sassou. L'Angola intervenait en réaction à l'échec de Lissouba à juguler sur son territoire les forces de l'Unita (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) et les séparatistes de l'enclave de Cabinda qui utilisaient le Congo-Brazzaville comme base arrière pour pouvoir mener leurs attaques sur l'Angola. Le Congo négociait ce sanctuaire contre des diamants exportés frauduleusement par l'Unita. Cette attaque des forces angolaises constituait un revers pour l'Unita qui perdait son sanctuaire et ses bases arrière congolaises. Voir *Angola Peace Monitor*, Issue n° 2, vol. IV, 3 novembre 1997.

<sup>18</sup> Voir A., Mazrui, *Towards a Pax Africana*, Chicago, University of Chicago Press, 1967, p. 203. Le Nigeria était alors défini par Mazrui comme une « puissance hégémonique naturelle » capable de remplacer la France en Afrique de l'Ouest. Suit dans sa démonstration une liste d'États susceptibles d'être les membres permanents de ce conseil de sécurité africain : l'Éthiopie (sur la Somalie), l'Égypte qui veillerait sur le Soudan, l'Afrique du Sud qui agirait

À l'évidence, ces intrusions militaires en territoire étranger, quoique encore rares, posent en des termes nouveaux la question du statut de l'État (*statehood*) en Afrique. Comme le relève W. Reno dans son analyse des conflits congolais, ces ingérences militaires remettent en question l'idée d'une impuissance du

“Quasi-État” africain à gérer de manière autonome sa politique intérieure et extérieure<sup>19</sup>. Non seulement l'intervention pose le problème de l'État en Afrique et de sa projection de force en des termes nouveaux- le fait que les ingérences militaires en Afrique aient été jusque-là menées par des puissances extrac Continentales avait limité la capacité à concevoir les pays africains comme intervenants potentiels, mais ce nouveau mode d'action invite aussi à repenser l'Afrique en tant “ qu'acteur à part entière de la vie politique internationale”<sup>20</sup>, et non plus comme le simple site des rivalités extérieures.

## **B. Les acteurs non étatiques : le foisonnement des rébellions et des groupes politico-militaires à l'Est du Congo**

Il existe deux catégories d'acteurs non étatiques des conflits en Afrique centrale : les groupes rebelles fomentés de l'extérieur et les milices d'autodéfense et groupes paramilitaires.

### **1. Les groupes rebelles fomentés de l'extérieur : le cas congolais**

Le nombre de rébellion qui exerce en Afrique centrale témoigne le fait qu'elle est une région d'insécurité. Le cas de la RDC est illustratif. Il s'agit principalement du RCD, du MLC, du CNDP et du M 23. La rébellion armée était à l'origine, composés de deux mouvements : le RCD et MLC. Le RCD est créé le 12 août 1998 à Kigali par un groupe de Congolais venus de l'AFDL de Laurent Désiré Kabila (notamment des leaders Banyamulenge) et du mobutisme, soutenu militairement par le Rwanda. Présidé consécutivement par Wamba dia Wamba et par Adolphe Onosumba, il était au début des années 2000 le plus important mouvement rebelle congolais et administrait des vastes territoires s'étendant du Kivu au Kasai, du Maniema au Katanga.

Cependant depuis les purges qui l'ont secoué depuis le limogeage de Wamba dia Wamba, de l'emprise de Kigali sur le choix de ses dirigeants et le caractère secret de son fonctionnement, il n'était plus facile de se faire une idée sur sa gouvernabilité. Le MLC est créé en octobre 1998 par Jean Pierre Bemba. Militairement soutenu par l'Ouganda, il contrôlait une partie des territoires allant de l'Équateur au Haut-Zaïre. Composé en majorité d'anciens cadres de l'armée et des dignitaires mobutistes, il était le deuxième mouvement

---

sur la guerre civile angolaise et le Zaïre qui, s'il ne sombrait pas dans le chaos, pourrait protéger le Burundi et le Rwanda

<sup>19</sup> Lire, à ce sujet, J., Herbst, *States and Power in Africa : Comparative Lessons in Authority and Control*, Princeton, Princeton University Press, 2000

<sup>20</sup> Z., Laïdi, *Les Contraintes d'une rivalité*, p. 12.

rebelle après le RCD. En dehors de ces deux principaux groupes, on note d'autres mouvements. Il s'agit du RCD-ML qui contrôlait les agglomérations de Butembo et de Beni, et théoriquement le district de l'Ituri ; du RCD-N, né de la dissidence du RCD-ML et dirigé par Roger Lumbala. Soutenu militairement par l'Ouganda et le MLC, il administrait en principe le district de l'Ituri.

Les deux principaux mouvements de rébellion, ont tenté d'unir leurs forces et de présenter un front uni. Toutefois, l'appât du pouvoir a balayé d'un revers de la main les prétentions d'alliance entre le RCD/Goma et le MLC. Au départ, la demande de rapprochement a été faite par Jean Pierre Bemba, à cause de l'instabilité du soutien ougandais, due à la concurrence de Mbusa Nyamwisi, dernière trouvaille de Kampala dans sa quête de leadership sur les mouvements rebelles. Ensuite, conscient du rejet du RCD par l'opinion congolaise, surtout à cause de la présence rwandaise, le MLC a profité des assises de Gaborone pendant l'été 2001, préparatifs du dialogue inter-congolais, pour enfoncer le coin du voile. Lors de cette réunion, le MLC s'est rallié à la thèse du gouvernement de Kinshasa, exigeant le retrait sans conditions des forces rwandaises de la RDC. Toutefois, si l'on observe sur le long terme, l'on se rend compte que le MLC emboîte le pas de l'Ouganda qui, d'une manière récurrente, cherche à isoler le Rwanda. De même, cette tendance peut être aggravée par l'entrée massive à la direction du MLC, des barons du mobutisme démissionnaires du RCD<sup>21</sup>.

En 2004, Nkunda refuse d'intégrer la nouvelle armée nationale. Il continuera d'évoluer seul, le RCD ayant officiellement mis fin à sa rébellion, pour s'impliquer dans le processus de paix décidé en Afrique du Sud. Dégagé de ses responsabilités dans le RCD, Laurent Nkunda conserve pourtant une bonne partie des militaires de cet ex-mouvement rebelle. Il les rassemble au sein d'une nouvelle formation politico-militaire, qu'il appelle le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP). Au fil des mois et des années, beaucoup d'autres soldats tutsi, venant du Rwanda ou ayant été « mixés » dans les FARDC, rejoindront le général rebelle. Ainsi, en septembre 2005, un grand nombre de ces soldats appartenant à l'ancien RCD-Goma désertèrent l'armée nationale au Nord-Kivu pour rejoindre Nkunda dans les forêts du Masisi. Depuis mars 2006, de nombreux jeunes de cette province seront recrutés de force par les hommes de Nkunda pour en faire des enfants soldats.

Désormais, Nkunda sera présenté comme le défenseur des Tutsi, l'homme qui se bat pour que les Tutsi au Congo soient considérés comme des Congolais et non des Rwandais, qu'ils jouissent des mêmes droits que les Congolais, qu'ils cessent de naviguer entre le Rwanda et le Congo. Non seulement le général déchu se battra pour les Tutsi qui se trouvent au Congo

---

<sup>21</sup> Mwayila Tshiyembe, *Géopolitique de paix en Afrique médiane*, pp. 144-145.

mais aussi pour ceux qui étaient contraints de fuir ce pays pour raison de guerre ou chassés par les Congolais. Ces gens, réfugiés au Rwanda, en Ouganda et au Burundi, doivent regagner le Congo, lequel, martèle Nkunda, constitue, qu'on le veuille ou pas, leur pays. Donc, puisque tous les Tutsi congolais, encore au Congo et en exil, n'ont pas de défenseur, Nkunda le sera pour eux<sup>22</sup>.

Les rébellions tutsi menées successivement par le CNDP et le Mouvement du 23 mars (M23) se justifieraient par la nécessité de protéger les populations tutsi de la RDC dont la sécurité et les intérêts économiques seraient menacés par les milices d'autodéfense autochtones et le FDLR. Bénéficiant sans doute de l'aide du Rwanda, le général Laurent Nkunda arriva à mettre sur pied une solide armée de 7000 hommes qui battirent à plate couture les FARDC en 2008 et se rendirent maîtres d'un tiers des territoires de Masisi et Rutshuru. Le 23 mars 2009, le gouvernement de la RDC signa un accord avec le CNDP qui s'engagea à mettre fin à son existence comme mouvement politico-militaire. Les deux parties convinrent d'engager un retour des réfugiés se trouvant à l'extérieur. Mécontents de l'application de cet accord, les anciens du CNDP déclenchèrent une rébellion qui se termina en octobre 2013.

## **2. Les milices d'autodéfense et les mouvements politico-militaires de contre-déstabilisation**

L'Est de la RDC est parsemé de groupes et mouvements politico-militaires dont les ambitions et les objectifs sont à la fois similaires et opposés. Similaires par ce que certains groupes établissent des coalitions avec les autres pour lutter contre ceux dont les ambitions ne sont pas similaires aux leurs. Opposés par ce que parmi ces groupes, on retrouve ceux qui sont en rivalité et en concurrence avec ceux qui veulent conquérir le pouvoir à Kinshasa. Les milices d'autodéfense et les groupes politico-militaires de contre déstabilisation désignent les mouvements qui combattent soit pour leur propre défense ou encore pour conquérir le pouvoir à Kigali ou à Kampala. Le gouvernement de Kinshasa les utilise dans cette perspective pour lutter contre ceux qu'il appelle ses agresseurs. Compte tenu de la prolifération de ces mouvements, nous nous appesantirons sur deux groupes dont l'action est déterminante pour étayer nos analyses. Il s'agit FDLR et des milices Mai-Mai.

Une fois arrivés au Kivu après leur défaite, les ex-FAR et les milices interhamwe n'ont pas tardé à se réorganiser militairement pour reconquérir le pouvoir au Rwanda. Ils créèrent dans un premier temps l'Armée de Libération du Rwanda (ALIR) avant de se regrouper en 1999

---

<sup>22</sup> Jean Mpissi, p. 76.

en FDLR qui sont très actives au Masisi et à Rutshuru au Nord Kivu où ils ont tué de nombreux Tutsi et obligé des milliers d'autres à fuir vers le Rwanda et l'Ouganda. Leur financement provient de l'exploitation du bois et des ressources minières dans les zones sous leur contrôle, de l'imposition des taxes le long des routes commerciales et à proximité des marchés. Les FDLR collaborent avec certaines milices locales congolaises et ont prêté main forte aux FARDC pour combattre les rébellions tutsies.

Selon plusieurs organisations humanitaires, elles se sont rendues coupables de nombreux crimes, vols et viols des femmes. Bien que les FDLR aient été considérablement affaiblies, réduisant leur effectif de 7500 à 2000, les opérations militaires menées jusqu'ici contre elles n'ont pas pu les anéantir<sup>23</sup>. L'autre milice locale ou d'autodéfense qui opère dans l'Est de la RDC s'appelle les Mai-Mai. Étymologiquement, « mai », « may », « mayi » signifie l'eau. C'est depuis janvier 1964 que les combattants lumumbo-mulelistes qui prennent les armes contre le pouvoir de Kinshasa, alors Léopoldville, s'identifient ainsi. Au combat, ils portent des fétiches (« dawa » en swalili) qui les protégeraient contre les balles de l'ennemies. Quand celles-ci sont tirées contre eux, elles se liquéfieraient avant de percer leurs corps ; elles se transformeraient en eau liquide (mayi en lingala et en swahili)<sup>24</sup>.

C'est en 1996, quand les rwandais accompagnent Laurent Désiré Kabila dans la conquête du pouvoir à Kinshasa, que renaissent en plusieurs endroits du Kivu de nombreux groupes d'autochtones congolais plus ou moins homogènes se reconnaissant tous comme des Mai-Mai. Ce sont des combattants issus de différentes ethnies rassemblées en groupes locaux d'autodéfense ; ils affirment « défendre la patrie » contre les velléités hégémoniques des pays voisins, notamment le Rwanda. Ils disent alors s'opposer à la présence étrangère, notamment tutsi rwandaise, au Congo. Ils deviendront très actifs quand en 1998 émergeront le RCD et en 2004 le CNDP. Ils constitueront le bras armé efficace contre ces mouvements rebelles d'essence tutsi rwandaise. Ils seront alors les alliés objectifs du pouvoir de Kinshasa. C'est ainsi qu'ils étaient armés et équipés par Kinshasa lors de la dernière guerre en RDC au cours de laquelle Rwanda et Ouganda ont envoyé des troupes en soutien aux rébellions du RCD et du MLC.

Tous les groupes Mai-Mai rejettent en bloc les réclamations des Tutsi congolais, exprimées à travers le RCD ou le CNDP. Parmi ces réclamations, il y a l'érection du territoire de Minembwe pour les Tutsi. La nationalité congolaise des Banyarwanda ou « rwandophones » (Hutu et Tutsi parlant le Kinyarwanda, langue du Rwanda), et en particulier des Tutsi, est une

---

<sup>23</sup> J., Gahama, "Une cinquantaine d'années de conflits et de violence dans la région des grands lacs africains", p. 16.

<sup>24</sup> *Ibid.*

autre réclamation balayée par les Mai-Mai. Elle a été de nombreuses fois remise en cause depuis l'indépendance du Congo en 1960, mais a été clairement réaffirmée lors de l'adoption de la dernière loi sur la nationalité en 2004. Parfois, les Mai-Mai s'entendent avec les forces hutu des FDLR et des interhamwe pour combattre les forces tutsi du Congo. C'est pourquoi celles-ci les considèrent comme des « forces négatives ».

Mais les Mai-Mai rejoignent souvent aussi le RCD et le CNDP pour exiger de rapatriement de ces mêmes Hutu, qui causent autant de dégâts au Kivu que les forces Tutsi. Le combat des Mai-Mai est le plus souvent compris par la majorité des Kivutiens, qui n'acceptent pas l'hégémonie tutsi et l'implication du Rwanda dans les affaires congolaises<sup>25</sup>. Les Mai-Mai sont divisés en deux groupes : celles constituées des Nandé dans les territoires de Lubero et Beni et sympathisants de l'Allied Democratic Front (ADF), une rébellion ougandaise d'une part, et celles regroupant les Hunde et les Nyanga à Walikale et dans le Masisi qui sont en accointance avec les FDLR d'autre part. en 2007, la Coalition des Patriotes Résistants Congolais (PARECO), a été créée spécialement pour combattre le CNDP<sup>26</sup>.

## II. LA TYPOLOGIE DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE

Les conflits d'Afrique centrale sont de nature diverse. Ils sont regroupés en conflits intra-étatique et interétatique.

### A. Les conflits intra-étatiques

Dans la catégorie des conflits intra-étatiques, figure les conflits politiques, les guerres civiles et les affrontements ethniques.

#### 1. Les conflits politiques

Selon l'Institut de recherche sur les conflits internationaux Heidelberg, les conflits politiques ont lieu lorsqu'il existe des 'divergences de positions' graves entre deux acteurs au sein de la société. Dans le cadre de la présente catégorisation, nous entendrons par conflits politiques tout conflit pour le contrôle du pouvoir politique. Le REP du Kenya<sup>27</sup> identifie les conflits politiques comme résultant de la compétition et la lutte pour le pouvoir qui sert souvent de base à la politisation des différences ethniques, l'abus du pouvoir et de l'autorité politiques,

---

<sup>25</sup> J., Mpissi, p. 76.

<sup>26</sup> Gahama, "Une cinquantaine d'années", p. 17.

<sup>27</sup> African Peer Review Mechanism. 2006. Country Review Report of the Republic of Kenya: APRM Country Review Report n° 3. Midrand: APR Secretariat, p. 16.

l'existence de milices au sein des partis politiques, et la restriction des opportunités de participation réelle dans le processus politique. Les conflits politiques peuvent prendre la forme de coups d'états, de conflits entre partis politiques, personnalités et fidèles, de conflits entre les autorités traditionnelles et les autorités officielles etc. L'une des conditions présentes dans plusieurs pays africains et qui sert d'environnement catalyseur aux conflits politiques est la transition d'un système de partie unique à un système de multipartisme, ou encore d'un régime autoritaire à la démocratisation ou d'une situation de conflit à la paix. De cette clarification, il ressort que l'Afrique centrale est la région la plus conflictogène du continent comme il ressort du tableau n° 2.

**Tableau 2 : chronologie des principaux conflits en Afrique centrale après 1990**

Années	Etats	Types de conflits	Echelle de conflits
1996-2006	Tchad	Guerre civile	Interne
1992-2002	Angola	Guerre civile	Interne
1993	Burundi	Guerre civile	Interne
1996-1997/1998-2001	RDC	Guerre civile	Régionale
1997-2002	Congo	Guerre civile	Interne
1996-2003/2013	RCA	Mutinerie/Guerre civile	Interne

**Source** : C. Messe Mbega, La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC):Quelle politique de sécurité pour une organisation régionale à vocation économique?, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Reims, 2015, p. 241.

Ce tableau montre que l'Afrique centrale est une région polémogène et la plupart des conflits que connaissent les États de cette partie de l'Afrique sont des conflits internes.

Au Congo Brazzaville, avec la vague des démocratisations en Afrique au début des années 1990, le pays a connu une alternance politique que l'on qualifiait à l'époque d'exemplaire, notamment avec l'élection de Pascal Lissouba à la présidence de la République, le 16 août 1992. À partir de 1997, à l'approche de l'élection présidentielle, les rivalités entre les principaux acteurs politiques ont dégénéré en affrontements armés de haute intensité entre les milices de l'ancien président Denis Sassou Nguesso (les Cobras) et celles du président Patrice Lissouba (Ninjas) et de l'ancien Premier ministre Bernard Kolelas (Cocoyes). Ces combats qui ont duré trois mois ont fait des milliers de victimes et se sont soldés par la victoire des milices de Sassou. C'est d'ailleurs le dernier qui sera investi président en octobre 1997 et il y reste jusqu'à présent. Dans le cas du Congo Brazzaville, l'éclatement du conflit armé dans la période pré-électorale avait révélé dans une certaine mesure une préférence pour les armes aux dépens des urnes<sup>28</sup>. Aussi, cette guerre a connu l'intervention directe des forces extérieures.

<sup>28</sup> L., Sindjoun, *État, individu et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 1997, p. 12.



Ainsi, le conflit angolais y a débordé avec la participation des forces de l'UNITA aux combats du côté des forces gouvernementales de Patrice Lissouba, alors que l'armée angolaise volait de manière décisive sur l'issue des affrontements au secours des hommes de Denis Sassou Nguesso. La paix n'est pas encore revenue totalement dans ce pays malgré l'accord de cessation des hostilités signé le 29 décembre 1999 entre le gouvernement de Brazzaville et les rebelles du Conseil National de Résistance (CNR) de François Bitsingou alias pasteur Ntoumi. Ce dernier et ses partisans poursuivent les combats dans la région du pool. Au Congo, l'équilibre actuel du pouvoir a été dessiné par les armes.

Pour sa part, le Tchad est souvent désigné comme le pays des coups d'État. En effet, depuis son indépendance en 1960, toutes les successions à la tête de l'État se sont faites par de coups d'État. Tout commence en 1975 par le renversement de François Tombalbaye, dit Ngarta Tombalbaye par Félix Malloum Ngakoutou Bey-Ndi. En 1979, Goukouni Ouedde devient président de la même manière et est ensuite évincé par Hissène Habré le 7 juin 1982. L'armée française y est intervenue à de nombreuses reprises tantôt pour soutenir telle ou telle faction en conflit ou pour protéger le pays des visées expansionnistes de la Libye.<sup>29</sup>

Depuis 1990, Idriss Deby est le nouvel homme fort du pays après la rébellion victorieuse qu'il a conduite contre Hissène Habré dont il fut le chef d'État-major. Ce dernier, fuyant l'avancée des troupes de Déby, a été contraint à l'exil au Cameroun puis au Sénégal. Malgré une certaine accalmie observée depuis la conquête du pouvoir par Idriss Deby et le début de l'exploitation des ressources pétrolières de Doba, le Tchad reste sous tension avec la rébellion menée depuis le Tibesti par le mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT) de feu Youssef Togoïmi.

Quant au Burundi, ce pays a connu une guerre civile entre différentes factions et milices à connotation ethnique. C'est l'assassinat du président élu Hutu Melchior Ndadaye Ndadaye le 21 octobre 1993 qui a mis le feu aux poudres. Le conflit burundais était d'ordre ethnique et a opposé la majorité Hutu à la minorité Tutsi. Les combats très violents qui ont opposé les différentes factions ont duré dix ans et ont fait près de trois cent mille morts. L'espoir est toutefois permis dans ce pays depuis la conclusion sous la médiation de l'ancien président sud-africain Nelson Mandela, des accords de paix d'Arusha le 28 août 2000 et de l'accord sur le partage du pouvoir du 16 novembre 2003 entre le gouvernement et les rebelles hutus des forces pour la défense et la démocratie (FDD) sous l'égide de l'Afrique du sud qui y entretient sous la tutelle de l'Union africaine une force de maintien de la paix. Cependant, une hypothèque à la

---

<sup>29</sup> J.P., Cot, *A l'épreuve du pouvoir : le tiers mondisme pour quoi faire ?*, Paris, Le Seuil, 1983, p. 25.

normalisation définitive dans ce pays est émise. Celle-ci réside dans le refus des rebelles du parti pour la libération du peuple hutu forces nationales de libération (Palipehutu-FNL) de signer les accords de paix et de participer au gouvernement de réconciliation nationale. Ce mouvement qui revendique plus de 2000 combattants poursuit les combats contre les troupes gouvernementales et ses nouveaux alliés des FDD<sup>30</sup>.

Le conflit en Centrafrique est différent de ceux des autres États de l'Afrique centrale au moins sur un point notamment la pluralité et la succession des mutineries militaires. L'instabilité politique dans ce pays remonte à la dictature de l'empereur Bokassa et les coups d'État de David Dacko avec l'aide des parachutistes français (opération barracuda) en septembre 1979 et d'André Kolingba en septembre 1987. Mais c'est sous la présidence d'Ange-Félix Patassé (1993-2003), président élu, que la RCA sombre dans un long cycle de violence et d'insécurité<sup>31</sup>.

## 2. Les troubles civils et les affrontements ethniques

Les conflits identitaires consistent en l'usage d'identités d'exclusion comme base de conflits. L'identité peut faire référence à l'ethnicité, aux affiliations religieuses, à l'identification dans l'espace, à la race etc. Ces loyautés identitaires d'exclusion peuvent être renforcées par des réclamations socio-économiques, culturelles et politiques et ainsi, contribuer au stéréotype et à la déshumanisation des autres groupes. En Afrique centrale les études montrent que les liens sociaux les plus importants sont l'identité ethnique et régionale<sup>32</sup>. De plus, dans plusieurs pays de la région, il existe des loyautés concurrentes réparties selon des critères nationaux, ethniques, religieux et d'autres natures<sup>33</sup>. Le Rwanda, l'Angola, le Burundi, la RCA, la RDC ont tous souffert de conflits motivés par des questions identitaires.

Du fait de l'héritage de la période coloniale et de la cooptation de certains groupes par des puissances extérieures ou suite la mauvaise gestion interne et la lutte pour le pouvoir, l'identité est devenue politisée dans plusieurs cas, avec des privilèges attribués à certains groupes sur la base de leur identité tandis que d'autres sont marginalisés sur les mêmes bases; ou encore des perceptions d'avantages indus dont bénéficierait un groupe, causant ainsi des tensions qui ont le potentiel de se transformer en conflit. La délimitation des frontières sur le continent africain est telle que plusieurs groupes avec des identités ethniques, religieuses,

<sup>30</sup> Cot, *A l'épreuve du pouvoir...*, p. 29.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> G. Erdmann, "Party Research: Western European Bias and the "African Labyrinth", *Democratization*", vol. 11, n° 3, 2004, pp. 63-87.

<sup>33</sup> A., Sjorgen, "Territorialising identity, authority and conflict in Africa: An introduction", *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 33, n° 2, 2015, pp. 163-170.

linguistiques, spatiales et d'autres natures, peuvent se retrouver dans un même pays. La RDC par exemple, est l'un des pays les plus diversifiés du monde des points de vue linguistique et ethnique<sup>34</sup>.

Le REP du Nigeria (décrit la situation comme Une dichotomie entre la citoyenneté 'ethnique' à la place de la citoyenneté 'civique', au sein de laquelle une notion de citoyenneté pan-nigériane existe au niveau national, tandis que le niveau local fonctionne sur une base indigène<sup>35</sup>. La dichotomie entre 'indigène' et 'colon' s'est développée en théorie des clans et d'exclusion ethnique ; à ce titre, elle sert souvent de base d'inclusion ou d'exclusion d'accès au pouvoir et aux ressources de l'État.

## **B. Les menaces transfrontalières**

L'insécurité transfrontalière est un ensemble d'actes délictueux dont les auteurs, les victimes et les répercussions vont au-delà des frontières étatiques. Elle s'inscrit dans les réseaux et dans un ensemble d'activités à caractère criminel comme le terrorisme, les enlèvements et prises d'otages, le banditisme par bandes armées, la piraterie maritime, les insurrections et les pillages<sup>36</sup>.

### **1. Les coupeurs de route**

Le phénomène de coupeurs de routes entre le Tchad, la RCA et le Cameroun est une réalité déjà ancienne<sup>37</sup> mais c'est l'ampleur qu'il a su prendre et ses conséquences dramatiques qui suscitent sont intérêt. Ce phénomène décrit en effet une violence quotidienne et multiforme qui, chaque année, fait plus de mille victimes directes et collatérales et crée une insécurité qui semble se répandre au-delà du « Triangle de la mort ». En effet c'est depuis 1979, semble-t-il, que cette partie de l'Afrique centrale est le théâtre d'insécurité transfrontalière alimentée par les zarginas faisant d'elle une véritable « zarginaland centrafricaine ».

Le phénomène des zarginas est alimenté par de foyers de tensions de toutes natures qui caractérisent l'environnement de ces trois États. Pour comprendre ce phénomène, il est nécessaire de restituer son origine et ses dynamiques. En effet, depuis 1960 le Tchad enchaîne

---

<sup>34</sup> R., Morin, "the most (and least) culturally diverse countries in the world". *Pew Research Center*, 18 July. Available at: [www.pewresearch.org/fact-tank/2013/07/18/the-most-and-least-culturally-diverse-countries-in-the-world/](http://www.pewresearch.org/fact-tank/2013/07/18/the-most-and-least-culturally-diverse-countries-in-the-world/).

<sup>35</sup> African Peer Review Mechanism. Country Review Report of the Federal Republic on Nigeria: APRM Country Review Report n° 8. Midrand: APR Secrétariat, 2009.

<sup>36</sup> R., Nana Ngassam, "nsécurité aux frontières du Cameroun", in *culture contemporaine* (mise en ligne en mars 2014), vol 1, disponible sur <http://www.cairn.info/revue-etudes-2014-3.htm> ,consulté, le 30 juin 2022 à 11 h 30minutes.

<sup>37</sup> I., Saïbou, "Conflits et problèmes de sécurité aux abords sud du Lac-Tchad (XVIè- XXè s) ; dimensions historiques", Thèse de Doctorat/ Ph.D, Université de Yaoundé I, 2001, p. 138.

les soubresauts guerriers et les coups d'État ne cessent de se multiplier en RCA. Aussi, le Tchad, la RCA et le Cameroun sont-ils entourés par d'autres foyers de tension notamment la crise de la partie sud du Congo, celle du Darfour. L'ensemble de ces conflits fournissent des lots de soldats perdus et d'armes légères impossibles à résorber<sup>38</sup>. Ces soldats perdus s'attaquent généralement au bétail transporté du Tchad vers le Cameroun et la RCA d'où leur qualificatif de coupeurs de routes.

La forte activité des coupeurs de route entre ces trois États peut s'expliquer par trois facteurs principaux : Le premier, dont le plus important est l'insuffisance dans la démarcation des frontières et la fluidité de celles-ci qui en font des espaces favorables aux embuscades. Ce facteur constitue la problématique centrale en alimentant les risques de déstabilisation et de conflits armés. Le deuxième facteur est la faible capacité de ces trois États à surveiller des zones frontalières immenses pouvant s'étendre sur plusieurs centaines de kilomètres. Le troisième facteur est la solidarité transfrontalière dans des aires culturelles qui transcendent les limites des États de la région, laquelle rend possible les déplacements incontrôlés de personnes et de biens divers licites ou illicites, et contribuent à faciliter par la même occasion le développement des bandes terroristes et de la grande criminalité.

Ces trois facteurs centraux sont encore aggravés par d'autres : la faible coopération entre les forces de l'ordre, les limites du droit de poursuite, la dissémination des armes en dépit des efforts de désarmement civil traduit par un accès facile au marché noir et par la constitution d'arsenaux privés, la corruption, l'ambivalence du rôle des chefs traditionnels frontaliers, et le problème de la sécurité de chaque État. C'est à partir de la confluence de ces facteurs que se sont développés le phénomène de coupeurs de route et Boko Haram. Le phénomène des zargina est apparu dans la partie nord-ouest de la Centrafrique. Ce foyer, sans cesse réactivé des rébellions récurrentes contre le pouvoir à Bangui, essaime dans la partie occidentale de la RCA jusqu'à Bambari à l'est. Depuis 1995, le phénomène s'est propagé au Cameroun, notamment dans le département frontalier de la Mbéré, longtemps présenté comme une zone d'action des zargina.<sup>39</sup>

Depuis la Mbéré, les zarginas agissent désormais la province de l'Est du Cameroun jusqu'en limite des blocs forestiers méridionaux. Il recouvre aujourd'hui l'Adamaoua et la province du Nord (Cameroun). Les coupeurs de route sont également présents dans l'extrême-

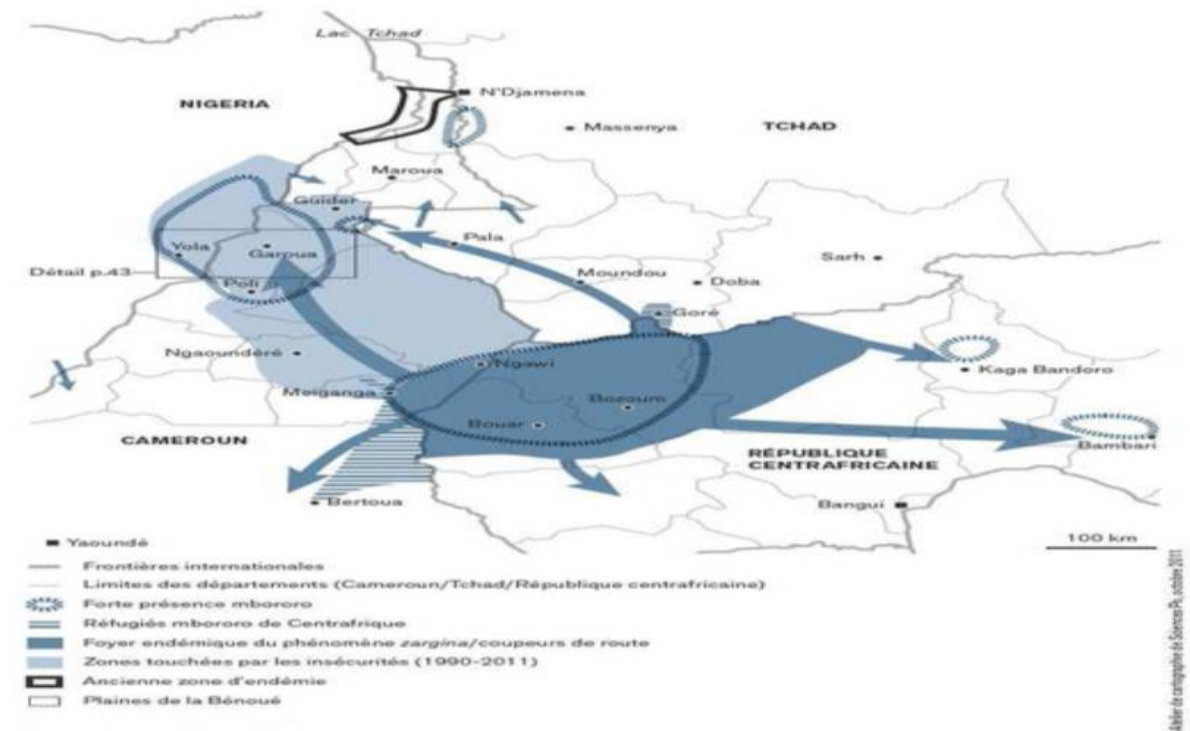
---

<sup>38</sup> C., Seignobos, "L'imbroglio centrafricain. État, rebelles et bandits", in : *Afrique contemporaine*, n° 248, 2011, p. 35.

<sup>39</sup> Seignobos, "L'imbroglio centrafricain", p. 46.

nord du Cameroun proche de la frontière que partage ce pays avec le Tchad comme le démontre la carte n° 2.

### Carte n° 2 : Mouvements des coupeurs de route entre le Cameroun, le Tchad et la RCA



Quelles sont les modes opératoires de ces bandits ? Quelles sont leurs techniques d'attaque et leurs espaces de déploiement ? Les coupeurs de routes ont habituellement recours à deux techniques pour aboutir à leurs fins : soit, ils assiègent des villages soit ils tendent des embuscades sur la route. La première technique est celle d'assiéger le village. Il consiste à cerner de part en part par les assaillants de manière à former un nœud d'étouffement et de vigilance. Cette technique d'attaque est comparable à celle dont usent les militaires en guerre lorsqu'ils surprennent l'ennemi dans sa base de repli. Selon le géographe camerounais Christian Seignobos, les villageois sont souvent réveillés à coups de fouet et de crosses de fusil<sup>40</sup>.

Les coupeurs de routes les font Sortir de leurs lits et sont parqués dans un coin de la cour, sous l'œil vigilant de leurs tortionnaires. Selon les sources proches du Ministère de l'intérieur camerounais : « Une victime d'un campement bororo aux abords de Ndjoro s'indignait d'avoir été mise hors de son lit pratiquement en tenue d'Adam avec son épouse pour

<sup>40</sup> C., Seignobos, "L'imbroglio centrafricain", pp. 35.

s'offrir en spectacle à ses enfants »<sup>41</sup>. Les coupeurs de routes agissent avec une extrême violence et les traumatismes notamment par les interruptions de sommeil et les coups de fouet qu'ils n'hésitent pas à donner aux villageois qui tardent à exécuter leurs ordres. Ces modes opératoires attestent du degré d'asservissement dans lequel se trouve la population villageoise agressée. En effet, toute insoumission venant des villageois est sévèrement punie car les malfrats entendent faire vite, de peur d'être surpris par une patrouille passant par-là, et surtout parce qu'ils veulent créer un climat de peur, climat qui facilite la suite de leurs opérations.

C'est ce que pense aussi l'historien camerounais Moussa Saïbou qui observe que : « la violence précède la sommation pour inspirer la terreur »<sup>42</sup>. Outre ces violences physiques faites au villageois, les coupeurs de routes peuvent aussi regrouper les villageois dans la cour, notamment les chefs de famille afin de les sommer de retourner chacun dans sa demeure pour y prendre de l'argent ou tout objet de valeur pouvant en procurer de l'argent après-vente. Dans ces conditions, chaque case est alors fouillée dans sa totalité par des zarginas.

Les coupeurs de routes se divisent le plus souvent en trois groupes. Le premier est chargé de fouiller les maisons, pendant que le second tient les femmes et enfants en otage dans la cour alors que le troisième reste en faction aux différentes issues du village. Comment procèdent-ils quand il s'agit de couper la route proprement dite ? La seconde technique à laquelle les coupeurs de route ont habituellement recours est celle qui leur a donné leur nom « coupeurs de routes ». Les zargina ne matérialisent pas sur la route une barrière comme le font les forces de l'ordre pour procéder au contrôle des usagers de la route comme c'est souvent le cas dans la plupart des États de l'Afrique subsaharienne.

Mais, leur théâtre d'opérations reste tout de même la route. Cette technique est favorisée par la dégradation avancée des routes qui mènent dans les villages. Les coupeurs de routes s'investissent particulièrement dans les endroits où l'état de la chaussée oblige les véhicules à ralentir. La technique d'attaque est telle, certains se tapissent dans l'herbe pendant que les autres se postent sur les arbres. Cette organisation est mise en place de chaque côté de la route de manière à ne donner aucune chance à un véhicule tombé dans l'embuscade de s'échapper. Le principe c'est que les bandits qui occupent les premières positions par rapport à l'arrivée de la voiture laissent se diriger dans l'espace de route contrôlée par les autres bandits avant d'attaquer.

---

<sup>41</sup> Saïbou, *Conflits et problèmes*, p. 140.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 141.

## 2. La piraterie dans le Golfe de Guinée

Selon l'amiral américain Alfred Mahan, en géopolitique classique, la position géographique d'un État influe sur la géopolitique nationale. Ce stratège américain a été l'un des premiers à théoriser sur la géographie des mers, en mettant en avant l'importance de la maîtrise des mers (sea power) dans la géopolitique classique. Il a également conceptualisé la stratégie maritime. C'est donc à partir de Alfred Mahan que les États parviennent à se hisser au plus dans la hiérarchie<sup>43</sup>. Selon l'auteur, la faiblesse de la politique navale des États est avant tout liée aux caractéristiques de leur position géographique et leur attirance alternée pour la terre et pour la mer. Cette théorie semble s'appliquer dans les États côtiers de l'Afrique centrale.

En effet, si le phénomène de coupeurs de route est très manifeste en Afrique centrale, l'existence des actes de piraterie dans les États côtiers de cette région fait l'objet d'un débat contradictoire entre les spécialistes de la question. D'aucuns avancent que les actes d'insécurité observés dans le Golfe de Guinée ne sont que des simples délits ou de simples infractions et ne sauraient être assimilés à la piraterie maritime. D'autres, par contre reconnaissent leur existence. Le débat sur l'existence ou non de la piraterie dans le Golfe de Guinée, de mon point de vue, est lié à l'interprétation même de la définition du concept. Celle proposée par le Droit international, selon l'article 101 de la Convention de Montego Bay de 1982, me semble très restreinte ou du moins peu en rapport avec ce qu'on observe dans le Golfe de Guinée. Selon l'article 101 de cette convention, la piraterie désigne :

Tout acte de violence illégale, contre des personnes ou des biens lorsqu'il est commis en haute mer ou un lieu relevant de la juridiction d'aucun État par l'équipage ou les passagers d'un navire contre un navire ou un aéronef ou contre des personnes et des biens à leur bord » (Convention de Montego Bay).

Au lieu de poser le débat sur l'existence du phénomène, il me semble plutôt intéressant de voir comment qualifier les actes d'insécurité que l'on recense de plus en plus dans le Golfe de Guinée ? Ne peut-on pas inclure cette forme d'insécurité dans la définition conventionnelle de Montego Bay de 1982? Afin d'étendre cette définition pour y inclure aussi tout acte illicite de violence ou de détention ou toute déprédation, ou menace de déprédation, autre qu'un acte de piraterie, commis contre un navire, ou contre des personnes ou des biens à son bord, dans une zone relevant de la juridiction la juridiction d'un État compétent pour connaître de tels

---

<sup>43</sup> F., Diangitukwa, *Migrations internationales, co-développement et coopération décentralisée*, Paris, l'Harmattan, 2008, p. 37.

délits, l'organisation maritime internationale (OMI) avait introduit le concept de « vol à main armée »<sup>44</sup>.

Cependant, le problème de ces deux définitions reste qu'elles ne s'appliquent qu'aux prises d'assaut de navires, négligeant ainsi les attaques contre des installations pétrolières offshore ou contre des banques et autres bâtiments dans ou près des ports. Or, ce sont ces actes qui présentent toutefois des menaces qui guettent la sécurité du Golfe de Guinée. Ils sont généralement commis dans les eaux intérieures des États côtiers de l'Afrique centrale. Comment peut-on alors situer ces actes dans la configuration de l'insécurité maritime ? Quoiqu'il en soit, les actes d'insécurité observés dans le domaine maritime de l'Afrique centrale pour l'instant, touchent peu la navigation hauturière.

Le mode opératoire des attaques recensées s'apparentant à la grande criminalité avec prise d'otages ne saurait être comparable à celui de la corne d'Afrique qui est observable en haute mer. Les actes illégaux dans le domaine maritime de l'Afrique centrale prennent leurs racines dans un État ouest-africain voisin de la région. Il s'agit de la zone pétrolifère nigériane du delta du Niger. Premier producteur de pétrole en Afrique subsaharienne, le Nigeria à l'instar de la majorité des États africains, fait face à des difficultés économiques. L'extraction pétrolière au Nigeria ne semble profiter qu'aux acteurs privés notamment les cinq majors pétroliers qui la gèrent (Shell, Chevron-Exxon, Agip, Total, Exxon-Mobil) en partenariat avec l'État fédéral. Cette situation a donc poussé les populations du delta du Niger à manifester leur mécontentement vis-à-vis du pouvoir central à partir des années 1990<sup>45</sup>. Leurs plaintes portent essentiellement sur le manque d'eau potable, d'électricité, d'écoles, sur le chômage et les pénuries d'essence à répétition. La répartition inégale des ressources du sous-sol a engendré des contestations des riverains de la zone pétrolifère du Delta du Niger.

Ainsi se sont formées dès 1992, des organisations telles que le mouvement de survie du peuple ogoni (MOSOP) sous l'égide du dramaturge Ken Saro Wiwa. Ce dernier sera soumis à la pendaison en 1995 par le régime du Général Sani Abacha. L'assassinat de Ken Saro Wiwa a eu pour conséquence : la radicalisation des militants de son mouvement. Cette situation a provoqué l'insurrection de l'ethnie Ijaw. Cette ethnie a d'abord formé une organisation paramilitaire notamment le Niger Delta People's Volunteer Force (NDPVF) dirigée par Mujahid Dokubo-Asari. Mais très rapidement, apparaissent d'autres mouvements Ijaw dont le

---

<sup>44</sup> Code des pratiques pour les enquêtes sur les délits de piraterie et les vols à main armée contre les navires adoptés par l'OMI, résolution A/922 (22) du 29 novembre 2001, § 2.2

<sup>45</sup> J., Ndoutoume Ngomo, "Les aspects géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation pétrolière dans les pays du golfe de Guinée", thèse de doctorat en Géographie, Université de Nantes, 2007, p. 97.



plus sérieux est le Niger Delta Vigilante (NDV)<sup>46</sup>. L'arrestation du leader de NDV en 2004 va donc contraindre le mouvement à déposer les armes en échange de l'amnistie accordée à ses membres. C'est suite à ces événements qu'est né le mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger (MEND) en 2006.

Le MEND a été très actif au Nigeria jusqu'à mi-2007, il sévit actuellement dans le domaine maritime de l'Afrique centrale notamment au Cameroun et en Guinée Équatoriale. L'une des plus spectaculaires des attaques de la MEND au Cameroun a été perpétrée dans la ville côtière de Limbé en septembre 2008, où un commando venu de la mer s'est attaqué à plusieurs établissements bancaires, emportant d'importantes sommes d'argent. Auparavant, la ville de Bata en Guinée-Équatoriale avait été victime d'une attaque similaire en décembre 2007. Outre ces attaques dans le Golfe de Guinée, les pirates se livrent généralement au vol de cargaisons du pétrole ou du gaz qu'ils transbordent sur des navires complices de faibles tonnages en pleine mer quand ce n'est pas l'emprunt définitif du bateau. Selon l'ancien officier supérieur au sein des services de renseignements français Alain Rodier : « Les attaques de navires ont lieu à l'aide de plusieurs embarcations rapides opérant jusqu'à cinq à la fois évoluant entre 50 et 60 nœuds, qui sont manœuvrés par des équipages d'une petite dizaine de marins armés de fusils d'assaut, de mitrailleuses légères et de lance-roquettes antichar. »<sup>47</sup>.

Plusieurs sources s'accordent sur le fait que le Golfe de Guinée constitue aujourd'hui l'une des quatre zones les plus dangereuses pour la navigation dans le monde avec la corne de l'Afrique et l'Asie du sud-est. Bien que moins manifeste que dans les autres régions maritimes du monde, la piraterie dans le Golfe de Guinée semble prendre de plus en plus de l'ampleur. Elle pourrait à terme porter atteinte aux possibilités d'exportation et d'approvisionnement des États côtiers, donc à leur sécurité.

En somme, dans ce deuxième chapitre il était question de présenter les acteurs et la typologie des conflits en Afrique centrale. D'une part, les conflits de la région Afrique centrale mobilise divers acteurs. Ils sont regroupés en acteurs étatiques et non-étatiques. Ce qui témoigne de la réalité d'un véritable déficit sécuritaire dans la région. D'autre part, en ce qui concerne la typologie des conflits, il ressort qu'elle est interétatique et interétatique. De cette typologie, ce chapitre établit le fait que l'Afrique centrale est une région à forte charge conflictuel. A la fin de ce deuxième chapitre, il apparait que la conflictualité en Afrique centrale a facilité une forte présence des casques et par ricochet la mise sur pied d'une

---

<sup>46</sup> J., Ndoutoume Ngomo, "Les aspects géopolitiques ", p. 97.

<sup>47</sup> <https://www.cf2r.org/fr/notes-actualite/l-insecurite-dans-le-golfe-de-guinee.php>, consulté le 12 juin 2022 à 12 h 31 minutes.

intégration régionale sécuritaire marquant la responsabilisation des Etats aux problèmes sécuritaires de la région. La CEEAC, conservant certes ses premières missions économiques, elle se donne désormais la possibilité d'aborder aussi des questions sécuritaires à travers des instruments pertinents. Par conséquent, la deuxième hypothèse secondaire est confirmée. Ainsi, quelle est la contribution de cette intégration sécuritaire à la construction de la paix et à la sécurité en Afrique centrale ?

**CHAPITRE IV : BILAN ET PERSPECTIVES POUR UN  
REGIONALISME SECURITAIRE EFFICACE EN AFRIQUE  
CENTRALE**

L'existence à la fois de la CEEAC et de la CEMAC entraîne une problématique de duplication des mandats en matière de paix et de sécurité, d'autant plus que les deux organisations comptent les mêmes Etats membres. Afin de remédier à ce problème, deux avenues sont envisagées : soit une division des responsabilités (économiques pour la CEMAC et politiques/sécuritaires pour la CEEAC), soit une fusion des deux organisations afin de former une véritable communauté d'intégration régionale. Le processus de rationalisation dans le domaine sécuritaire est un fait car il ne s'est pas juste arrêté à l'étape des normes. C'est ainsi qu'en 2008, la CEMAC opère un transfert de responsabilités de la FOMUC à la CEEAC<sup>1</sup>.

La MICOPAX vient donc remplacer la mission de paix relativement traditionnelle qu'était la FOMUC en mission intégrée de consolidation de la paix. La période suivant le déploiement de la MICOPAX est marquée par une progression positive dans le processus de réconciliation politique. La première étape de cette feuille de route est la formation d'un gouvernement d'union, qui voit le

a CEEAC donnant naissance à la FOMAC, bras armé de la COPAX déployée en RCA entre 2008 et 2016.

### **A. La FOMAC comme première matérialisation de recherche de la paix par la CEEAC**

Pour mieux appréhender l'action de la FOMAC, il est important de présenter son mandat, mission, structure et son déploiement en RCA.

#### **1. Mandat et mission**

Le MICOPAX a succédé à la FOMUC lancée le 25 octobre 2002 par la CEMAC. Placée initialement sous l'égide des Etats de la CEMAC, son commandement a été officiellement transféré à la CEEAC pour une effectivité opérationnelle en janvier 2009. L'objectif principal de la MICOPAX est de contribuer à la paix et la sécurité en RCA de manière durable par la création de conditions préalables au développement dans le pays. La mission était placée sous la responsabilité du président gabonais<sup>2</sup>. Avec la mise en place de la Mission, on assiste à une évolution de la fonction. Ce mandat élargi est en fait une tentative de mettre en place une mission de paix régionale intégrée afin de mettre fin à la crise en Centrafrique. Le mandat de la MICOPAX est notablement plus étendu que celui de la FOMUC, qui était initialement limité au domaine sécuritaire classique de protection du gouvernement. Tandis que le mandat de la

---

<sup>1</sup> Décision n° 2 CEEAC/CEEG /XIII/08 portant mandat de la Mission de Paix du 12 juillet au 31 décembre 2008 et Mission de Consolidation de la Paix du 1er janvier 2009 aux environs de l'année 2013 du Conseil de Paix et de sécurité de l'Afrique centrale en République centrafricaine, CEEAC, 12 juin 2008.

<sup>2</sup> A.G., Fotsing Djoufang, "La coexistence communautaire et la problématique de la sécurité en Afrique centrale", Mémoire de Master en Relations Internationales, IRIC-UYDE-II, 2015, p. 81.

soutenir le processus de désarmement, de démobilisation et réinsertion des ex-combattants, appuyer le processus électoral et contribuer à des réformes dans le secteur de la sécurité.

L'objectif global de la MICOPAX est de contribuer à la paix et à la sécurité de manière durable en RCA, par la création de conditions préalables au développement durable dans le pays. Le Président gabonais est actuellement le chef d'État responsable de la Mission de paix en République Centrafricaine. Alors que le mandat de la FOMUC était purement militaire, la MICOPAX est une mission multidimensionnelle, militaire et civile, dotée d'un mandat de consolidation de la paix, sous la direction d'un représentant spécial, chef de mission civil, et qui consiste à :-consolider le climat de paix, de sécurité et de stabilité ; aider au développement du processus politique en contribuant au processus de réconciliation nationale ; aider au respect des droits de l'homme et à la protection des personnes vulnérables ; participer à la coordination de l'aide humanitaire et à la lutte contre les maladies épidémiques et endémiques, en particulier le VIH Sida.

Outre sa mission d'appui à la sécurisation du territoire centrafricain, la MICOPAX doit soutenir le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des ex combattants, appuyer le processus électoral et contribuer à la réforme du secteur de la sécurité. Sa composante militaire est chargée de poursuivre la mission de la FOMUC qui consistait à soutenir les forces armées centrafricaines (FACA) dans leur restructuration et dans leur mission de sécurisation du pays, tandis que sa composante civile est chargée d'assister les autorités centrafricaines pour les aspects civils et politiques.

A l'évidence, l'expression prévention des conflits se réfère à la transformation non violente des conflits et englobe les activités conçues pour atténuer les tensions et empêcher l'éclatement, l'escalade, l'expansion ou la récurrence de la violence. A bien d'égards, la prévention des conflits par la FOMAC se manifeste généralement par l'expertise. Cette fonction d'expert est exercée par les militaires dans la plupart des cadres au sein desquels ils sont appelés à intervenir. En réalité, ce sont les conditions dans lesquelles s'exerce l'expertise qui constituent la spécificité du métier militaire au sein des institutions communautaires de la CEEAC. On s'aperçoit ainsi que le métier des militaires rejoint en partie celui des diplomates à travers des missions d'observation.

A ce titre, elle est déployée à titre préventif, tout comme elle peut être chargée de missions de désarmement, de démobilisation et de consolidation de la paix, d'opérations de maintien de l'ordre et de lutte contre la criminalité, ainsi que d'activités d'assistance humanitaire. En vue de la prévention des conflits et de l'instauration d'une paix durable dans

la sous-région, les États membres du Comité consultatif comprennent qu'il convient de s'attaquer aux causes profondes de la violence. Qu'en est-il cependant de l'interposition ?

Par décision de la conférence, la FOMAC peut se constituer en force d'interposition entre les États-parties. Conformément à l'article 10 (2) du Pacte d'assistance mutuelle entre les États membres de la CEEAC du 25 février 2000: « En cas de besoin, la conférence décide uniquement d'interposer la FOMAC entre les belligérants ». En effet, l'interposition de la FOMAC est une stratégie qui consiste à entremettre des contingents militaires entre les forces armées des protagonistes de la crise. C'est à ce stade que l'interposition de contingents impartiaux est supposée avoir un effet dissuasif et prévenir tout contact accidentel entre forces antagonistes. Cette stratégie est censée intervenir en situation d'urgence, lorsque la crise menace de dégénérer en affrontement armé.

Ces troupes sont positionnées à Damara, qui devient *de facto* une zone tampon que la CEEAC interdit autant aux rebelles qu'aux forces gouvernementales. Comme le souligne le Ministre gabonais des Affaires étrangères, Emmanuel Isoze Ngondet : « L'objectif est d'amener la FOMAC à s'interposer pour que Bangui et toutes les villes qui ne sont pas prises à ce jour ne puissent pas être visées par les rebelles »<sup>3</sup>. Mais au-delà des considérations qui précèdent, l'on pourrait dès à présent confronter dans la pratique les principes culturels militaires avec les opérations accomplies par la FOMAC.

## 2. Composition et structure

La FOMAC est une émanation de la Force Multinationale en Centrafrique (FOMUC). Cette force a été créée par les chefs d'États de la CEMAC suite à la généralisation des conflits en Afrique centrale et surtout, à la situation préoccupante en Centrafrique dans la première moitié des années 2000 alors que la CEEAC était en ce temps en veille. Ce sont ces deux facteurs qui vont pousser les chefs d'États de la CEMAC à se substituer à la CEEAC en créant la FOMUC. Cette force sera par la suite transmise à la CEEAC le 12 juillet 2008 lors de la 13ème Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements de la CEEAC le 30 octobre 2007 à Brazzaville et deviendra la FOMAC. Aujourd'hui, la FOMAC fait partie de la Force Africaine en Attente (FAA). Elle a des missions et un champ d'engagement défini conformément au protocole relatif au COPAX et au règlement de fonctionnement de la FOMAC. Elle est une

---

<sup>3</sup> "Centrafrique, renfort pour la force régionale ", <http://jafricacogen.blogspot.com/2013/01/Centrafrique-renfort-pour-la-micopax.html/2013/01/centrafrique-renfort-pour-la-micopax.html>, Consulté, le 12 juillet 2022 à 11 h 31 minutes.

force de soutien et/ou d'appui à la paix, à la sécurité et d'exécution des opérations d'aides humanitaires, elle est donc le bras armé du COPAX<sup>4</sup>.

La FOMAC est une force, non permanente, constituée par des contingents nationaux de maintien et de rétablissement de la paix. Elle assure également, à ce titre, les interventions humanitaires lors des catastrophes, et un appui à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur<sup>5</sup>. En ce qui concerne son champ d'engagement, la FOMAC se déploie, à titre préventif, dans le cadre de l'établissement de la paix, du désarmement et de la démobilisation.

Quand les circonstances l'exigent, la FOMAC peut s'investir dans les activités de maintien de l'ordre, de la lutte contre la fraude et les crimes organisés, les activités de police y compris la lutte contre la drogue et la grande criminalité. Par décision de la conférence, la FOMAC peut être une force d'interposition entre les États-partis au présent pacte. Au niveau de la composition et l'organisation de la FOMAC, conformément au document cadre sur la Brigade Régionale (BRA) en Attente de l'Afrique centrale adopté par le Conseil des ministres du Copax en décembre 2004 à Brazzaville, après analyse, il a été confirmé les principes de multi nationalité et de modularité dans la composition de cette Brigade illustré dans les tableaux 4 et 5.

**Tableau 3 : Dispositions humanitaires de la FOMAC**

Désignation	Nombre	Nature de la composition	Capacités disponibles
Unité	10	Compagnie d'infanterie	1080
	02	Bataillon d'infanterie	1130
	01 01	Bataillon d'Appui	326
	01	Groupement Blindé	327
<b>Civile/Police/Militaire /observateurs</b>	01	Policiers civils	55
	01	Observateurs militaires	110
	01	Section technique	37
	01	Section médicale et secours	25
<b>Compagnie de. Soutien. Logistique (CSL)</b>	01	Section commandement	23
	01	Section technique	37
	01	Poste médical et secours	25
	01	Section intendance	25
	01	Section protection	34

<sup>4</sup> art. 23 Copax.

<sup>5</sup> Messe Mbega, "La CEEAC une communauté ", p. 208.

<b>Section santé</b>	01	Hôpital Médical Chirurgical de Campagne (HMCC)	56
<b>Total</b>	24	Total	3665 hommes et femmes

Source : Document cadre sur la Brigade Régionale en Attente de l'Afrique centrale, 2010.

**Tableau 4 : Moyens aériens disponibles pour la FOMAC**

Désignation	Type	Nombre
	Hercule C130	03
Hélicoptère	Iliouchine 76	02
	ML17	02
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>07</b>

Source : Document cadre sur la Brigade Régionale en Attente de l'Afrique centrale, 2010.

Selon les deux tableaux ci-dessus, la FOMAC dispose en terme de contingents de 10 Compagnies d'infanterie de 1080 hommes (soit 2 de 240 hommes pour le Burundi, 2 de 240 hommes pour le Gabon, 1 de 120 hommes pour la Guinée Équatoriale, 2 de 240 hommes pour la RCA et 2 de 240 également pour le Tchad), Bataillons d'infanterie de 1 130 soit 565 hommes chacune (fournis par la RDC et l'Angola), 1 Bataillon d'appui de 326 hommes (provenant du Congo). Une composante Police Civile de 55 éléments soit 5 éléments par pays ont été prévus par les textes de même qu'une composante de 110 observateurs militaires et chaque Etat devrait mettre à la disposition de la Brigade 10 observateurs, ce qui donne un total de 3 665 hommes. En termes de matériel et de logistique, la FOMAC dispose de 2 hélicoptères de transport (que devrait fournir l'Angola), 6 avions, soit 3 avions Hercules de type c130 (fournis respectivement par le Cameroun, le Gabon et le Tchad) et 1 avion de type

DC8 (fourni par la RDC), 2 avions de type Iliouchine 76 et 01 Hôpital Médical Chirurgical de Campagne de 56 éléments (HMCC) fourni par le Gabon. Selon les mêmes textes, une Compagnie de Soutien Logistique (CSL) de 141 éléments a été prévue. Elle se compose d'une Section de Commandement de 23 éléments que devrait fournir l'Angola, une Section technique de 37 éléments fournis par le Tchad, un Poste médical de secours de 25 éléments fourni par le Cameroun, une Section intendance de 25 éléments et une section de protection de 34 éléments fournis par le Congo.

Par ailleurs, la composition tient compte de l'incapacité des États à ne pas pourvoir à la norme modulaire de niveau de bataillon à celui de la compagnie. De ce fait, les capacités recensées des États membres permettent d'armer la brigade de la FOMAC selon un catalogue



préalable. Pour sa part, l'État-Major Régional (EMR) est un organe technique multinational de planification stratégique au sein du Secrétariat Général de la CEEAC<sup>6</sup>. Cet organe est chargé d'assurer la planification du niveau stratégique militaire des opérations d'appui ou de soutien à la paix, de participer non seulement à la formulation du mandat de la Force en opération, mais aussi aux missions d'évaluation organisées par le Secrétariat Général de la CEEAC. Il participe également à l'édification de la Force Multinationale de l'Afrique centrale (structure et composition mise en place des dépôts logistiques, création des centres d'excellence, règlement des questions de rites, traditions et autres valeurs à développer dans la FOMAC).

La mission compte environ 500 militaires originaires du Cameroun, du Congo, du Gabon et du Tchad, ainsi qu'un détachement des FACA qui y est intégré. Son état-major est situé à Bangui, la capitale centrafricaine. A ces effectifs militaires s'ajoutent 150 policiers et gendarmes et une trentaine de civils. Le dispositif de la MICOPAX est appelée à s'adapter à l'évolution de la situation politique et sécuritaire et doit permettre de la consolider à l'horizon 2013. En ce qui concerne sa composition, elle compte environ 500 militaires originaires du Cameroun, du Congo, du Gabon et du Tchad, ainsi qu'un détachement des FACA qui y est intégré. Son état-major est situé à Bangui, la capitale centrafricaine. A ces effectifs militaires s'ajoutent 150 policiers et gendarmes et une trentaine de civils. Le dispositif de la MICOPAX est appelé à s'adapter à l'évolution de la situation politique et sécuritaire et doit permettre de la consolider à l'horizon 2013. Même si la mission a accompli d'autres réalisations dans la sous-région, la RCA était sa cible principale.

## **B. La RCA : un terrain d'évaluation de l'action de la FOMAC**

C'est dans le cadre de la résolution du conflit centrafricain que la FOMAC fait sa première expérience. Dans ce pays, cette expérience s'analyse au plan des actions, interventions et de son évaluation.

### **1. Action et intervention de la FOMAC**

La FOMAC dans le cadre du MICOPAX représente une force de 521 soldats de maintien de la paix et de 31 observateurs militaires et une composante policière de 125 hommes. En permanence, quatre compagnies (environ 120 soldats) sont déléguées, chacune par un Etat membre. Il convient de rappeler qu'à la mi-2011, le Gabon, la RDC, la République du Congo et le Tchad déploient chacun une compagnie de soldats et le Cameroun une unité de police. La FOMAC a une présence à Bangui dans trois villes provinciales que sont : Paoua dans le Nord-

---

<sup>6</sup> Messe Mbega, "La CEEAC une communauté", p. 250.

Ouest, Kaga Bandoro dans le Centre-Nord, et Ndé-lé dans le Nord- Est. S'agissant des troupes tchadiennes, elles sont déployées en République Centrafricaine, afin de s'interposer entre les parties et les belligérants notamment les FACA et les rebelles *Séléka*. Elles voient de ce fait leur mandat de proroger jusqu'en 2014 .Cela en raison de l'extrême fragilité de l'Accord de paix de 2008 entre les rebelles *Séléka*<sup>7</sup> afin de dissuader les différents belligérants à reprendre les armes.

En dehors de la présence continue, l'on mentionne également la marge de la force de dissuasion<sup>8</sup> de la FOMAC. La force de dissuasion est observée à tous les niveaux de crise ou de conflit. Quoiqu'il en soit, elle se rapporte essentiellement à l'état de préparation militaire des composantes militaires et de sécurité de la CEEAC et à leur détermination manifeste d'utiliser une puissance militaire de manière à faire plier l'échine à la fraction adverse. Pourtant, ce qui est requis, c'est moins une meilleure théorie de la dissuasion qu'une théorie plus large qui incorpore la dissuasion comme un des nombreux moyens qui peuvent être employés, séparément ou en combinaison, pour influencer le conflit et/ou contrôler les conflits potentiels en zone CEEAC.

Au surplus, la force de dissuasion de la FOMAC commande l'existence des moyens matériels et de la gamme tactique. En ce qui concerne les moyens matériels, la FOMAC a employé lors de ses intervention en RCA les véhicules ci-après: Des véhicules légers tout terrain (VLTT), jeep p4 *Toyota Land Cruiser*, *Nissan Pick up Mitsubishi* double cabine, *Nissan Terrano* ; Des véhicules pour le transport des troupes *Marmon Sumb GBC 8 KT* poly carburant ; Des véhicules blindés *AML 90* d'un canon de 90 mm, *VAB* armé d'une mitrailleuse 12,7 mm ; Et des véhicules de soutien *GBC 8KT LOT 7* pour le dépannage sur le terrain, *GBC 8 KT* citerne d'une contenance de 5 mètres cube, *Nissan ambulance*<sup>9</sup>. Pour ce qui est de la gamme tactique, elle est constituée de l'armement provenant des pays contributeurs.

Plus exactement, il s'agit constitués de dotation individuelle et collective dont : 1) armes de dotation individuelle : *PA MAC 50*, *FAMAS* ; 2) armes de dotation collective : mitrailleuses 12,7 mm ; 14,5 mm ; *AA 52* ; lances roquettes antichars (*LRA*) de type *RPG*. Au demeurant, la FOMAC doit optimiser son dispositif à travers l'octroi des véhicules tout terrain supplémentaire. Cela participe du renforcement sa mobilité tactique. De même, il doit

<sup>7</sup> "Centrafrique : Idriss Déby prolonge le mandat des forces tchadiennes " [http://www.africatime.com/tchad/nouvelle.asp?no\\_nouvelle=716661&no\\_categorie=UNE](http://www.africatime.com/tchad/nouvelle.asp?no_nouvelle=716661&no_categorie=UNE), Consulté, le 12 Juillet 2022 à 9 h 21 minutes.

<sup>8</sup> P., Boniface, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Hatier, 1996, p. 220.

<sup>9</sup> L., Koungou, "quelle appréciation des partenariats militaires occcidento-africains dans la nouvelle géopolitique des crises en Afrique sub-saharienne?", *Euro studia*, Vol. 3, n° 2, décembre 2007, 16 pp, p. 5, <http://id.erudit.org/iderudit/017838ar>, Consultée, le 12 mai 2022 à 8 h 30 minutes.

contribuer à un accroissement du maillage terrain et la rationalisation de l'entretien du parc automobile<sup>10</sup>.

## 2. Évaluation des activités militaires de la FOMAC

La FOMAC n'est pas faite pour faire la guerre. Cela n'est pas envisagé dans le cadre d'une doctrine. Cependant, il est tout à fait possible qu'elle soit appelée à conduire des actions ou opérations en cas de situation conflictuel dans la sous-région CEEAC. A cet effet, en 2002, elle est amenée à conduire l'opération de la restructuration des forces armées et de surveiller le travail des patrouilles mixtes le long de la frontière avec le Tchad. La conduite d'une opération militaire s'entend d'une «Action militaire ou exécution d'une mission militaire de caractère stratégique ou tactique, de soutien, d'instruction ou logistique; conduite de combats comprenant les mouvements, ravitaillements, manœuvres défensives ou offensives nécessaires à la conquête d'objectifs dans toute bataille ou campagne »<sup>11</sup>. En effet, la conduite des opérations militaires sont planifiées et exécutées. Dans ce contexte, elle est le fruit de perceptions épurées et de la sagesse acquise au moyen de l'expérience. Il y a lieu de souligner qu'elle permet d'établir une approche commune des arts et de la science militaire inspirée d'une réflexion méthodique qui n'est liée à aucune règle normative. Une opération militaire est une action, planifiée et menée par des forces armées. Ses activités militaires interviennent à deux niveaux :

### - Les opérations militaires générales

Une opération militaire générale est une « action militaire ou exécution d'une mission militaire de caractère stratégique ou tactique, de soutien, d'instruction ou logistique; conduite de combats comprenant les mouvements, ravitaillements, manœuvres défensives ou, nécessaires à la conquête d'objectifs dans toute bataille ou campagne<sup>12</sup>. Evidemment, une opération militaire est une action planifiée et menée par des forces armées. Les opérations militaires peuvent combiner des opérations aériennes, des opérations terrestres et des opérations navales ; elles sont dites alors interarmées.

A titre illustratif, les interventions du Groupe de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG) au Liberia (1990) et en Sierra Leone (1997), ainsi que les missions de la CEDEAO au Liberia (ECOMIL) en 2003 et en Côte d'Ivoire (ECOMICI) en 2002 étaient

---

<sup>10</sup>Ibid.

<sup>11</sup> V. La Banque de terminologie de la *Défense*, fiche n°. 1053, In : Publication interarmées des Forces canadiennes, Doctrine militaire canadienne, p. 6-12.

<sup>12</sup> "Les opérations militaires ", [http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_d'op%C3%A9rations\\_militaires](http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_d'op%C3%A9rations_militaires), Consultée, le 23 juin 2022 à 11 h 45 minutes.

des opérations militaires classiques destinées à stopper la guerre ou à surveiller le cessez-le-feu, en vue de créer des pour les négociations de paix et les opérations humanitaires<sup>13</sup>. Les opérations militaires exercées en RCA sont regroupées, pour l'essentiel, en deux grandes catégories : la restauration de l'autorité politique et la consolidation de la paix<sup>14</sup>.

**- La restauration de l'autorité politique de l'Etat en République Centrafricaine**

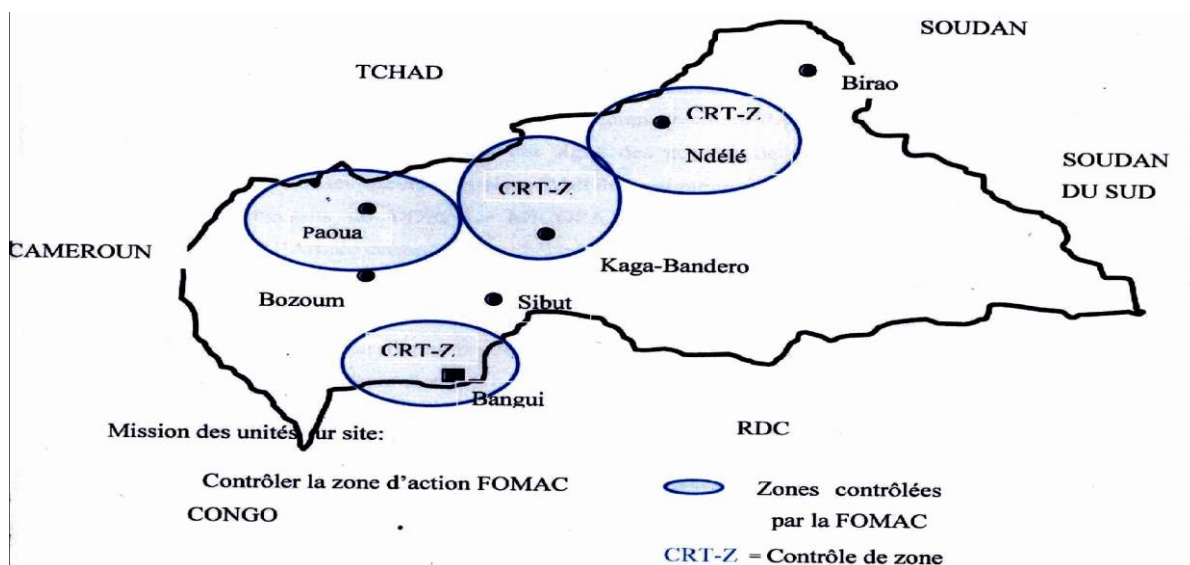
Dans le cas où l'autorité du gouvernement est inexistante ou est gravement érodée, la CEEAC apporte son assistance pour restaurer cette autorité. Dans le cadre de cette assistance, elle a procédé à la préparation, l'organisation, le suivi, la gestion des processus électoraux avec la collaboration des organisations régionales et internationales compétentes. La restauration de l'autorité politique est entreprise en même temps que la promotion du respect des droits de l'Homme et le renforcement de l'Etat de droit et des institutions judiciaires. Initialement concentrée sur Bangui pour répondre aux besoins relatifs aux élections présidentielles et législatives, la FOMAC est depuis la fin de l'année de 2007 est concentrée autour de 3 centres de gravité que sont : Bozoum, Paoua Kaga-bandoro et récemment Ndelé, a contribué à la restauration de l'autorité politique du pays en liaison avec le FACA tel que présenté dans la carte 4. Il paraît bien sous dimensionné et n'autorise pas une réelle capacité de « renseignement intervention »<sup>15</sup>.

**Carte n° 3 : Zone de déploiement et d'action de la FOMAC en RCA**

<sup>13</sup>V. Le Règlement MSC/REG. 1/01/08, Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO, p. 12.

<sup>14</sup> R., Adjovi, « Le projet d'une force africaine d'intervention », p. 48. Selon l'auteur, la consolidation intervient après le règlement des conflits pour permettre à la société de reprendre la vie normale et ordinaire. Elle concerne la reconstruction dans les domaines militaire, sociale et économique ; V. aussi J. Hilde, " Les cadres stratégiques pour la consolidation de la paix ", *Afrique contemporaine*, n° 209, 2004/1, pp. 7-21, p. 8. D'après l'auteur, la consolidation de la paix correspond à une situation de « reprise de l'activité économique, le rajeunissement des institutions, la restauration des services de base, la reconstruction des hôpitaux et des écoles, la réorganisation de l'administration publique et la résolution des différends par le dialogue et non par la violence. La principale difficulté est de faire avancer les sociétés vers une paix durable ».

<sup>15</sup>V., Le Bilan du mandat FOMAC/MICOPAX 1, p. 12.



**Source** : Tirée de l'exposé du chef d'Etat-major régional de la FOMAC à la délégation de l'ESIG, Bangui 18 février 2013.

### - La consolidation de la paix

La consolidation de la paix implique un éventail de mesures qui visent à réduire le risque de faire naître ou renaître un conflit, en renforçant les capacités nationales en matière de gestion des conflits et en jetant les bases d'une paix durable. En effet, elle correspond à un processus long et complexe dont l'objectif est de parvenir à la création des conditions nécessaires à l'instauration d'une paix véritable et viable.

A cet effet, le retour à la paix et à la stabilité passent par un accord de « cessez-le-feu »<sup>16</sup>. Aussi, il est important de souligner que la consolidation de la paix par la FOMAC peut se faire durant les conflits (dans les zones de conflit où règne une paix relative, la priorité doit être accordée à la mise en œuvre d'une politique visant à réduire toute dégradation des conditions sociales et économiques). Elle peut aussi se faire à la fin des hostilités. Dès lors, depuis juillet 2008, la FOMAC a conduit en RCA avec un succès relatif la mission de consolidation de la

<sup>16</sup>Novosseloff Alexandra, « Cessez-le-feu », In : Lexique, mis en ligne le 18 février 2009, <http://www.operationspaix.net/>, (Consulté le 12 mai 2022). Selon la doctrine du maintien de la paix, un Cessez-le-feu est « un arrêt temporaire de la guerre pouvant faire partie de négociations devant déboucher sur un accord global ». On remarquera que Gérard Santelli définit un Cessez-le-feu comme : « L'arrêt ou la suspension des hostilités en période de guerre ». Ainsi le Cessez-le-feu correspond à un accord bilatéral, « le plus souvent négocié et signé par des représentants d'au moins deux parties en conflit ». De plus, il peut aussi s'agir d'une décision unilatérale émanant par l'un des protagonistes, si et seulement si les négociations ne peuvent que difficilement se tenir, ou en l'attente de celles-ci.

paix, baptisée MICOPAX 1<sup>17</sup>, Composée des Forces de défense et de sécurité des Etats membres de la CEEAC<sup>18</sup> permettant de stabiliser la situation critique qui existait en RCA.

### - Le désarmement

La circulation illicite des armes légères et de petit calibre<sup>19</sup> a des effets considérables sur les conflits dans la sous-région Afrique centrale. Cela remet au-devant de la scène laproblématique du désarmement. De façon générale, le vocable *désarmement* est « une mesure de confiance essentielle dans le processus de consolidation de la paix »<sup>20</sup>. Si l'on part du constat selon lequel la sous-région de la CEEAC est fortement surarmée et militarisée<sup>21</sup>, l'on pourrait dès lors expliquer cela par le fait que tous les pays de la CEEAC sont partis soit des instruments internationaux et sous-régionaux résumés ci-dessous : la FOMAC se doit de faire respecter la Convention d'Ottawa (décembre 1997)<sup>22</sup>. Conformément à la présente convention, la FOMAC s'engage à faire respecter : En RCA, la FOMAC a été impliquée au plus haut niveau dans les opérations de désarmement. Pendant trois semaines, les équipes des observateurs militaires, l'unité de police constituées et les éléments de la Force, accompagnés du personnel du PNUD, représentants du gouvernement et des responsables des groupes politico-militaires, ont sillonné toutes les zones rebelles du Nord afin de sensibiliser et d'informer les ex-combattants sur le processus DDR.

### **Photo n° 1 : Groupe des soldats de la FOMAC dans les opérations de sensibilisation et d'information en vue du processus de désarmement des ex combattants en 2010**

<sup>17</sup> La Mission de maintien de la paix de la CEMAC en Centrafrique a transmis le flambeau à la première mission de consolidation de la paix désormais sous l'égide de la CEEAC, le 12 juillet 2008. Décidée par la 13<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEEAC, le 30 octobre 2007 à Brazzaville, le MICOPAX 1 est une mission de consolidation de la paix.

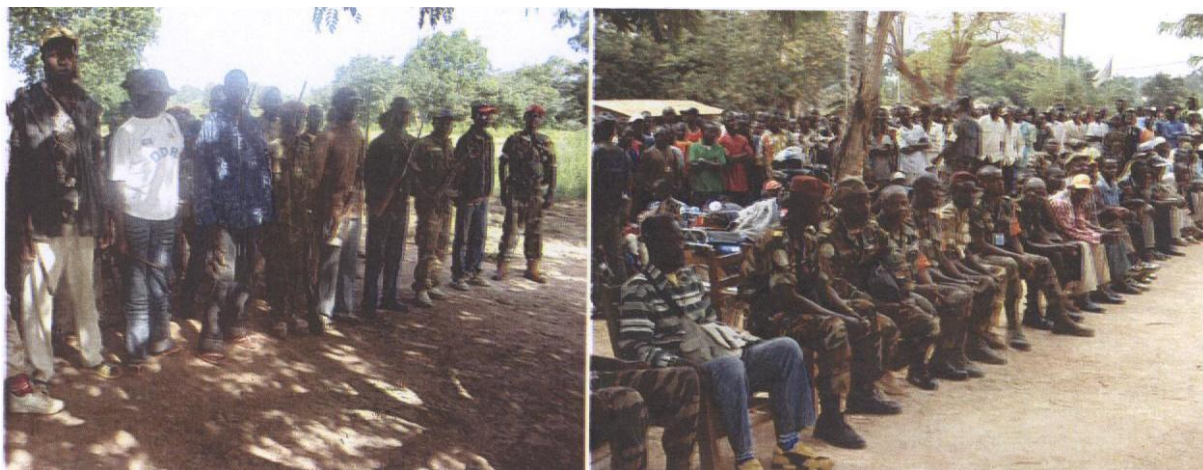
<sup>18</sup>La Communication du Général Louis Sylvain-GOMA, Secrétaire général de la CEEAC à l'occasion de la «journée de la paix et de la sécurité en Afrique : décision des Chefs d'état et de gouvernement de l'Union africaine», 2012, p. 4.

<sup>19</sup> V. La Conférence internationale des nations unies, le commerce illicite des armes sous tous ses aspects, New York, 9 -20 juillet 2001 Rapport du groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre, Dossier de presse, Fiche d'information 23, 27 août, A/52/298, <http://www.un.org/french/Depts/dda/CAB/smallarms/docs/rep52298f.pdf>, (Consulté le 18 mai 2022). Par armes légères et de petit calibre il faut entendre : « Toute arme qui peut être transportée et utilisée par un seul individu ou au maximum par un petit groupe de personnes ainsi que les munitions qui leur sont associées ». Ces armes sont les pistolets, les fusils d'assaut, les mitraillettes et les grenades. Elles constituent des armes de choix pour les auteurs de violence post conflit. Fusils individuels d'assaut AK-47 et les armes collectives RGP 7 obtenus grâce aux transferts illicites. Paix et sécurité en Afrique, 8<sup>ème</sup> Réunion du Forum pour le Partenariat avec l'Afrique Berlin, Allemagne 22-23 mai 2007, p. 14.

<sup>20</sup> A. J. Doui Wawaye, *La sécurité, la fondation de l'Etat centrafricain : contribution à la recherche de l'état de droit*, p. 111. Le désarmement correspond à un processus qui va de la collecte, du contrôle, en passant par l'élimination des armes légères et de petit calibre, explosifs, armes portatives et armes lourdes des combattants. De manière générale, elle se réalise grâce à l'élaboration de programmes.

<sup>21</sup> Mvie Meka, *Architecture de paix*, p. 240.

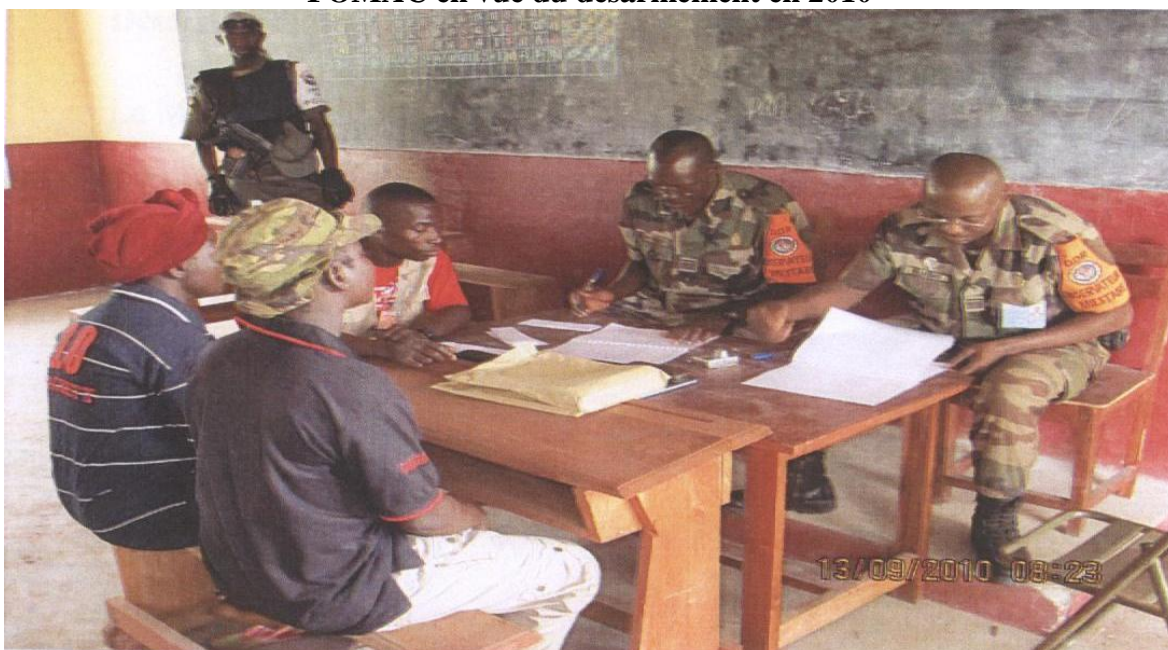
<sup>22</sup>*Ibid.*



Source : Photos tirées l'exposé du chef d'état-major de la FOMAC à la délégation de l'ESIG. Bangui, 18 Février 2013.



**Photo n° 2 : Des ex-combattants du conflit se font enregistrer par les soldats de la FOMAC en vue du désarmement en 2010**



Source :

Vérification des listes : ici dans une salle de classe à Maitikoulou, 2 Milobs, les éléments de la FOMAC, l'interprète et 2 ex-combattants. Photos équipe Milobs de Paoua septembre 2010.

**Photo n° 3 : Les ex-combattants en attente de vérification.**



Source : Tirées de l'exposé du chef d'état-major de la FOMAC à la délégation de l'ESIG, Bangui 18 février 2013.



### - Le désarmement proprement dite

La FOMAC a joué un rôle important dans cette étape car la force est chargée de la sécurisation des sites des DDR pendant les opérations de collectes, du transport et du stockage des armes collectées jusqu'à 2012, il n'y avait eu un total de 6020 ex-combattants désarmés et Démobilisés, 5208 armes récupérées dont la majorité de fabrication locale<sup>23</sup>. Le désarmement n'a malheureusement concernés que les groupes dont les listes des ex-combattants ont été vérifiées. C'est donc ce travail inachevé qui amène des mécontents et a conduit à la constitution de la Séléka.

#### Photo n° 4 : Échantillons des armes récupérées par la FOMAC lors de la phase de désarmement proprement dite en 2010



Source : Photos tirées l'exposé du chef d'état-major de la FOMAC à la délégation de l'ESIG. Bangui, 18 Février 2013.

### - La lutte contre les coupeurs de route

Le terrorisme s'entend d'un recours illégitime à la violence visant à instaurer un climat de peur et d'insécurité à des fins politiques. A cet effet, il constitue un défi majeur pour la FOMAC. En réalité, dès les années 70, la violence armée est présente dans les eaux du Golfe de Guinée. Elle résulte avant tout à l'époque de l'action de groupes d'insurgés revendiquant une meilleure distribution des recettes du pétrole au Nigéria. On assiste une lutte tenace entre les soldats de la FOMAC et les coupeurs de route en RCA. Cela fait partie de leur mandat. Ces coupeurs de route sont généralement appelés zaraguinas. Ils opèrent dans trois frontières notamment celles du Cameroun, Tchad et la RCA.

<sup>23</sup> Chiffres tirés de l'exposé présenté par le Chef d'état-major de la FOMAC à la délégation de l'ESIG, Bangui le 18 février 2013.

### - Actions Civilo-militaires de la FOMAC en RCA (ACM)

L'action Civilo-militaire consiste pour une force armée ou une coalition au cours même d'un conflit, d'une crise, voire d'un exercice sur le terrain dans un pays en voie de développement, à contribuer à reconstruire le pays pour rétablir ou maintenir la paix. L'ACM est partie intégrante du plan d'opération. Pour la FOMAC, les ACM sont essentiellement un cadre éducatif, sanitaire et infrastructurel. Elles visent à faciliter les relations entre la population et la Force dans tous les milieux et surtout dans tous les sites. Les ACM sont un outil supplémentaire et efficient de « conquête des cœurs et des esprits dans la manœuvre », essentiellement mises à la disposition du commandant de la Force pour l'aider à mieux à remplir sa mission et gagner la paix. Elles sont financées uniquement par l'UE et la CEEAC. Elles sont exécutées sur la demande de la population recueillies par les Commandants des sites(COMSITES) lors de leurs patrouilles et sont réalisées sur l'accord préalable du COMFORCE. Quelques réalisations : Construction des salles de classe à Bangui et en province, Construction des ponts, puits, Equipements divers.

#### Photo n° 5 : Un échantillon des actions Civilo-militaires de la FOMAC en RCA en 2010



Source : Photos tirées de l'exposé du chef d'état-major de la FOMAC à la délégation de l'ESIG, Bangui 18 février 2013.

De ce qui précède, il ressort que les Etats de l'Afrique centrale longtemps dépendant sur le plan sécuritaire ont mis sur pied un mécanisme endogène de sécurité appelé le COPAX. C'est à travers son bras armé la FOMAC que la CEEAC s'investi à la paix et la sécurité dans les Etats membres.

## I. LES LIMITES DU RÉGIONALISME SÉCURITAIRE D'AFRIQUE CENTRALE

Malgré quelques réalisations de la CEEAC sur le plan de l'intégration sécuritaire, il faut relever que celle-ci est confrontée à une série de limites. Ces dernières sont d'ordre conjoncturel et structurel.

### A. Au plan conjoncturel

Les limites structurelles sont celles qui émanent la structure de la scène internationale. Il s'agit entre autre de la multiplication des OMP et de la dépendance financière du COPAX.

#### 1. De la faible capacité des armées d'Afrique centrale à la faiblesse de la FOMAC orchestrée par les autres Forces de maintien de la paix en Centrafrique : MISCA, MINUSCA

Le général Carter HAM chef de l'AFRICOM le commandement militaire américain Pour l'Afrique, le 2 décembre 2012 n'a pas marché ses mots quand il a informé le *Think Tank Homeland Security Policy* Institut, basé à Washington à propos de la situation sécuritaire au Mali en exprimant son scepticisme sur la capacité d'une force africaine commune pour mener avec succès une opération militaire dans le Nord du Mali. Le General HAM a déclaré que les quelques armées opérationnelles sur le continent n'avaient été formées et équipées que pour les opérations de maintien de la paix. Pourquoi 50 ans après les indépendances, les armées africaines ne sont-elles pas capables de s'assurer un maintien de la paix fiable. Nous avons eu l'expérience de la FOMUC en RCA avec des résultats mitigés, idem avec FOMAC, MISCA, et même l'ECOMOG en Afrique de l'Ouest. Malgré sur le continent l'existence d'une Ecole de Maintien de la Paix de Bamako qui certes fait un travail remarquable en terme de formation au maintien de la paix mais dont les effets sur le terrain tardent à se faire ressentir.

Les faiblesses observées dans les interventions et actions de la FOMAC ont poussé le Conseil de Paix de l'Union Africaine à se saisir du dossier afin de mieux répondre aux exigences des populations de la RCA et même de la sous-région. En effet, même si le Conseil de Paix et de Sécurité a la responsabilité d'assurer la paix et la sécurité sur tout le continent, toutefois cette intervention s'est faite au détriment de la CEEAC et sa force militaire la FOMAC.

Ainsi il y a eu transfert d'autorité des soldats de la FOMAC en faveur des soldats de l'UA : ce qui constitue une preuve de l'échec de la Force sous régionale. Cette disparition progressive de l'identité de la FOMAC est d'autant plus accentuée dans la mesure où la MISCA<sup>24</sup> qui est la force africaine déployée en RCA comptant plus d'effectifs de pays de la

---

<sup>24</sup> La Mission Internationale de Soutien à la Centrafrique est mise en place par la Résolution 2127(2013) du 5 décembre 2013.

sous-région n'a pu elle aussi stabiliser le pays au point d'être remplacée elle aussi par une Force des Nations Unies la MINUSCA<sup>25</sup>.

Même si les mêmes soldats tronquent uniquement leurs bérets et même si les déploiements rapides de la MISCA d'abord et ensuite de la d'empêcher une tragédie de plus grande ampleur dans la République centrafricaine, il y a néanmoins disparition progressive de l'identité de la FOMAC dans le maintien de la paix en Afrique Centrale.

## **2. Du critère ethnique de recrutement à la dépendance financière des armées d'Afrique centrale**

Les armées africaines, du moins pour celles qui répondent aux critères mentionnés antérieurement, sont souvent des armées ethniques ou de cousins. Leur fonction n'est pas la Sécurité nationale mais la seule sécurité du chef de l'État. Dans les pays où il y a une forme d'ouverture démocratique, seule la garde républicaine est constituée des cousins et des neveux, laissant les autres corps d'armée aux autres ethnies. Cette sélection au sein de l'armée sur des critères ethniques constitue la faille par où tombera la nation dans un futur proche. En effet, c'est souvent que ceux qui bénéficient des formations dans les pays qui détiennent le génie de la guerre sont soit des cousins ou neveux qui n'ont pas toujours les compétences requises : forme physique, niveau d'études adaptés aux études.

Les académies militaires ferment quelquefois les yeux sur la particularité de ces états dont ils n'ont pas le courage de contester les critères de sélection. Que peut-on répondre à un chef d'Etat qui ne trouve pas mieux que d'envoyer son rejeton de fils, gros comme un ballon de baudruche, pour une carrière militaire ? Ces enfants, cousins et neveux manquent de discipline et de volonté. Tout leur est acquis. Même s'ils devraient bénéficier d'une formation individualisée ça ne marche pas toujours. On finit par leur accorder le diplôme pour ne pas effaroucher le paternel président. Ce sont eux que l'on retrouve plus tard comme chef d'état-major, ministre de la défense et chef de brigade. Que peuvent-ils devant une rébellion déterminée ? Celle-ci rentrera comme dans du beurre dans un pays protégé par une bande d'incapables.

Quoiqu'il en soit il faut un minimum requis pour être un bon soldat et un bon officier. Des critères subjectifs de cousinage peuvent amoindrir ces critères pour la « bonne cause familiale » qui est la sécurité imminente du « grand oncle président » jusqu'au jour où la garde

---

<sup>25</sup>La MINUSCA est mise en place par la résolution 2149/2014 du 10 avril dont l'effectivité est prévue pour le 15 septembre 2014.

républicaine va devoir montrer ce qu'elle a dans ses tripes devant une bande de dépenaillés affamé mais déterminés.

Le manque de financement est un problème que rencontrent plusieurs organisations africaines et ceci les oblige à avoir constamment un regard tourné vers l'extérieur. Plus de cinquante ans après les indépendances, les États africains ont toujours besoin d'une assistance pour conduire leurs projets. Par exemple, le financement de la Mission de Consolidation de la paix en RCA (MICOPAX) est en majorité assuré par l'Union Européenne et la France. En 2010, le budget de la MICOPAX dépassait à peine 30 millions d'euro dont la moitié avait été payée par l'UE au travers de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. La France à elle seule a couvert 30% de la mise à disposition de matériel tels que les tenues militaires, les armes, les munitions et les véhicules. La CEEAC était censée apporter une contribution s'élevant à 20% du budget pour les salaires du personnel et les coûts de fonctionnement de la composante civile.

Une fois de plus, la CEEAC n'a pas pu honorer ses engagements et s'est révélée incapable d'y parvenir du fait du non-versement de la contribution des Etats membres<sup>26</sup>. De plus, les Etats membres de la communauté contribuent très peu en personnel à ces opérations et ceci est dû au manque de moyens financiers. Les communautés d'intégration dépendent toujours de l'aide extérieure et ce, à cause de leur incapacité à financer leur intégration en général et les actions de rétablissement de la paix en particulier. Il est important de définir le concept aide extérieure dans ce contexte. Elle s'entend d'une donation pécuniaire ou matérielle pouvant permettre à une entité de régler un problème donné. Les donateurs peuvent être des pays ou des organisations internationales<sup>27</sup>.

Ainsi, l'UE apparait comme le plus grand partenaire de la CEEAC après la France et les Etats Unis. Cet appui financier est indispensable au volet de paix et de sécurité de la communauté. L'Union Européenne a notamment participé à certains programmes dans la CEEAC tels que le Programme d'Appui de Paix et de Sécurité (PAPS) et la Facilité de paix (volet capacitaire). Cette situation de dépendance conditionne l'avancement des opérations, lorsque ces partenaires cessent de donner leur aide pour une raison ou une autre à un moment donné, les actions subissent un ralentissement dans leur exécution. Cette dépendance extérieure empêche à la communauté d'acheminer ses projets à terme. L'UE se positionne alors à travers

---

<sup>26</sup>International Crisis Group (ICG), « Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité (I) : l'Afrique » centrale, p. 14.

<sup>27</sup>R. Riddell, *Does Foreign Aid work?* Oxford, Oxford Press University, 2007.

son investissement dans la communauté comme un acteur de sécurité collective en Afrique centrale<sup>28</sup>.

De plus, la multiplicité des partenariats extérieurs génère des effets pervers car elle conduit les Etats membres à faire peu d'efforts et ceci se traduit par un sentiment de désappropriation concernant le financement et le suivi des programmes laissés aux partenaires extérieurs. Dès lors, le problème d'instrumentalisation et de dépendance se pose avec acuité. En mettant sur pied la MICOPAX, les dirigeants de la CEEAC n'ont fait que suivre les suggestions de Paris, qui cherchait à se désengager militairement et était donc disposé à appuyer financièrement une force régionale de substitution<sup>29</sup>. Au regard de ces faits, il n'est donc pas étonnant de comprendre que la Mission à un moment donné a cessé de bien fonctionner puisqu'elle dépend majoritairement d'un soutien extérieur. Le partenariat ici se transforme en un assistanat permanent d'où la complexité de déterminer le rôle et les objectifs du financement extérieur.

Bien qu'aidant la CEEAC à réaliser certains projets, les partenaires extérieurs conditionnent généralement les aides car elles constituent pour eux un instrument de pression sur les « assistés »<sup>30</sup>, elles sont donc loin d'être des actes altruistes. L'aide étrangère conduit généralement à une dépendance étant donné que les grandes politiques décisionnelles sont tournées vers l'extérieur. Il est donc primordial voire même urgent de revitaliser cette institution afin de mettre sur pied un mécanisme financier qui lui permettrait de prendre en charge les dépenses relatives au rétablissement de la paix et de la sécurité. Après avoir recensé quelques facteurs politico-économiques qui inhibent la pacification de la sous-région et la rationalisation des politiques sécuritaires, il convient de s'attarder sur les pistes d'optimisation pour l'avènement d'une institution de sécurité plus efficiente.

## **B. Au plan structurel**

Les limites structurelles sont liées à la structure des Etats de la CEEAC. Il s'agit des luttes pour la quête des intérêts nationaux et la prépondérance des égoïsmes nationaux.

### **1. La quête des intérêts nationaux des Etats**

La mutation dans la gestion de la sécurité qui s'est opérée par le transfert de compétence en faveur de la CEEAC traduit la volonté à rendre plus efficace les mesures sécuritaires en

---

<sup>28</sup> C., Guicherd, "L'investissement de l'UE dans la sécurité collective en Afrique centrale: un pari risqué", *Institute for Security Studies*, Occasional Paper, n° 95, avril 2012, p. 7.

<sup>29</sup> International Crisis Group(ICG), " Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité (I) :l'Afrique centrale", p. 22.

<sup>30</sup> G.A., Petch, *Economic development and modern West Africa*, London, University of London Press, Warwick Square, London, 1965.

Afrique centrale. Dans le but de conforter leur sécurité et de garantir leur intérêt, les Etats adoptent diverses stratégies. Aymeric Chauprade le démontre lorsqu'il affirme que: « l'intérêt des peuples et des Etats est plus fort que n'importe quel sermon »<sup>31</sup>. Les Etats sont des entités rationnelles qui interviennent dans un conflit pour des raisons stratégiques. Cette thèse rejoint le courant réaliste qui postule que l'intérêt des Etats surpasse toute chose et guide toute action.

L'intervention du Tchad dans la crise en RCA montre la volonté du Tchad à sécuriser son territoire tout en évitant que cette crise ne l'affecte. Elle lui permet par la même occasion d'assurer son hégémonie au sein de la sous-région. Il est important de noter que les ambitions régionales du Tchad ne sont pas nouvelles car au cours des années 1980, les dirigeants tchadiens ont joué un rôle capital dans l'ascension et l'éviction des différents Chefs d'Etat qui se sont succédé en Centrafrique. Les déploiements du Tchad en Centrafrique sont accompagnées d'une revendication du statut de puissance régionale, voire même continentale. Cet Etat à travers son action cherche à asseoir son hégémonie dans la sous-région. L'implication du Tchad dans la crise centrafricaine témoigne en effet de son désir à assumer un rôle de leadership<sup>32</sup>.

L'activisme du Tchad dans la crise Centrafricaine suscite plusieurs interrogations. Le fait que le Président Déby assure la présidence de la CEEAC depuis deux ans et que Nasser Ouaidou soit le Secrétaire Général de la CEEAC ne justifie pas entièrement son intervention en Centrafrique. Si N'Djamena est autant impliqué dans la crise Centrafricaine, c'est pour protéger ses intérêts nationaux. Le Tchad qui est entré dans le club des pays pétroliers depuis douze ans cherche veut protéger son pétrole. Les bassins pétroliers d'où est extrait le pétrole du Tchad notamment ceux de Dossa, Dosséo et Mandouli sont voisins à la RCA. L'instabilité dans cette zone voisine à la Centrafrique compromettrait grandement les intérêts du Tchad. De plus, le commerce de bétail en RCA est tenu majoritairement par les Tchadiens. C'est pour prévenir toute déstabilisation du régime d'Idriss Déby par ces Tchadiens aguerris que N'Djamena s'est empressé d'envoyer les éléments en RCA<sup>33</sup>. La participation du Tchad en RCA s'explique donc par le fait qu'une rébellion tchadienne ne se crée.

L'implication du Tchad en Centrafrique constitue un engagement majeur vers une politique sous-régionale plus active et la volonté de s'imposer comme un Etat incontournable en Afrique centrale. Le positionnement du Tchad à travers ses interventions militaires dans les conflits révèle la volonté de cet Etat à affirmer son hégémonie à l'échelle sous-régionale et

<sup>31</sup> A., Chauprade, *Introduction à l'analyse géopolitique*, Paris, Ellipses, 1999, p. 8.

<sup>32</sup> Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), "Le Tchad : un hégémon aux pieds d'argile", Note 19, 18 mai 2015, p 11

<sup>33</sup> J. Y., Libom, "Le processus de rationalisation des Communautés Economiques Régionales en Afrique Centrale", mémoire de Master en Relations Internationales, IRIC, 2012-2013, p. 96.

même à l'échelle continentale. Le contrôle du maintien de la paix et de la sécurité est devenu un critère de puissance régionale, l'envoi d'un contingent devient alors une question majeure dans la redéfinition des rapports de puissance<sup>34</sup>. Les soldats tchadiens apparaissent aujourd'hui comme les garants de la sécurité sous-régionale<sup>35</sup>. L'effet de contamination que pourrait générer la crise en RCA constitue une grande préoccupation pour le Président Idriss Déby. Son implication dans ce conflit dévoile qu'il voudrait d'abord protéger ses intérêts nationaux avant de se projeter sur la scène sous-régionale comme une puissance.

De ce qui précède, il est évident de comprendre que certains événements sont instrumentalisés par des Etats dans le but de garantir leur intérêt. Cet état de fait permet que l'on s'interroge sur l'action collective prônée par les institutions sous-régionales. En effet, les stratégies et actions des institutions ne sont toujours pas en mesure de remplacer l'intervention étatique. L'Etat qui est un acteur rationnel opérant sur la sphère internationale est orienté vers une recherche perpétuelle de ses intérêts. Ainsi, l'Etat regagne sa place au cœur du dispositif tout en gardant l'esprit d'agir avec les autres Etats confrontés aux mêmes menaces. L'action collective se trouve entravée par le comportement rationnel des Etats. La construction communautaire qui suppose la délégation d'une parcelle de la souveraineté n'est pas encore un fait en Afrique centrale. Les mécanismes de sécurité employés en Afrique centrale font face à certains problèmes et inhibent très souvent l'action des autorités communautaires.

## **2. La prépondérance des égoïsmes nationaux**

Les égoïsmes nationaux entravent grandement le processus de stabilisation de la sous-région. Si jusqu'ici, l'harmonisation des politiques sécuritaires entre la CEMAC et la CEEAC connaissent un succès, il n'en demeure pas moins que la nouvelle communauté en charge des questions de paix et de sécurité se heurte souvent à certaines difficultés notamment aux égoïsmes nationaux des États membres. Ces égoïsmes se manifestent par la sacralisation de la souveraineté de l'État et le primat de l'intérêt national sur l'intérêt communautaire<sup>36</sup>. Malgré les tentatives de mise en œuvre de l'action collective au sein de la CEEAC, les Chefs d'État se considèrent toujours comme des « rois » à l'intérieur de leurs frontières. En Afrique centrale, l'État demeure encore l'intelligence personnifiée de la collectivité, reste omniprésent et n'est point contournable, encore moins remplaçable par les autorités communautaires<sup>37</sup>.

---

<sup>34</sup>R., Marchal et R., Banégas, *Pax Africana : le nouvel interventionnisme libéral*, Karthala, Paris, 2005, p. 125.

<sup>35</sup>A., Tisseron, "Tchad : L'émergence d'une puissance régionale ? ", *Note d'actualité 34*, Institut Thomas More, juillet 2015, p. 2.

<sup>36</sup>Libom, " le processus de rationalisation des Communautés ", p. 97.

<sup>37</sup>G., Mvelle, "La CEMAC à la recherche d'une introuvable nature théorique ", *Revue Africaines d'Études Politiques et Stratégiques*, n° 6, 2009, p. 73.



A contrario, l'intégration suppose l'abandon d'une parcelle de souveraineté au profit de l'organe supranational. L'intégration est confrontée aux contraintes de l'action collective et ce, à cause des comportements stratégiques qu'adoptent les Etats pour préserver leurs intérêts<sup>38</sup>. Cette situation est une caractéristique de l'ensemble des organisations internationales. L'Afrique centrale renvoie alors ipso facto à un collectif de princes aux stratégies et aux attentes spécifiques. Le postulat selon lequel « il n'y a pas d'Etat sans souveraineté »<sup>39</sup> semble prendre du terrain dans les pensées des leaders politiques d'Afrique centrale.

En effet, le manque de volonté politique couplé au refus d'abandon de souveraineté est le corollaire de la prépondérance des intérêts nationaux. Les sommets des Chefs d'Etat ont produit à plusieurs reprises des très bonnes intentions qui malheureusement ne vont pas jusqu'au bout. Très souvent, les Etats soudainement se souviennent des intérêts internes qui priment *de facto* sur les intérêts communautaires. Ce manque de volonté freine largement le projet de construction. Même si les déclarations des Chefs d'Etat retentissent lors des sommets, il leur manque encore une grande volonté politique à porter les projets d'intégration. Les Etats préservent leurs propres intérêts en se souciant très peu du devenir de la CEEAC. C'est pour cette raison que certains membres de la communauté ne s'investissent pas à fond dans les questions relatives aux conflits qui menacent d'autres Etats.

Par conséquent, le manque de dynamisme de la MICOPAX provient du faible engagement des Etats membres. C'est le cas du Gabon qui menait la mission et, qui à un certain moment, n'a plus trouvé d'intérêt ou le besoin de maintenir ses troupes en RCA<sup>40</sup>. Vus sous ce prisme, les intérêts nationaux du Gabon ont primé sur l'intérêt communautaire car le rétablissement de la paix en RCA constitue une priorité pour la sous-région. De plus, les Etats agissent à travers les organisations internationales formelles, trouvant dans le multilatéralisme formel un moyen de poursuivre les égoïsmes nationaux par d'autres moyens<sup>41</sup>.

Ainsi, l'action d'un Etat au sein d'une organisation intergouvernementale dépend des intérêts que celle-ci pourrait produire. Etant entendu que les institutions internationales sont des acteurs dérivés de la volonté des Etats, leur position ne s'impose pas aux Etats ; elles sont donc un moyen et non une fin dans la quête des intérêts des Etats<sup>42</sup>. Au regard des éléments sus-

---

<sup>38</sup>Guy Mvelle, *L'Union Africaine face aux contraintes de l'action collective*, Paris, l'Harmattan, 2013 p. 13.

<sup>39</sup>Olivier Beaud, *La puissance de l'Etat*, Paris, PUF, 1994, p 15.

<sup>40</sup> Cet état de choses est dû au fait que les relations entre le Gabon et la RCA se sont refroidies en Janvier 2011 quand la RCA a voté contre le Gabon qui souhaitait conserver la direction de la BEAC et en faveur d'une présidence rotative des États membres.

<sup>41</sup> P. E., Batchom, "La double présence au sein des institutions internationales. Une analyse de la position des États Africains face aux mandats d'arrêt de la CPI ", in SADI, *L'Afrique et le droit international pénal*, Actes du troisième colloque annuel, Paris, Pedone, 2015, p. 62.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 87.

évoqués, le primat de l'intérêt national reste accentué au sein de la CEEAC. A ce problème de prépondérance des égoïsmes nationaux des Etats membres de la CEEAC, s'ajoute celui du manque des moyens financiers qui conduit inéluctablement à la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

## **II. PLAIDOYER POUR L'AVÈNEMENT D'UNE INTÉGRATION RÉGIONALE SÉCURITAIRE EFFICIENTE EN AFRIQUE CENTRALE**

Les entraves liées à la bonne marche et la prise en charge des questions de sécurité par la CEEAC représentent pour l'Afrique centrale un obstacle à pacification de la sous-région. Il est crucial de donner une nouvelle impulsion à la CEEAC pour qu'elle soit réellement outillée à concevoir des mécanismes sous-régionaux de gestion des conflits. D'où l'urgence d'envisager des perspectives qui permettront d'ajuster certaines politiques et de renforcer certains axes pour des résultats plus efficaces.

### **A. Amélioration des actions et interventions de la FOMAC**

L'amélioration des actions et interventions du COPAX passent par la révision du protocole du COPAX et l'impulsion d'un leader régional sécuritaire.

#### **1. La révision du protocole du COPAX**

Pour une meilleure opérationnalisation de la FOMAC, Il faut une révision du protocole du COPAX en vue de doter la FOMAC d'une organisation adéquate s'appuyant sur un cadre politique et juridique décisionnel réactif permettant d'initier et de conduire durablement des opérations et de missions de paix conformes aux normes de l'Union Africaine<sup>43</sup>. En effet la FOMAC dans sa conception n'intervient que dans la prévention réactive. Elle n'a une initiative, elle dépend exclusivement et même en termes d'initiative du COPAX. Il faudrait que la FOMAC puisse avoir son propre modèle de fonctionnement même si elle est rattachée hiérarchiquement au COPAX.

La FOMAC doit développer des capacités par la formation. En effet, il s'agit de mettre la directive du SG/CEEAC sur la politique de formation plus accrue et contextualiser en vue de doter la FOMAC de capacités militaires multifonctionnelles et cohérentes pouvant être déployées et mener des opérations et missions conformes aux scénarii de la Force Africaine en Attente<sup>44</sup>. Pour une meilleure opérationnalité de la FOMAC, il faut la mise en place des

<sup>43</sup> Conforme à la feuille de route de route de l'UA.

<sup>44</sup> Cas du génocide à la suite d'un conflit confessionnel entre tribut d'un Etat membre de la CEEAC nécessitant l'intervention d'une Capacité de Déploiement Rapide multidimensionnel et multifonctionnel de 2000 hommes

capacités physiques et techniques ainsi de doctrines et procédures appropriées pour planifier et conduire efficacement des opérations et missions de paix et humanitaires multidimensionnelles au niveau stratégique et opératif et aussi la capacité de soutien doit être au plus haut niveau en matière de dépôt logistique régional répondant aux besoins de la préparation et de l'engagement de la FOMAC.

En outre, la mise en place d'un mécanisme de financement de mobilisation des ressources financières propres et durables de la FOMAC doit être repensée et garanties par un système de gestion performant et transparent. Tout cela passe par la diversification des partenaires, au niveau régional et international formalisé permettent de mobiliser les appuis techniques et les ressources nécessaires. L'exemple du RECAMP<sup>45</sup> doit être multiplié avec d'autres puissances confirmées<sup>46</sup> et les puissances montantes<sup>47</sup> et enfin dans la logique il faudrait une politique de plaidoyer et de communication qui devrait conduire à faire connaître la FOMAC auprès des institutions nationales et l'adhésion des partenaires multilatéraux internes et externes. Les faiblesses de la FOMAC sont certes liées au fonctionnement interne de celle-ci ou encore même de la structure des armées nationales de la FOMAC mais cette faiblesse prend son essence dans le fonctionnement du COPAX. Ainsi, il faut une rationalisation non seulement des armées africaine et même du COPAX.

## **2. L'impulsion d'un leader régional sécuritaire à l'image du Nigéria dans la CEDEAO et de l'Afrique du Sud dans la SADC**

Plusieurs auteurs en sciences sociales ont réfléchi sur la problématique d'un leader régional sécuritaire en Afrique centrale. Pour Joseph Vincent Ntuda Ebode<sup>48</sup> « les raisons de la faiblesse de la CEEAC ne tiennent pas seulement à la persistance de l'inadéquation des missions de la CEEAC avec les ressources mises à sa disposition ; mais elles tiennent fondamentalement à une série de facteurs qui vont de l'éclatement, depuis la fin de la guerre froide, de la sous-région en plusieurs morceaux, à la prolifération des conflits due à l'absence d'un véritable leader. ». Dans cette péricope, l'auteur énonce que l'émergence d'un leader géopolitique aurait un effet amplificateur sur des opérations de maintien de la paix, sur le processus d'intégration en général, et sur celui de construction de l'identité sécuritaire sous-régionale en particulier. Plusieurs opinions militent en faveur de cette thèse.

---

<sup>45</sup> Renforcement des Capacités africaines de maintien de la paix.

<sup>46</sup> Les puissances qu'on peut citer sont les Etats Unis, la Grande Bretagne, et l'Allemagne.

<sup>47</sup> Les puissances montantes sont la Chine, l'Inde, la Russie, le Brésil et l'Afrique du Sud.

<sup>48</sup> Ntuda Ebode " Géopolitique des régions médianes : quel destin pour l'Afrique médiane Latine ? " *Revue juridique et politique des Etats Francophones*, 2003, p. 10.

Côme Damien Awoumou<sup>49</sup> pour sa part, pense que « le golfe de Guinée souffre de l'absence d'une puissance motrice et mobilisatrice pouvant s'imposer comme le leader incontesté, de par sa capacité d'influence voire de nuisance, aussi bien au sein qu'en dehors de ladite zone, apte à s'opposer aux convoitises que suscite la sous-région » De l'avis de ces différents auteurs, tous experts de la question, l'Afrique centrale souffre de l'absence en son sein d'un leader déclaré qui puisse porter le processus d'intégration et donc aussi des problèmes de sécurité. Selon cette logique, le processus d'intégration de l'Afrique centrale serait plus efficace s'il était soutenu par une puissance motrice locale qui démontrerait d'une capacité d'influence et de nuisance suffisante pour contrecarrer les projections des Etats et des sous-régions voisines.

Dans le cas échéant on penserait que le leader naturel de l'espace CEEAC serait le Congo Kinshasa mais ce pays a du mal avec sa propre sécurité<sup>50</sup>. Les pays de la zone CEMAC sont très occupés aux luttes de leadership pour le contrôle de cet espace. Il reste donc l'Angola qui a la capacité de projection réelle avec une armée constituée de plus de 107 000 soldats aguerris avec les expériences par cette armée lors de plusieurs années de conflit mais reste fragile par la longue guerre qu'elle a menée et aussi au vu de ses intérêts dans la sous-région<sup>51</sup>.

L'Angola possède l'armée la plus importante d'Afrique Centrale, forte de 107 000 Hommes. Bien que le poste de Chef d'état-major régional de la Force Multinationale d'Afrique Centrale (FOMAC) de la CEEAC soit occupé depuis mars 2012 par le général angolais Daniel Raimundo Savihemba et le général de Division Didimo Jao Capingana<sup>52</sup> commandant de Capacité Rapide de la FOMAC lors du l'exercice « Luango 2014 » après l'exercice multinational au Congo Brazzaville à pointe Noire. Le centre de gravité de la politique régionale angolaise semble davantage orienté vers l'espace de la SADC, et les espaces frontaliers immédiatement contigus à son territoire.

Les intérêts stratégiques les saillants pour l'Angola concernent notamment la présence du Mouvement séparatiste du FLEC (Front de libération de l'enclave Cabinda) sur le territoire du Congo Brazzaville, ainsi que les contentieux sur la délimitation des espaces maritimes et

---

<sup>49</sup> Awoumou, "Le Golfe de Guinée face aux convoitises ", p. 6.

<sup>50</sup> Le Congo Kinshasa a été traversé par un long conflit démo congolais à partir des années 1998 et de la 2<sup>ème</sup> guerre du Kivu jusqu'à dans les années 2010 et cela malgré le retour de la RDC et la redistribution des cartes en Afrique Centrale. Lire à ce propos Vincent Ntuda Ebode sur le retour de la RDC et la Redistribution de la Carte en Afrique Centrale.

<sup>51</sup> Décision n° 031/CEEAC/SG/14 du 19 octobre 2014 par le Secrétaire général l'Ambassadeur Ahmed Allammi. Il remplace à ce poste le général Zacharia Gobongue.

<sup>52</sup>Le conflit angolais est l'un des conflits les plus anciens en Afrique Centrale. Elle trouve ses origines dans les revendications indépendantistes des années 50. Ce conflit a fait des milliers de morts et qui se solde en février 2002 par la mort de Jonas Savimbi leader de L'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola (UNITA) et la signature le 4 avril de la même année, un nouvel accord de cessez-le-feu est signé mettant fin officiellement à 27 ans d'un conflit sanglant (1975-2002).

l'exploitation des hydrocarbures avec la RDC. Le positionnement angolais pourrait évoluer vers un rôle d'influence plus économique, comme l'indique les prêts accordés récemment à la RCA lors de la visite à Luanda de Catherine Samba Panza, Présidente de la transition.

**Tableau 6 : Effectifs des armées de l'Afrique centrale en 2012**

États	Population (PA)	Forces Armées (FA)	Ration P /FA 1 soldat pour X habitants	% PIB consacré aux dépenses militaires (2012)
Angola	18 056 072	107 000	169	3.5
Burundi	10 557 291	20 000	528	2.4
Cameroun	20 129 878	14 200	1 418	1.3
Centrafrique	5 057 208	2 150	2 352	2.5 (2010)
Congo-Brazzaville	4 366 266	10 000	437	1.2 (2010)
RDC	75 599 190	134 250	563	1.7
Gabon	1 608 321	4 700	342	1.4
Guinée-Équatoriale	685 991	1 320	520	3.7 (2009)*
Tchad	10 975 648	25 350	433	2.6 (2011)*

Source : Military Balance 2013, SIPRI Yearbook 2013 (\*estimations réalisées par le SIPRI)

## **B. Plaidoyer pour une démocratisation des armées**

Une meilleure rationalisation des armées africaines dans les théâtres de maintien de la paix passe par une transformation profonde de ces armées au niveau de chaque État et cela passe par une série de transformation.

### **1. De l'armée milicienne à une armée de garde et nationale**

Les armées africaines souffrent pour la plupart d'une tare congénitale ; celle de leur construction non sur des bases républicaines mais beaucoup plus sur le modèle milicien et prétorien. Cela peut être compréhensible dans la mesure où certaines de ces "armées nationales" dérivent des "troupes coloniales" ou des "mouvements de libération nationale"<sup>53</sup>; avec leur modèle d'allégeance et leur construction de l'obéissance et de la soumission plus aux individus qu'aux institutions étatiques elles-mêmes. La grande vague du monolithisme et de l'autoritarisme politiques a fini par ériger le "culte de la personnalité" et la vénération des

<sup>53</sup> L'armée algérienne a comme ossature l'Armée de libération nationale (ANL), branche armée du Front de libération Nationale ; les forces armées mozambicaines dérivent de l'armée du Front de libération du Mozambique (Frelimo), les Forces armées angolaises ont comme ossature les Forces armées de libération populaire de l'Angola (Falpa).

individus en modèle politique et a par conséquent structuré la vie des institutions et des organes de l'État autour de l'omnipotence et de la magnificence des présidents-rois déifiés.

Au cours de cette période monolithique, le pouvoir a cessé d'être une institution d'État pour devenir la propriété d'un individu, qu'il se soit dénommé "Osagyefo", "guide suprême", "empereur", "père de nation", "sage", "léopard"<sup>54</sup>. L'armée a cessé d'être un corps républicain pour s'affirmer et se mettre en branle comme une "garde prétorienne" ou, si l'on veut faire coïncider les mots avec les choses "une milice" quasi privée. Contrairement à la dynamique du pouvoir à l'époque moderne qui a consisté « en un effacement progressif de la figure du Prince comme héros politique et son remplacement par la définition des mécanismes impersonnels qui assurent l'institutionnalisation du pouvoir dans les structures juridicopolitiques ou qui pérennisent une domination par des procédures de reproduction de l'obéissance»<sup>55</sup>, les États africains se sont plutôt caractérisés par des pratiques de désinstitutionnalisation du pouvoir politique au profit de sa personnalisation. Les armées africaines ont ainsi pour la plupart subi des processus de personnalisation qui ont finalement construit d'elles l'image et la réalité de gardes prétoriennes ou de soldatesques à la solde de quelques leaders autoritaires et tyrans.

Le caractère mono ethnique de nombre d'armées africaines est établi ; de même que les bases essentiellement ethno-régionales de certaines autres. Il s'agit là de l'une des tares les plus dangereuses des armées africaines qui s'est avérée comme un puissant facteur inhibiteur de la cohésion sociale et de l'intégration nationale et républicaine des armées. En effet dans un contexte historique où les coups d'état ont constitué le principal moyen de la conquête du fauteuil présidentiel, les hommes au pouvoir voyaient dans le noyautage ethnique de l'armée la principale modalité de sécurisation et de conservation du pouvoir. La modalité affective a ainsi déterminé et orienté les techniques de recrutement et d'enrôlement dans les forces armées. Le défi qui se pose ainsi aux responsables politiques qui ont la charge de construire des forces armées nationales est celui de l'élargissement de la base sociale et des horizons géographique et ethniques de recrutement des soldats.

Il faut une nationalisation des bases géographiques et culturelles du recrutement dans les corps militaires de l'Etat. Car les armées les plus stables en Afrique s'avèrent être celles dans lesquelles il n'y a pas une prédominance d'un groupe ethnique ou tribal. Des armées multiethniques qui reflètent la diversité anthropologique des configurations étatiques sont les plus à même d'échapper à la tentative partisane qui caractérise largement le positionnement

---

<sup>54</sup>Y. C., Zarka, *Figures du pouvoir. Etudes de philosophie politique de Machiavel à Foucault*, Paris, PUF, 2001, p.6.

<sup>55</sup> Y. C., Zarka, *Figures du pouvoir*, p. 6.

de l'armée dans le champ de la démocratie. Les dirigeants politiques doivent travailler à la construction d'un équilibre ethno confessionnel au sein des armées ; de sorte que de cet équilibre, puisse naître une véritable régulation par l'équilibre ; une neutralisation ethnique réciproque au sein des troupes. L'avantage que le jeu démocratique en tirerait est énorme.

## **2. Entre dépolitisation de l'armée et insertion de la culture civique au sein des troupes**

Le commandement ou la promotion par favoritisme à des grades en son sein. Les promotions à titre d'exception sont des pratiques routinières de contournement des exigences rudes de la mobilité au sein des armées. On a ainsi vu dans maints Etats des généraux à 27 ou 30 ans ou des armées avec plus d'officiers que d'hommes de troupes<sup>56</sup>. On a aussi vu des subalternes dans le grade devenir, à la faveur de promotions bureaucratiques, des chefs hiérarchiques de leur supérieur dans le grade. Les autorités politiques qui nomment aux postes de responsabilité et de commandement et distribuent les positions bureaucratiques devraient respecter rigoureusement le symbole, le cérémonial, les principes de hiérarchie, bref l'orthodoxie militaire en la matière afin d'éviter des contradictions d'obéissance et de commandement susceptibles de conduire à l'implosion, à l'affrontement et au chaos. Il convient de (re) militariser les militaires.

Le renforcement de la culture civique des militaires constitue un élément fondamental de sa transformation en un corps républicain. L'initiation des éléments armés aux droits de l'homme, aux principes du droit humanitaire ainsi qu'aux techniques civilisées du maintien de l'ordre et de la sécurité constituent, entre autres, un éventail d'initiatives à entreprendre et à renforcer au sein de la troupe. Pour l'instant, ces initiatives se limitent encore, comme on le voit au Cameroun, aux officiers supérieurs tandis que la majorité des hommes de la troupe reste dans l'inculture du rôle et du travail de l'armée en période de démocratie.

La seule volonté des dirigeants politiques, quelque bonne soit-elle, ne suffit pas pour la civilisation et la modernisation des armées africaines dans un contexte de démocratisation de la vie politique des Etats. Afin d'être à la hauteur des exigences qu'imposent les contextes nouveaux, il est attendu des armées elles-mêmes un auto réajustement des comportements, des

---

<sup>56</sup> Au Tchad, « il y a à peine 2 soldats pour un officier. Pour un effectif estimé à 29000 hommes, on dénombre 7599 officiers et 12443 hommes de troupe ; soit 30,4% d'officiers pour 22,4% hommes de troupe ; ce qui donne 1 demi homme de troupe pour 1 officier ; alors que le ratio normal est de 10% d'officiers pour 60% d'hommes de troupes, (*N'djamena Hebdo*, 18 Juillet 1996, p. 2), Voir : M. Toglo-Allah, *Conflits tchadiens et ingérences étrangères*, Frankfurt, Peter Lang GmbH, 1997, p. 92.

transactions et des échanges avec les politiques<sup>57</sup>. L'armée en tant que corps d'Etat ayant une spécificité et une logique propre, doit pouvoir se doter d'une capacité de révision et de réorientation de ses méthodes traditionnelles et routinières d'intervention et d'action dans la sphère purement politique ; c'est-à-dire la sphère des luttes autour du pouvoir.

Dans l'éventail des actions d'auto restructuration que les armées africaines devraient ou pourraient engager dans l'optique de leur propre modernisation figurent la sortie volontaire des militaires du jeu politique, la réappropriation de l'esprit militaire par les troupes, la capacité à refuser d'obéir aux ordres contraire à l'éthique démocratique et aux exigences des droits de l'homme, la construction de la protection, de la défense et de la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit en dimension essentielle ; c'est-à-dire à part entière de la défense de la souveraineté nationale de l'Etat.

---

<sup>57</sup> Y.A., Chouala, "Les rôles des armées dans le processus démocratique en Afrique ", colloque 2011 du Cour Supérieur Interarmées de Défense sur le thème « 50 ans de défense et de sécurité en Afrique : états et perspectives stratégiques, rapport général du Colloque. pp. 63-66.



**CONCLUSION**

En définitive, l'étude formulée **‘‘Conflits et intégration régionale sécuritaire en Afrique centrale (1990-2016)** tente de montrer comment la prévalence des conflits a conduit en Afrique centrale à l'édification d'une intégration sécuritaire. L'objectif de ce travail de recherche a consisté à mettre en évidence comment et sous quelle forme la régionalisation pourrait jouer un rôle important dans la consolidation de la stabilité en Afrique centrale. Pour cela, une double approche a été suivie.

Sur la base de l'exploitation des sources et de la littérature, il ressort que les conflits d'Afrique centrale sont le produit de l'enchevêtrement entre des causes politiques, économiques et socioculturelles. Dans cet embrasement, les forces structurelles et conjoncturelles contribuent à leur donner de l'intensité. La persistance des conflits en Afrique centrale tient à l'incapacité des Etats à définir une stratégie permettant de propulser le développement économique et la construction d'un Etat de droit au service des populations. Cependant, ces Etats ne disposent pas de moyens nécessaires à la résolution qui s'enracinent des inégalités sociales. Pendant que les institutions de Bretton Woods par le canal des plans d'ajustement structurel, ont mis un terme au monopole de l'Etat de la sphère économique, désormais, le seul outil dont disposent les Etats africains pour maintenir l'ordre et la sécurité est la lutte contre les inégalités sociales.

Par ailleurs, les conflits de la région Afrique centrale mobilise divers acteurs. Ils sont regroupés en acteurs étatiques et non-étatiques. Ce qui témoigne de la réalité d'un véritable déficit sécuritaire dans la région. Sur le plan de la typologie des conflits, il ressort qu'elle est interétatique et interétatique. De cette typologie, ce mémoire a établi le constat selon l'Afrique centrale est une région à forte charge conflictuel. Ainsi, il apparait que la conflictualité en Afrique centrale a facilité une forte présence des casques et par ricochet la mise sur pied d'une intégration régionale sécuritaire marquant la responsabilisation des Etats aux problèmes sécuritaires de la région. La CEEAC, conservant certes ses premières missions économiques, elle se donne désormais la possibilité d'aborder aussi des questions sécuritaires à travers des instruments pertinents. Par conséquent, la deuxième hypothèse secondaire est confirmée. Alors, après vérification des hypothèses de cette étude, il ressort qu'au début marqué par une léthargie dans le champ sécuritaire du fait de l'abandon exclusive de ce secteur à l'ONU et aux grandes puissances, les États de la région ont mis sur pied un mécanisme de paix et de sécurité. La permanence des conflits a facilité l'avènement d'une intégration sécuritaire avec l'implication des États à leurs problèmes d'insécurité.

Cependant, l'Afrique centrale en tant qu'acteur des relations internationales a compris toute l'importance de la paix dans tout processus de développement. Dans ce sens, l'ensemble des Etats et l'institution régionale ont inscrit la promotion de la paix comme une constance de

de politique internationale. La paix fait partie intégrante du développement conçu dans sa globalité. « Le développement n'est possible que si la paix intérieure et extérieure est préservée. Les citoyens et les citoyennes ne peuvent porter leur attention vers le développement (...) que dans la mesure où ils vivent en paix. (...) La sécurité est bel et bien une composante du développement, qui suppose et implique la durée »<sup>1</sup>. C'est à l'aune de cette affirmation que l'impulsion d'une intégration sécuritaire marquée par la création de l'architecture de la paix et de sécurité de la CEEAC se comprend davantage.

Toutefois, il incombe de privilégier la concertation régionale et de reformer en profondeur certains aspects relatifs au mécanisme de paix et de sécurité de la CEEAC pour améliorer son action en la matière dans cette région. Dans un monde en pleine mutation où les dynamiques multiples affectent la structure du système internationale, il importe de modifier les instruments de paix et de sécurité de la CEEAC pour s'adapter à ces changements. Dans une institution communautaire saisie par le phénomène terroriste comme la CEEAC, en travaillant à la sécurité de l'autre, on travaille à sa propre sécurité<sup>2</sup>. La quête de la sécurité sous-régionale ou régionale devrait alors être inscrite au cœur de la diplomatie de tous les Etats de l'Afrique centrale.

---

<sup>1</sup>Propos de l'ancien président gabonais Omar Bongo Ondimba cité par Elikia *Méditations africaines : Omar BONGO et les défis diplomatiques d'un continent*, Paris, L'Archipel, 2009, p. 175.

<sup>2</sup>Bertrand Badie, *Nous ne sommes plus seuls au monde : un autre regard sur l'« ordre international »*, Paris, La découverte, 2016, p. 234.

**ANNEXES**

**RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>DÉDICACE .....</b>	<b>2</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>i</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>ii</b>
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>iii</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>vi</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>x</b>
<b>I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....</b>	<b>1</b>
<b>II. LES RAISONS DE CHOIX DU SUJET .....</b>	<b>3</b>
1. Raisons historiques .....	3
2. Raisons académiques .....	3
<b>III. LE CADRE SPATIAL ET TEMPOREL.....</b>	<b>4</b>
1. Délimitation temporelle.....	4
2. Cadrage géographique .....	4
<b>IV. INTÉRÊT DE L'ÉTUDE.....</b>	<b>6</b>
1- Intérêt heuristique .....	6
2- Intérêt pratique.....	6
3. Intérêt professionnel.....	7
<b>V. CLARIFICATION CONCEPTUELLE.....</b>	<b>7</b>
<b>VI. REVUE DE LITTÉRATURE.....</b>	<b>10</b>
a- Les causes de l'insécurité en Afrique centrale.....	10
b- Les mécanismes de paix internationaux.....	13
c- Les propositions de sortie de crise .....	14
<b>b- Problématique.....</b>	<b>17</b>
<b>c- Hypothèses.....</b>	<b>18</b>
1. Hypothèse centrale .....	18
2. Hypothèses secondaires .....	18
<b>d- Cadre théorique .....</b>	<b>19</b>
a- La théorie fonctionnaliste.....	19
b. La théorie de la sécurité régionale et du complexe de sécurité.....	20
<b>VIII. Cadre méthodologique .....</b>	<b>21</b>
A- Technique de collecte des données .....	21
B- Analyse des données .....	22
<b>IX. PLAN DE TRAVAIL.....</b>	<b>23</b>
<b>CHAPITRE 1 : ETIOLOGIE DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE DEPUIS 1990.....</b>	<b>24</b>
<b>I. LES FONDEMENTS POLITIQUES DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE.....</b>	<b>26</b>
<b>A. Les causes structurelles des conflits en Afrique centrale .....</b>	<b>26</b>
1. La permanence de l'inadaptabilité de l'État hérité de la colonisation après la Guerre Froide	

2.	La porosité des frontières .....	31
B.	Les causes conjoncturelles .....	33
1.	L'ingérence armée entre les États des grands lacs .....	33
2.	Une application difficile du pluralisme démocratique .....	34
II.	<b>LES FONDEMENTS ÉCONOMIQUES DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE</b>	<b>36</b>
A.	Le potentiel économique de l'Afrique centrale .....	36
1.	Le commerce du coltan, l'or et l'étain .....	36
2.	Le positionnement géographique de l'Afrique centrale .....	39
B.	Les ressources naturelles : pilier des conflits en Afrique centrale.....	42
1.	L'absence de redistribution des revenus tirés de l'exploitation des ressources .....	42
2.	Le financement des activités militaires.....	43
III.	<b>LES FONDEMENTS SOCIOCULTURELS DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE.....</b>	<b>44</b>
A.	Les différences ethniques et religieuses .....	44
1.	L'instrumentalisation du fait religieux comme élément de base de regroupement des groupes paramilitaires .....	44
2.	L'ethnicité du pouvoir .....	44
B.	Les disparités sociales.....	45
1.	La pauvreté sociale généralisée .....	45
2.	Dégradation des indicateurs de développement humain .....	47
	<b>CHAPITRE 2 : ACTEURS, NOMENCLATURE ET INCIDENCE DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE.....</b>	<b>48</b>
I.	<b>LES ACTEURS DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE.....</b>	<b>49</b>
A.	Les acteurs étatiques .....	49
1.	Les armées nationales .....	49
2.	L'interventionnisme militaire africain en Afrique centrale : le cas de la RDC .....	51
B.	Les acteurs non étatiques : le foisonnement des rébellions et des groupes politico-militaires à l'Est du Congo .....	55
1.	Les groupes rebelles fomentés de l'extérieur : le cas congolais .....	55
2.	Les milices d'autodéfense et les mouvements politico-militaires de contre-déstabilisation ....	57
II.	<b>LA TYPOLOGIE DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE .....</b>	<b>59</b>
A.	Les conflits intra-étatiques.....	59
1.	Les conflits politiques .....	59
2.	Les troubles civils et les affrontements ethniques.....	62
B.	Les menaces transfrontalières .....	63
1.	Les coupeurs de route .....	63
2.	La piraterie dans le Golfe de Guinée .....	67
	<b>CHAPITRE III : L'INSTITUTION D'UNE INTEGRATION REGIONALE SECURITAIRE : DE L'IMPLICATION DES ACTEURS EXTERNE A L'AVENEMENT D'UNE INITIATIVE DE PACIFICATION ENDOGENE DE L'AFRIQUE CENTRALE .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
I.	<b>L'IMPLICATION DES ACTEURS EXTERNES DANS LE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX EN AFRIQUE CENTRALE COMME PRÉMICES DU RÉGIONALISME SÉCURITAIRE.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
A.	L'intervention de l'ONU et des partenaires bilatéraux à l'Est de la RDC .....	Erreur ! Signet non défini.
1.	Radioscopie des différentes missions onusiennes en RDC .....	Erreur ! Signet non défini.
2.	La Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL) et l'opération Artemis .....	Erreur ! Signet non défini.
B.	L'intervention des Nations Unies en RCA.....	Erreur ! Signet non défini.
1.	Inventaire des missions de l'ONU en RCA .....	Erreur ! Signet non défini.
2.	Un maintien de la paix complexe en RCA.....	Erreur ! Signet non défini.

<b>II. L'IMPLICATION DES MÉCANISMES AFRICAINS À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE CENTRALE .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>A. L'action de l'OUA et des organisations sous-régionales .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1. L'OUA au chevet de la RDC .....	Erreur ! Signet non défini.
2. L'action des organisations sous-régionales .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>B. La SADC et la pacification de la région des grands Lacs.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1. Historique et évolution de la SADC .....	Erreur ! Signet non défini.
2. La contribution de la SADC à la paix en RDC .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>III. LE RÉVEIL DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE : EFFET <i>SPILL OVER</i> DES OPÉRATIONS MILITAIRES EXTÉRIEURES .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>A. La MISAB comme socle du régionalisme sécuritaire d'Afrique centrale.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1. Les raisons de la MISAB.....	Erreur ! Signet non défini.
2. Mandat et opération de pacification .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>B. La FOMUC, premier mécanisme endogène de promotion de la paix en Afrique centrale .</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1. Création, mandat et composition .....	Erreur ! Signet non défini.
2. Les interventions de la FOMUC .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>CHAPITRE IV : BILAN ET PERSPECTIVES POUR UN REGIONALISME SECURITAIRE EFFICACE EN AFRIQUE CENTRALE .....</b>	<b>88</b>
<b>I. L'AVÈNEMENT D'UN MULTILATÉRALISME SÉCURITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE : RÉSULTAT DE LA FUSION DE LA FOMUC À LA FOMAC ....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>A. La FOMAC comme première matérialisation de recherche de la paix par la CEEAC .....</b>	<b>89</b>
1. Mandat et mission .....	89
2. Composition et structure .....	91
<b>B. La RCA : un terrain d'évaluation de l'action de la FOMAC .....</b>	<b>94</b>
1. Action et intervention de la FOMAC.....	94
2. Évaluation des activités militaires de la FOMAC.....	96
<b>II. LES LIMITES DU RÉGIONALISME SÉCURITAIRE D'AFRIQUE CENTRALE .</b>	<b>104</b>
<b>A. Au plan conjoncturel.....</b>	<b>104</b>
1. De la faible capacité des armées d'Afrique centrale à la faiblesse de la FOMAC orchestrée par les autres Forces de maintien de la paix en Centrafrique : MISCA, MINUSCA .....	104
2. Du critère ethnique de recrutement à la dépendance financière des armées d'Afrique centrale.....	105
<b>B. Au plan structurel.....</b>	<b>107</b>
1. La quête des intérêts nationaux des Etats .....	107
2. La prépondérance des égoïsmes nationaux .....	109
<b>III. PLAIDOYER POUR L'AVÈNEMENT D'UNE INTÉGRATION RÉGIONALE SÉCURITAIRE EFFICIENTE EN AFRIQUE CENTRALE .....</b>	<b>111</b>
<b>A. Amélioration des actions et interventions de la FOMAC.....</b>	<b>111</b>
1. La révision du protocole du COPAX.....	111
2. L'impulsion d'un leader régional sécuritaire à l'image du Nigéria dans la CEDEAO et de l'Afrique du Sud dans la SADC .....	112
<b>B. Plaidoyer pour une démocratisation des armées .....</b>	<b>114</b>
1. De l'armée milicienne à une armée de garde et nationale.....	114
2. Entre dépolitisation de l'armée et insertion de la culture civique au sein des troupes.....	116
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>118</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>121</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>122</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>123</b>



